

John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

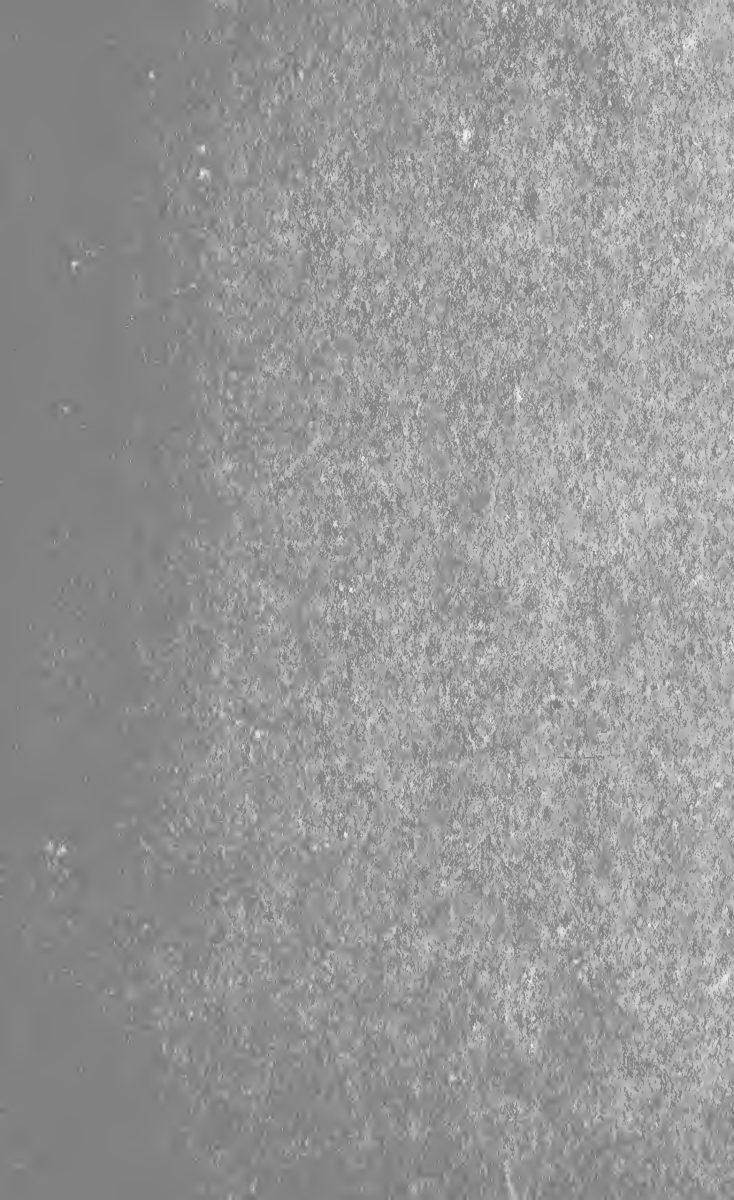


SHELF N^o

ADAMS

223.4

Vol. 2



HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVETIQUE.

SECONDE PARTIE.

XX ALAHS 223.4

15.2



HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SIXIÈME.



A Ville de **FRIBOURG** 1450.¹
étoit restée fidèlement *Fribourg*
attachée aux Ducs d'Au- *passé sous*
triche ses Maîtres, pen- *la Sa-*
dant la guerre de Zu- *voye.*

rich ; elle avoit pris une garnison é-
trangère à sa solde , qui avoit fort char-
gé la Bourgeoisie. Le Duc **ALBERT**
frère de l'Empereur **FRIDERICH** s'y
II. Part. A ij rendit

1450. rendit pendant l'année 1450. Ce Prince voulut engager Fribourg à entrer dans de nouveaux projets, qu'il méditoit contre Berne. La plus grande partie de la Bourgeoisie préféroit de vivre en paix avec cette République voisine, & représentoit sans cesse, qu'isolée & séparée de tout le reste des Etats de la Maison d'Autriche, cette Puissance n'étoit plus à portée de la protéger. Albert avoit achevé d'irriter tout le peuple contre lui par la conduite qu'il avoit tenuë à Fribourg pendant le séjour qu'il y avoit fait. On résolut enfin de se choisir un autre Maître : Le peuple balançoit entre le *Duc de Savoye & Berne*; le Duc fut préféré; Ce Prince qui ne s'étoit engagé de traiter avec Fribourg que conjointement avec Berne, paya 15000 Gouldes à cette République, qui le menaçoit de se faire rendre raison de son manque de parole par les armes. (a) Les

(a) *Justinger. Stettler* 17 6, 77.
Tschudi 559, 560.

Les Autrichiens perdirent deux années après, la *Comté de Kybourg*, qu'ils rendirent aux Zuricois pour les fraix de la guerre. (a) 1452

La valeur que les Suiffes avoient montré à la Bataille de St. Jaques, rendit leur nom célèbre en France. CHARLES VII proposa aux huit Cantons & à la Ville de Soleure un Traité d'Alliance, dont les conditions furent réglées au mois de Novembre 1453. Ce Traité portoit (b) : „ Que le Roi faisoit un „ Accord & Convention durable avec „ les Cantons de ne leur être jamais „ contraire ni à leurs Successeurs, par „ lui ni par ses Sujets, & de ne donner aide, secours, ni faveur à personne qui voudroit entreprendre de les molèster. Que les Habitans & Sujets des Cantons Suiffes de toute qualité pourroient passer & retour-

1453.

Première

Alliance

des

Suiffes

avec la

France.

A iij

ner

(a) *Tschachtlan Chron. Bern. Tsch. 502.*

(b) *Tschudi p. 569.*

1453. „ ner avec tous leurs biens, équipa-
 „ ges, armes & bagages par tout le
 „ Royaume fans aucun trouble, & y
 „ commercer, pourvû qu'à l'occasion
 „ de cet accord il ne soit contrevenu à
 „ aucun point du Traité. Louis XI
 le renouvella le 27 Novembre 1463. à
 Abbeville.

1454. On vit l'année suivante pour la pre-
 mière fois les Suiffes s'enroller au ser-
 vice des Princes étrangers, contre l'a-
 veu de leurs Souverains, & combat-
 tre pour une cause étrangère. *Jean*
d'Anjou Duc de Calabre amena 500 Suif-
 fes aux Princes de la Ligue du bien
 public. (a)

1460. Il ne restoit plus à la Maison d'Au-
 triche en Suisse que la *Thurgovie*, *Ra-*
persvveil & *Winterthur*. Ces Etats lui
 furent enlevés peu à peu. *Rapers-*
vveil (†) se donna volontairement aux
 Cantons

(a) *Commines* T. I. p. 38.

(†) *La Ville de Rapersweil située au*
haut

Cantons d'Uri, Schwitz, Unterwalden & Glaris. Le Duc d'Autriche en fut irrité, & traita ces quatre Cantons en ennemis : Ceux-ci pour s'en venger se chargèrent de l'exécution du Ban de l'Eglise, auquel *Sigismond* venoit d'être mis, & lui enlevèrent dans peu de jours toute la *Thurgovie*. Ils conservèrent cette belle Province dans le traité, qui se fit l'année suivante à Constance. Les Cantons partagèrent la Corrègence avec Zurich, Lucerne & Zug, & n'admirent Berne que dans celle de *Diessenhofen* (a). *Winthertbur*,
 qui

1466

1467

1467

haut du Lac de Zurich forme aujourd'hui une petite République, qui est sous la protection de Zurich, de Berne & de Glaris depuis la guerre de l'an 1712.

(a) *Tschachtlan* f. 53, 58, 79. *Tschudi* T. 2. p. 600, 612. Dans la Paix de l'année 1712 Berne fut aussi admise à la Corrègence de la *Thurgovie*. Ainsi la Souveraineté de ce Landgraviat appartient aux huit anciens Cantons, qui le font gouver-

ner

1467.

qui étoit la dernière place que la Maison d'Autriche eut conservée en Suisse fut engagée l'an 1467 par le Duc Sigismond à la Ville de Zurich, & abandonnée entièrement à cette République en 1477. (a)

Capitulation avec Milan.

Les Cantons firent leur première Alliance ou *Capitulation* avec le Duc Galeaze Marie Sforze de Milan. Il fut réglé à Lucerne, & concerne principalement la sûreté du commerce. Ce Prince céda par le même Traité la *Vallée de Livi-*

nen

ner par un Ballif, qui reside à Frauenfeld, & qui est relevé alternativement tous les deux ans. Berne, Fribourg & Soleure ont part au criminel depuis 1499. Les Suisses ayant obligé dans la guerre de Suabe la Ville de Constance de leur céder l'Advoyerie de Frauenfeld, qu'elle possédoit depuis 1415.

Diessenhofen forme une petite République sous la protection des huit anciens Cantons & de Schafhausen.

(a) *Mémoires Tig. ed. 1742. p. 54. Etterlin f. 80. Stumpf. l. 5. c. 33. Tsch. f. 670.*

nen au Canton d'Uri, qui en a conservé la possession jusqu'à nos jours.

Les événemens des années suivantes nous conduisent insensiblement à la Guerre de Schafhausen & de Mülhausen. 1468.
 guerre de Bourgogne si célèbre en Suisse. Deux Gentilshommes, pour des prétentions particulières, inquiétoient les Villes de *Schafhausen* & de *Mülhausen*. Le premier d'entr'eux *Pelerin de Heudorf* avoit fait prisonnier le Bourguemâitre *Jean Am Stad* de *Schafhausen* & lui avoit extorqué une rançon de 1800 Gouldes (a) Le second *Henri de Regisheim* avoit acquis une petite dette d'un particulier contre un Bourgeois de *Mülhausen*, & s'étoit plaint d'un déni de justice auprès de *Thuring de Hallweil* Ballif à *Enfiseim*. *Hallweil* commit toutes sortes d'hostilités contre la Ville, & la mit par-là dans la nécessité de demander une garnison de

(a) *Schilling* p. 12. *Tschachtlan* 134. *Etterlin* 81. *Tschudi* 676.

1468. 200 hommes à Berne & à Soleure, qui venoient de recevoir cette Ville au nombre de ses Alliés (a). Ce petit secours fut suivi de 7000 hommes, qui se postèrent sur l'*Ochsenfeld*, où ils présentèrent la bataille aux ennemis. (b) Le reste des Suisses les ayant joint, toute l'armée des Alliés marcha contre *Waldshut*, & mit le Siège devant cette place (c). Tout étoit prêt pour donner un assaut général, lorsqu'on fit la paix aux conditions : que les Schafhausoises seroient dédommagés des 1800 Gouldes ; que Mülhausen seroit comprise dans la paix, & que le Duc d'Autriche payeroit 10000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (d)

1469. *Sigismond* pour se venger des Suisses, se rendit à la Cour de Louis XI Roi de

(a) *Schilling* p. 16.

(b) *Idem* p. 10.

(c) *Tschachtl.* 123. *Tschudi* 688. *Schilling* 24.

(d) *Schill.* 32. *seq.* *Tschudi* 690.

de France, dans l'espérance de pouvoir engager ce Monarque dans une ligue contre cette Nation. Le Roi de France étoit bien éloigné d'entrer dans les vûes du Duc : Jaloux de l'excessive Puissance de CHARLES LE HARDI Duc de Bourgogne, ce Prince regardoit les Suisses comme très-propres à seconder ses projets (a). Sigismond ayant échoué à la Cour de France se rendit à celle de Bourgogne au mois de Mars 1469 ; il engagea au Duc la Comté de Ferrète, le Sountgau, l'Alsace, le Brisgau & les quatre Villes forestières, pour les mettre à couvert des entreprises des Suisses. CHARLES préposa pour Balif à ces Provinces Pierre de Hagenbach ennemi déclaré de la Nation (b). Ce Gentilhomme prêta la main à toutes les violences que ses Officiers commirent contre

1469

Sigismond
d'Autriche engage la
Comté de Ferrète
&c. &c.
à Charles
Duc de Bourgo-
gne.

(a) Schilling p. 70. Tschachtl. 205
Tsch. 702. Collut Chron. de Bourg. p. 840.

(b) Commynes T. I. p. 112. Schilling
p. 71. Etterlin f. 84. Gollut. p. 839.

1470. contre les Suiffes. *Diepolt de Habsberg*
Première Ori- Ballif de Lauffenbourg fit élever des
gine de la Bänderoles aux armes de Bourgogne à
Guerre *Mönenthal* dans le Balliage de Schen-
de Bour- kenberg du Canton de Berne; la Ré-
gogne. publique députa au commencement de
 l'année *Adrien de Bubenberg* au Duc,
 pour lui faire des représentations à ce
 fujet, elles furent fans effet auffi-bien
 que deux lettres, que Berne adreffa
 au Sieur de Hagenbach sous le 18 de
 Juin & dans le courant d'Août. (a)

Louis XI profita habilement du mé-
 contentement des Bernois. *Guillaume*
de Diesbach, qui se trouvoit à fa Cour,
 fut chargé de faire à cette République
 l'ouverture d'une Alliance particulière :
 Le Roi envoya des Ambaffadeurs à
 Berne; ceux de Zurich, Schweitz &
 Zug s'y rencontrèrent vers la mi Juil-
 let, & indiquèrent une Diète générale
 rale

(a) *Tschachtlan* dans les *Registres de*
Berne f. 216.

rale à Lucerne pour le 1^r d'Août. Les Articles de la Confédération furent dressés & acceptés par le Souverain Sénat de Berne le 14 d'Août (a). Ils portoient en substance, que les deux Parties ne pourroient donner au Duc de Bourgogne comme à l'ennemi commun des deux Etats, aucun aide ni secours au préjudice l'un de l'autre. (b)

LOUIS XI & le Duc de Bourgogne armoient de toutes parts, & quoique le Traité avec le Roi ne fut pas ratifié par tous les Cantons, ils firent cependant des défenses rigoureuses à leurs Sujets de prendre parti dans cette guerre; deux Citoyens de Berne, Pierre Ougsbourger & Pierre Murri, furent rappelés sous peine de leur vie (c). Les mêmes ordonnances furent renouvelées l'année suivante. (d)

Les

(a) *Ibid.* fol. 217.

(b) *Val. Anshelm* f. 158.

(c) *Tschaecht.* f. 251.

(d) *Idem* fol. 272.

1473.

Les Schafhausoïſ , loin d'être rembourſés des 1800 Florins en vertu de la Paix de Waldshut , reſtoient journallement expoſés aux hoſtilités du Sieur de Heudorf. Le Duc de Bourgogne le prit ſous ſa protection de même que Bernhard d'Eptingen (a). Ces Gentilſhommes enlevèrent avec le ſecours du Sieur de Geroldſeck , au-deſſous de Briſac , des Négotians Suiffes avec leurs marchandifes , & les conduifirent à *Schüttern* Chateau de la dépendance de Geroldſeck , d'où les Straſſbourgeois les retirèrent à main armée. (b)

Ce fut dans ces circonſtances , que les Cantons de Lucerne, Uri, Schweiz & Underwalden firent une Alliance perpétuelle avec le païs de *Valais*. (c)

L'Empereur , qui avoit paſſé une
partie

(a) *Schilling* p. 73.

(b) *Idem* 76, 77.

(c) *Tſchachtl.* 258.

partie de l'été aux Bains de Baden, se rendit à Bâle suivi d'une cour nombreuse; il en partit le 9 de Septembre.

Pierre de Hagenbach le joignit dans cette Ville avec un grand cortège, & le suivit jusqu'à Trèves; ses Domestiques portoient sur les manches de leurs habits trois dez en broderie avec la Devise Allemande *ich pass*, je les attends; les Suisses crurent que par cet emblème il cherchoit à les insulter (a). Ils avoient d'autant plus lieu de se défier de ses intentions à leur égard, qu'il les menaçoit ouvertement d'une guerre prochaine de la part de son Maître; il ajoutoit, que ce Prince lui avoit promis les Comtés de Lentzbourg, Thun & Nidau (b). Charles avoit aussi fait déclarer, par ses Ambassadeurs, aux Suisses assemblés à Lucerne au mois de May, qu'il avoit pris le Duc Sigismond

(a) *Tschachtl.* 288.

(b) *Idem* 291.

Sigismond d'Autriche sous sa protection avec le Sieur de Heudorf, & qu'il les défendrait de corps & de biens. (a)

1474. Cette menace du Duc de Bourgogne irrita les Suisses ; ils chargèrent le Canton de Berne d'envoyer en leurs noms une Ambassade au Duc pour lui en demander satisfaction, & pour lui exposer les griefs qu'ils avoient contre les susdits Gentilshommes & contre Hagenbach. *Nicolas de Scharnachthal* Baron d'Oberhofen & *Pierre de Waberen* Baron de Belp furent choisis pour cette Ambassade ; ils joignirent le Duc à *Tanne* le 8 de Janvier, & lui représentèrent conformément à leurs instructions : (b)

1°. La bonne intelligence qui avoit constamment régné entre les Ducs ses
Prédécesseurs

(a) *Tschachtl.* 289. *Relation des Ambass. de Bourg. dans les preuves de Commines T. 4. p. 457. edit. de Bruxelles.*

(b) *Tschachtl.* 304. *Chron. de Bourga dans Commines p. 386. Schilling. p. 95.*

Prédécesseurs & principalement entre 1474
Philippe son Père & ses Alliés.

2°. Ils produisirent le Traité de Waldshut, & représentèrent, que

3°. Contre sa teneur positive, le Ballif Hagenbach refusoit aux Mülhausiens toute liberté de commerce, & leur interdisoit jusqu'à l'entrée des denrées les plus nécessaires à leur subsistance.

4°. Qu'on leur retenoit les rentes qu'ils possédoient dans le Suntgau & dans l'Alsace.

5°. Que quoique Pelegrin de Heudorf eut été compris dans la paix de Constance, ce Gentilhomme avoit commis des hostilités contre les Suisses, & que cependant le Duc l'avoit pris sous sa protection.

6°. Que leurs Maîtres accepteroient volontiers la médiation du Pape, de l'Empereur ou de l'Electeur Palatin.

7°. Qu'ils espéroient, que le Duc défavoueroit la conduite de Hagenbach à leur égard.

1474. 8°. Ils exposèrent tous les griefs particuliers, que la Nation avoit contre ce Ballif.

Ces représentations ne firent pas la moindre impression sur l'esprit du Duc, qui traita ces Ambassadeurs avec une hauteur & une fierté qui n'a point d'exemple, en les obligeant de faire leurs propositions à genoux (a). Après cette Scène humiliante on les congédia sans réponse, quoiqu'ils eussent suivi la Cour pendant plus de quinze jours. (b)

Hagenbach, qui voyoit sa conduite approuvée par son Maître n'en devint què plus insolent. Il insulta plusieurs Bourgeois de Strasbourg, de Colmar, de Selestat & de Bâle, & mit de fortes garnisons dans Brisach, Rheinfelden, Seckingen, Lauffenbourg & Waldshut. (c)

Les

(a) *Schilling* p. 95.

(b) *Idem* p. 100. *Chron. de Bourg.*
p. 386.

(c) *Schilling* p. 103.

Les Suiffes, qui se voyoient menacés d'une dangereuse guerre, s'allièrent avec les Evêques de Strasbourg & de Bâle, & avec les Villes de Strasbourg, Colmar, Selestat & Bâle. (a)

Le Duc Sigismond d'Autriche de son côté en étoit au repentir d'avoir aliéné la plus belle partie de son héritage. Il ne s'y étoit laissé engager que dans la vûë d'attirer un puissant ennemi aux Suiffes. Ses anciens Sujets foulés par Hagenbach imploroient journallement sa protection. Il voyoit peu de jour à retirer ses Provinces des mains du Duc. Charles l'avoit flatté du mariage de Marie sa fille (b), il s'aperçut qu'on le trompoit. Ces différentes considérations l'engagèrent facilement à se prêter aux vûës de l'Empereur son Cousin & du Roi de France. L'Empereur craignoit le ressentiment du Duc de

(a) *Schilling* p. 106.

(b) *Instruct. des Ambassad. de Bourg.*
p. 399.

1474.

de Bourgogne, qui avoit demandé, que ses Etats fussent érigés en Royaume; ce que l'Empereur avoit refusé. (a) Le Roi de France sollicitoit vivement Sigismond & les Suisses de s'unir par un traité perpétuel. Charles armoit de toute part, & chaque Puissance craignoit ses vûës ambitieuses.

LOUIS XI avoit déjà conclu le 10 de Janvier avec les huit Cantons & avec Fribourg & Soleure une ligue défensive contre le Duc de Bourgogne, par laquelle il promettoit à chacun d'eux 2000 Francs de pension par an, & 20000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (b)

Ce

(a) Treviri ab Imperatore Friderico III Carolus Burgundus Regem Galliaë Belgicæ & Burgundiaë inaugurari se volebat, ut quasi Vicarius Imperii vel in ordinem redigeret rebelles, vel subjugum mitteret, qui ad Imperium pertinentes olim se huic exemissent. *Bohemus in vita Alberti III.*

(b) *Schilling p. 125.*

Ce Monarque fit de nouvelles instances aux Cantons dans une Diète assemblée à Lucerne le 20 de Janvier, pour les engager à faire leur Paix avec le Duc d'Autriche. *Jost de Silenen* Administrateur de l'Evêché de Grenoble & Prévot de Munster en Argeu, fut chargé de ce soin (a) Les Suisses projetterent le Traité à *Feldkirch* dans une seconde Diète, & le firent présenter par *Nicolas de Diesbach*, au Roi, qui l'approuva dans tous ses points & en fit dresser un Acte à *Senlis* le 11 Juin, en Langue Allemande & muni de son sceau (b). Ce Traité, qu'on nomme *l'Union Héritaire*, assûra aux Suisses la possession de leurs conquêtes sur la Maison d'Autriche; les Cantons se chargèrent de veiller à la conservation des Etats du Duc Sigismond (†). L'ex-

1474
Union
Héritaire
avec la
Maison
d'Autriche.

B iij pression

(a) *Schilling* p. 108.

(b) *Idem* p. 109, 110.

(†) Voyés ce Traité dans *Leibnitz* in
Cod. diplom. Part II.

1474. pression dont on se servoit de *Trett Aufsehen*, a donné lieu dans la suite des tems à bien des explications différentes.

Le Samedi après Pâques les Bernois écrivirent à la *Duchesse de Savoye* la nouvelle de l'Alliance, qu'ils avoient contractée avec le Duc d'Autriche, la priant de ne plus laisser passer sur ses Terres des troupes étrangères destinées contre eux : Elle leur répondit favorablement. Cependant les Sujets du Duc de Savoye, & entre autres leur Chef le jeune *Baron de Lassar* se mettoient en campagne & prenoient les armes pour le Duc de Bourgogne contre les Suisses. Les Bernois l'ayant appris écrivirent le 30 d'Avril à l'Evêque & au Comte de Genève, pour les prier de mettre ordre à ce que la Maison de Savoye ne violât pas leur Alliance, qu'autrement à leur grand regret ils seroient obligés de prendre les armes contre elle. (†) CHARLES

(†) *Les Bernois témoignent alors une singulière*

CHARLES eut vent de ce qui se tra-
moit contre lui ; il envoya le 6 de
Mars un Messager à *Berne*, pour s'in-
former, si le bruit de l'Alliance de
cette République avec la France avoit
du fondement (a). Il chargea aussi le
Comte de Romont d'envoyer des Amba-
sadeurs de sa part aux Cantons pour
les apaiser ; *Henri de Colombier* Seigneur
de *Veuillerens* & *Jean Allard* furent
chargés de cette commission. Ils al-
lèrent de Canton en Canton : Ils re-
présentèrent, que le Comte de Ro-
mont souhaitoit passionément de con-
tinuer la bonne intelligence, qui avoit
subsisté de tout tems entre la Maison
de

1474
Ambas-
sade de
Charles
en Suisse

gulière considération pour la Maison de Sa-
voye : Voici comme ils s'énoncent dans une
lettre à la Duchesse datée du 27 de Mars.
Divi quondam sabaudia inclitissimi Du-
ces, qui rem nostram publicam haud
segniori studio ac suam continuis incre-
mentis aluerunt &c. *Ruchat Hist. de
la Suisse. Ms. qui cote un Ms. p. 276 ad
p. 289.*

(a) *Chron. de Bourg. p. 387.*

1474.

de Savoye & les Suiffes ; que le Duc de Bourgogne, à l'exemple de fes Prédeceffeurs , avoit accordé à la Nation les mêmes avantages dans tous les païs de fa domination dont fes propres Sujets jouiffoient : que néanmoins leur Maître étoit averti , que par certaines pratiques & menées on s'efforçoit de mettre la difcorde entre lui & les Confédérés , en répandant des chofes controuvées , comme par exemple : que dans fon Traité avec le Duc d'Autriche , il ne les avoit point exceptés, & comme s'il avoit promis audit Duc une protection particulière contre eux ; que lorsqu'il avoit reçu en engagement les païs de Ferrette & d'Auffois ç'avoit été à la feule requête du Duc Sigifmond , qui l'étoit venu trouver pour cet effet en perfonne ; que la raifon qui l'y avoit porté étoit , qu'il avoit été averti que s'il les refufoit , ce Prince les remettroit en d'autres mains , dont il auroit pû lui revenir grand dommage ; qu'il n'avoit pris le Duc d'Autriche

fous

sous sa protection, qu'en vûë de ménager son accommodement avec les Suiffes, comme il leur en avoit fait faire plusieurs ouvertures; Qu'au sujet de Messire Pierre de Hagenbach, il n'étoit point parvenu à la connoissance de leur Maître, qu'il eut grevé aucun de leurs gens, qu'il y mettroit ordre si cela se trouvoit; qu'il avoit nommé actuellement des personnes pour informer; que les Suiffes jouïroient d'un commerce libre dans les païs de Ferrette & d'Aussois, & en pourroient tirer toutes les denrées, qui leur étoient nécessaires. (a)

La Ville de Fribourg & les Cantons de Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Zug reçurent la déclaration des Ambassadeurs de Bourgogne avec de grands témoignages de reconnoissance & d'attachement pour le Duc
leur

(a) *Instruction des Ambass. Bourg. ap. Commines T. 4. p. 442.*

1474.

leur Maître. Ils ne trouvèrent pas des dispositions aussi favorables à Berne & à Soleure. Ils firent leurs propositions devant le Conseil Souverain de Berne : Quelques Sénateurs interprétèrent mal leurs paroles ; il s'éleva à ce sujet de grands débats. *Pierre Kistler* tenoit les Sceaux en l'absence de l'Advoyer, il se rangea avec le *Trésorier Fränkli* du parti des Ambassadeurs ; on reconnut qu'on avoit mal à propos cherché à irriter les Membres du Gouvernement contre eux. *Adrien de Bubenbergh, Hartmann de Stein, Caspar de Scharnachthal & Jean Fränkli* furent chargés de la réponse du Conseil Souverain. Ils déclarèrent, que la République n'avoit aucun sujet de se plaindre du Duc de Bourgogne ni par rapport à ses anciens Etats, ni par rapport aux Comtés de Ferrette & d'Aussois ; mais que *Pierre de Hagenbach* se rendoit odieux par ses extorsions & par les discours injurieux, qu'il tenoit contre eux, surtout contre Bâle & Strasbourg : que

quand

quand il se trouvoit dans leurs Affemblées il vouloit tout gouverner ; qu'il se feroit ordinairement de ces exprefions : Par la Char Dieu, Villains, vous passerés par-là ; qu'il s'étoit vanté d'être Ballif des Alliances & Seigneur des meilleurs Maisons que les Bernois eufsent ; qu'il commettoit de grandes violences contre leurs Alliés de Mülhauſen ; qu'il les arrêtoit pour les plus légères dettes , au point qu'ils n'oſoient plus fortir de leur Ville , ou on les aſſamoit en leur interdisant toute liberté de commerce.

La Ville de Soleure fit à peu près les mêmes répréſentations. (a)

Le Duc de Bourgogne cherchoit à endormir les Suiffes pour avoir le tems d'exécuter les vaftes projets qu'il avoit formés. Ses vûës font clairement développées dans les inftructions que ce Prince

*Il cher-
che à les
endor-
mir.*

(a) *Relat. des Ambaff. Bourg. chez Com-
min. T. 4. p. 445.*

1474.

Prince donna à la fin de l'année 1472 aux Ambassadeurs qu'il envoya au Duc d'Autriche. Sigismond avoit fait des plaintes contre la Nation & avoit demandé du secours à Charles : Le Duc de Bourgogne lui répondit, qu'il ne lui étoit pas possible de lui en fournir pour le présent : „ *Item & pour ce*
 „ *semble que pour le plus certain l'on doit*
 „ *délayer pour cette saison de mouvoir la-*
 „ *dite guerre, & dès maintenant à tout*
 „ *événement lesdits Ambassadeurs requerront*
 „ *à mondit Sr. d'Autriche, qu'il*
 „ *veuille dire & déclarer la forme & ma-*
 „ *nière comme il lui semble que l'on pour-*
 „ *roit le plus avantageusement envahir &*
 „ *faire la guerre auxdits Suisses (a). Preuve*
 qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Il ne mit aucun ordre aux extorsions & aux hostilités de Hagenbach. Ce Gentilhomme continua d'in-

fulter

(a) *Instruct. des Ambass. envoyés au Duc d'Autriche. Commun. T. 4. p. 392. seq.*

fulter les Suiffes dans toutes les occa- 1474
 fions. Il établit de nouveaux péages
 contre les Traités ; maltraitoit les Bour-
 geois de Mülhaufen ; menaçoit les Bâ-
 lois, & violoit le territoire des Ber-
 nois. (a)

Le Duc d'Autriche avoit déposé à
 Bâle les 80000 Gouldes, pour lesquels
 il avoit engagé une partie de ses Etats :
 Ce qu'il avoit prévu arriva : Charles
 refusa de restituer l'Hypothèque sous
 différents prétextes. *Hagenbach* redou-
 bla sa tyrannie : mais ayant formé le
 projet de saccager la Ville de *Brisach* (b)
 les Habitans le prévinrent & se saisi-
 rent de sa personne. Le Duc d'Autri-
 che établit le 9^e de May une Cour cri-
 minelle pour instruire son procès ; les
 Députés des Suiffes y furent admis :
Petermann de Waberen y prit séance de
 la part de Berne, *Henri Hasfurter* de
 celle

*Hagen-
 bach est
 arrêté,
 jugé &
 exécuté.*

(a) *Schilling* p. 84.

(b) *Idem* p. 110 & 113.

1474. celle de Lucerne, & *Jean de Staal* Chancelier de Soleure au nom de cette Ville (a). Hagenbach fut coudamné par ce Tribunal à perdre la tête sur un échafaut. (b)

Charles aprit devant *Nuiß*, dont il faisoit le Siège, l'exécution de son favori & résolut d'en tirer vengeance. (c) Il donna ordre à Estienne de Hagenbach, frère du défunt, de ravager la Comté de Ferrette. (d)

Tentative de Charles pour la Paix avec les Suisses.

Plus irrité cependant en apparence contre le Duc d'Autriche que contre les Suisses, Charles fit une dernière tentative pour se menager leur neutralité. Il fit représenter par ses Ambassadeurs aux Cantons de Zurich, Berne & Lucerne : qu'ils ne devoient pas préférer un nouvel Allié tel que le Duc

(a) *Tschachtl. f. 334. Hafner T. 2 p. 180.*

(b) *Schill. p. 114, 118, 119.*

(c) *Idem p. 123.*

(d) *Idem p. 129. Gollut p. 844, 871.*

Duc d'Autriche, dont la Maison avoit été depuis tant de siècles leur ennemie déclarée, à un ancien Ami & Confédéré tel que lui: qu'ils devoient se rappeler le bon voisinage, que ses Ancêtres & lui avoient maintenu sans interruption avec les Suisses; que leur Noblesse avoit été reçue avec distinction à sa Cour; que Louis XI comme Dauphin avoit concerté leur ruine avec les Autrichiens dans la guerre de Zurich; qu'il n'avoit jamais refusé de se défaisir des Provinces, qu'il tenoit par engagement de Sigismond; mais que ce Prince n'avoit pas rempli le Traité qu'il avoit avec lui à ce sujet: que leurs griefs contre la conduite de Hagenbach auroient pu facilement être terminés à l'amiable. (a)

Ces représentations, quelque fondées qu'elles fussent, ne firent point d'impression à Berne. Le Duc de Bourgogne

Parti, qui s'étoit formé contre lui à Berne,

(a) *Val Anselmi Chr. Misc. f. 167.*

1474. Bourgogne y avoit néanmoins un fort parti: c'étoit la plûpart des plus anciennes Maisons, qui avoient de tout tems fréquenté la Cour de Bourgogne. *Adrien de Bubenberg* Chevalier, Baron de Spietz, ancien Advoyer, étoit à leur tête. Le parti opposé avoit pour Chef *Nicolas de Diesbach* Chevalier, Baron de Signau Advoyer règnant; ce Chevalier étoit fort attaché à la France; il étoit généreux, populaire, éloquent; quoiqu'il eût passé l'âge de 74 ans il avoit conservé toute son activité; il étoit entreprenant & par tant de qualités réunies extrêmement chéri du peuple. *Adrien de Bubenberg*, homme d'un grand mérite, qui avoit rendu des services signalés à la République, mais trop fier de son illustre Naissance, fut écarté sous divers prétextes & relegué à Spietz, & la Guerre contre le Duc résoluë par la République. (a)

La guerre y est résoluë.

Elle

(a) *Ansheim fol. 179 seq. Cet Auteur nous*

Elle indiqua une Diète à Lucerne pour le 24^e d'Août. Les Villes de l'Alsace, qui étoient alliées des Suisses, & celle de *Montbeliard*, qu'ils avoient pris sous leur protection (†), s'y rendirent par

nous apprend fol. 184. que Nicolas de Diesbach avoit menagé l'Alliance avec la France & l'union Héritaire de longue main; qu'il avoit assemblé le 22 Septembre 1443 le Souverain Sénat, auquel on n'avoit appelé que les membres du deux Cent qui étoient de son parti, qui n'avoient d'abord été qu'au nombre de 22; qu'on lui avoit remis plein pouvoir de conduire ces négociations; que le résultat de cette délibération avoit été tenu si secret, qu'il n'en avoit jamais rien transpiré. Il mourut à Porentrui de la Peste, sans enfans. Guillaume de Diesbach, Chevalier, son Cousin germanin hérita de ses grands biens.

(†) *Au moment que le Duc de Bourgogne aprit la mort de Pierre de Hagenbach, il fit arrêter à Luxembourg le Comte Henri de Wirtemberg, & donna les ordres de s'assurer de Montbeliard. Les Bernois envoyèrent 300 hommes au secours de la place sous Henri Matter & Jean de Hallweil; ce secours rencontra à Nidau*

II. Part. C Marquard

1474. par Députés, & demandèrent du secours aux Cantons (a). *Hubert Cerjeat*, Sieur de Combremont, & *Antoine de Champion* y parurent de la part de la Duchesse de Savoye Sœur de Louis XI, & promirent au nom de cette Princesse d'observer une exacte neutralité (b). Les Cantons cependant faisoient quelques difficultés de se déclarer ouvertement contre le Duc de Bourgogne. Ils ne s'étoient engagés par leurs Alliances avec le Duc d'Autriche qu'à la Défense de ses Villes & Provinces; ils prétendoient n'être pas tenus d'agir offensivement (c). Cependant ils cedèrent enfin le 9 d'Octobre aux instances du Duc après avoir reçu 8000 Gouldes de

Les Cantons y prennent part.

ce

Marquard de Stein, qui avoit défendu cette Ville, & qui ne trouva pas qu'il fut nécessaire qu'il continua sa route. *Tschachtl. fol. 345.*

(a) *Schilling p. 132.*

(b) *Idem p. 131.*

(c) *Idem p. 133.*

ce Prince (a), & déclarèrent la guerre 1474
 au Duc Charles le 27 du même mois (b)
 à l'exception du Canton d'Underwal-
 den, qui pour quelques difficultés,
 qui lui restoient à régler avec le Duc
 d'Autriche, ne voulut pas prendre part
 à cette guerre. (c)

Les Bernois se mirent en campagne *Entrent*
 peu de jours après, avec leurs Alliés de *en cam-*
 Fribourg, Soleure & Bienne; ils fu- *pagne.*
 rent joints par Lucerne près d'*Héri-*
court, & ayant mis le Siège devant
 cette Place, les autres Cantons, à
 l'exception d'Underwalden, & le reste
 de leurs Alliés les joignirent (d). Les
 Confédérés formoient une armée de
 18000 hommes d'élite. *Thibaut de Neuf-*
chatel, Maréchal de Bourgogne, au-
 quel cette Ville appartenoit, s'en apro-
 cha avec 5000 hommes, & voulut se
 faire

(a) *Schilling p. 134.*

(b) *Idem p. 135.*

(c) *Idem p. 133.*

(d) *Idem p. 137.*

1474. faire jour à travers l'armée Confédérée pour se jeter dans la place (a) ; mais il fut repouffé avec perte de 2000 hommes, sans que les Confédérés eussent perdu un seul des leurs (b). *Hericourt* se rendit peu après par capitulation, & fut remis au Duc d'Autriche.

*Prise
d'Heri-
court.*

1475. Le Duc de Bourgogne s'obstinoit

*Charles
fait sa
paix avec
l'Empe-
reur &
la Fran-
ce.* cependant au Siège de *Nuisß*. Il perdit l'occasion de se joindre aux Anglois, qui l'en avoient sollicité, & donna le tems à Louïs de regagner Edouard leur Roi. Charles se voyant abandonné du Roi d'Angleterre, conclut avec celui de France à *Vervins* une Trêve de 9 années. Il avoit aussi fait sa paix avec l'Empereur, & levé le Siège de *Nuisß*. La Ligue de la haute Allemagne resta seule exposée à sa vengeance, quoique l'Empereur & la France se fussent engagés

(a) *Commines T. I. p. 217. Gollus*

p. 871.

(b) *Schilling p. 140.*

gagés folemnellement à ne point faire de Paix fans les y comprendre. (a) 1475

Les Confédérés rentrèrent en campagne dès le mois de Février, & firent diverses irruptions dans les terres de Bourgogne (†). 1300 Soldats de Berne, Lucerne & Soleure s'emparèrent de Pontarlier. Ils y furent assiégés par 12000 Bourguignons, qui se retirèrent avec perte sans avoir pû réussir dans leur projet. Les Suiffes abandonnèrent Pontarlier après avoir brûlé la Ville & le Chateau (b). Ils tournèrent leurs armes avec le secours de Fribourg & de Bâle contre Grandson, Orbe, Montagny & Echallens, qui appartenoient

Les Confédérés
rentrent
en Campagne.

C iij.

(a) *Communes l. c. p. 215, 237, 261.*

(†) *Pour couvrir le pais, les Bernois munirent le Chateau de Nidau, & y firent transporter les armes qui se trouvoient à Cerlier, dont ils s'étoient emparés au mois de Septembre de l'année précédente. Tschachtl. 404.*

(b) *Schilling p. 163 seq. Golluz. p. 871.*

1475.

tenoient à *Louis de Chalons* Seigneur de Chateauguion , & à *Hugue de Chalons* Seigneur d'Orbe son frère, qui par un Traité avoient accordé au Duc de Bourgogne le passage sur leurs terres (a) : Ces places firent peu de résistance , excepté le Château d'Orbe , qui fut pris d'affaut & brûlé , & les plus braves Chevaliers , qui s'étoient retirés dans le Donjon de la tour furent massacrés avec *Nicolas de Joigne* leur Capitaine (b). *Joigne* se rendit à *Pierre de Waberen*. (c) (*)

Les

(a) *Ms. de la guerre de Bourg. communiqué par M^r. Mutach, Ballif d'Yverdun.*

(b) *Idem Ms.*

(c) *Schill. p. 169. seq.*

(*) On a cru jusqu'ici sans fondement , que ce fut dans cette guerre , que les Bernois s'étoient emparés d'ANGLE & d'ORMONT ; l'acte par lequel ils établirent un Chatelain sur ces pais au mois de Novembre de cette année , parle de ces peuples comme d'anciens Sujets,

Les Strasbourgeois prirent 400 Bernois à leur Solde. Cette République y joignit 600 hommes sous les ordres de *Nicolas de Diesbach*. Cette troupe avec 500 Lucernois, que les Bâlois avoient enrollés, fut grossie par les secours de l'Evêque de Bâle & de la Ville de Strasbourg, le commandement en

1478.

Sujets, opprimés par nombre de Seigneurs particuliers; ils implorèrent la protection de Berne l'an 1464 ou environ; ils chassèrent leurs Tirans du païs, principalement le Sieur DU TORRENT, SEIGNEUR D'AIGLE. PIERRE DE DUIN, Seigneur du Chatel de Boex & de Noville eut recours à eux; il obtint un ordre du 13 Décembre 1468, adressé à PIERRE STEIGUER, Gouverneur, de lui faire rendre ses biens.

Mémoire de Mr. le Juge Veillon. Il est cependant constant par les mémoires du tems de Tschachtlan, que le Sr. du Torrent reçut garnison Lombarde à Aigle, & que les Bernois s'emparèrent du Chateau au mois d'Août de cette année, que du Torrent & sa garnison avoient abandonnés à leur approche. Vide fol. 458.

1475. en fut conféré au *Comte de Thierstein*. Cette armée s'empara en peu de jours de *Blamont* & d'une grande partie de la *Franche-Comté* (a) : Mais la peste ayant commencée à s'y faire ressentir elle se retira (b). *Antoine Batard de Bourgogne* la suivit quelque tems sans néanmoins oser l'attaquer. Ce Seigneur se jeta sur la *Lorraine*, dont le Duc de Bourgogne se rendit maître à son retour du Siége de Nuis.

La Duchesse de Savoye observe mal la neutralité. La *Duchesse de Savoye* s'étoit engagée à la neutralité : Cependant elle permettoit à ses Sujets de s'enroller parmi les troupes de Bourgogne ; elle accordoit le passage aux Italiens, qu'on amenoit au Duc, autorisoit ses Vassaux à agir en ennemis contre les Sujets & Alliés des Cantons (†), & donnoit enfin,

en

(a) *Schill. p. 188. seq.*

(b) *Idem p. 208.*

(†) *Les archives du Chateau de Chate-lar proche de Vevai fournissent des preuves insoutenables de ce fait dans la personne de Pierre*

en toutes occasions , des marques de son attachement pour Charles (a). Les Bernois s'en plainrent ; la Duchesse se justifia par le canal du Comte de Gruyere ,

Pierre de Gingins , Chevalier. Ce Gentilhomme arma ses gens & en forma une troupe , avec laquelle il faisoit des courses sur les Valaisans , & enlevoit tout ce qui étoit Suisse ou Allemand : Henri Cols de Nuremberg , Anselm Scuder de St. Gal & Erhard Scudenberg de Lucerne faisant passer des marchandises par le País de Vaud , Pierre suivi de ses trois fils François , Jacques & Claude les enleva au logis de l'Ange à Rolle , & les fit passer dans le Chateau de Beauregard en Chablais ; ayant continué ses hostilités il fut tué sous les murs de son Chateau de Chatelar l'année suivante par les troupes que commandoit Zerkinden. Andrée de Valpergué sa Veuve fut obligée en 1479 de payer aux Marchands dépouillés 1400 Fl. , qui furent acquités en 1492 par Blanche de Montferrat , Mère & Tutrice du Duc Charles Jean Amé , particulièrement en considération , comme s'exprime la Chartre , que le Père de ces trois frères avoit été tué à son service.

(a) Schill. p. 213.

1475. *Gruyere*, Maréchal de Savoye, qu'elle envoya à Berne (a). Cette Princeſſe propoſa aux Cantons, à Lucerne, de ſe détacher du Duc d'Autriche & de ſ'unir à celui de Bourgogne; elle promettoit que ce Prince leur céderoit ſes prétentions contre le Duc Sigifmond; elle cherchoit à donner de la défiance aux ſept Cantons contre Berne, & leur propoſa une Alliance à l'excluſion de cette République; elle entretenoit des Emiſſaires qui cherchoient à y exciter une revolte (b). Elle taxoit Berne & Fribourg devant eux d'être les ſeuls Auteurs de la guerre (c). Cette conduite irrita ces deux Villes contre la Princeſſe.

Le Comte de Romont les traite en ennemis. Jaques de Savoye, *Comte de Romont* & Baron de Vaud étoit entré au ſervice du Duc Charles, il venoit d'être fait Maréchal de Bourgogne; ſes Sujets traitoient

(a) *Schill. p. 217.*

(b) *Idem 218.*

(c) *Idem 219.*

traisoient les garnisons de Grandson , d'Orbe & de Joigne en ennemis , & les Députés des Suisses mêmes avoient été attaqués & insultés par ceux qui tenoit *Ejclées* pour le Comte. Etant de retour dans ses Etats , il fit enlever deux chars chargés de cuirs , qui venoient de Nuremberg , & en maltraita les Conducteurs (*). Il mit garnison étrangère dans toutes les places du Pais de Vaud (a). Ces différens griefs obligèrent les *Bernois* , après s'être fortifiés de l'Alliance des *Valaisans* de lui déclarer la guerre le 9 d'Octobre. Ils entrèrent en campagne le lendemain sous les ordres de *Pierre de Waberen*, Chevalier , Baron de Belp : les *Fribourgeois* les joignirent devant *Morat* la veille

Les Bernois lui déclarent la guerre & s'emparent du Pais de Vaud.

(*) Tous les Auteurs étrangers & même *Commines T. I. p. 277.* attribuent l'origine de la guerre de Bourgogne à ces deux chars enlevés. On voit par ce que nous venons de rapporter combien ils sont dans l'erreur.

(a) *Schill. p. 221. sq.*

1475.

veille de la St. Gall. Les troupes des deux Villes s'emparèrent en peu de tems de *Morat*, de *Payerne* & de plusieurs Chateaux des environs. La Ville d'*Estavayé* faisoit alors un grand commerce, qui l'avoit fort enrichie; le Comte de Romont y avoit jetté 300 hommes sous la bannière de Nyon; elle fut prise d'assaut: il y eut plus de 1500 hommes passés au fil de l'épée dans cette occasion (a). Les *Soleurois* joignirent Berne & Fribourg à *Estavayé*; on prit *Yverdun* & nombre de lieux circonvoisins. *Henri Dittlinger* & *Jean Tillier* de Berne avec *Jean Vögeli* de Fribourg se distinguèrent à la prise d'*Esclées* (b). Les troupes des autres
Cantons

(a) *Chronique du Pais de Vaud*. p. 160.(b) *Schill*. 235. *Stettl*. 235. voyez aussi *Anshelm h. a.* La vérité de l'histoire ne me permet pas de passer sous silence la cruelle vengeance des Suisses contre la garnison d'*Esclées*; il ne resta des assiégés que 18 hommes, qui eurent la tête tranchée. *Le Va-*
let

Cantons avoient joint peu à peu l'armée 1475.
 de Berne & de Fribourg, & s'étoient
 emparés en passant de *Romont*, *Mou-*
lon, *Ruë* & d'autres endroits. Les
Valaisans avoient pris de leur côté *St.*
Maurice & *Gundis*, qui faisoient partie
 du Chablais (a). Les Confédérés s'é-
 toient avancé au - delà de *Morges*, &
 projettoient de faire le siège de *Genève*,
 qui montrait beaucoup de haine contre
 les Suisses : mais cette Ville s'en ra-
 cheta moyennant la somme de 26000
 Gouldes, qu'elle promit de payer. (b)
 après une campagne de trois semaines
 les Suisses se retirèrent (†), n'ayant
 laissé

et du Capitaine Pierre de Coffonai eut seul
 vie sauve pour avoir servi de Bourreau
 dans cette occasion.

(a) *Tschachtlan* f. 645.

(b) *Gollut* p. 872.

(†) *Le Ms. Mutach* ajoute, que lors-
 que l'armée des Suisses se retira elle devasta
 la campagne, excepté ce qui étoit de l'E-
 vêché de Lausanne, des Baronies de *Laf-*
ra & d'*Aubonne* & de la terre de *Ba-*
vois,

1475. laissé garnison qu'à *Yverdun* sous les ordres d'*Albin de Silinen*, & à *Grandson* sous ceux de *Brandolf de Stein*. Ils avoient même abandonné *Joigne*, où ils auroient pû arrêter quelque tems le Duc de Bourgogne, ils ne furent pas long-tems à regretter cette faute.

1476. *Rodolphe, Marggrave de Hochberg*, Comte de Neufchatel, se donna bien des mouvemens pendant tout l'hyver pour étouffer cette guerre. Les Suisses n'étoient pas éloignés de se prêter à un accommodement, — pourvû que le Duc d'Autriche & leurs Alliés y fussent compris. Ils consentirent à une Trêve de trois mois, qui fut rejetée avec beaucoup de hauteur par le Duc de Bourgogne (a). Le Marggrave, pour

vois, en considération d'*Adrien de Bubenberg*, qui étoit gendre du Baron de *Lassara*, du Comte de *Gruyère* qui étoit Baron d'*Aubonne*, & de *Jaques de Glereffe*, qui étoit Seigneur de *Bavois*.

(a) *Schill. p. 258.*

pour donner une marque publique de sa bonne volonté aux Cantons, leur remit la Garde de la Ville de *Neufchâtel* (a) ; il s'y jeta un nombre de Volontaires de Bienne, de la Neuveville, du Landeron & de Cerlier. (b)

Le *Comte de Romont* continua la guerre ; il surprit *Yverdon* le 12 de Janvier avec 1500 hommes ; la garnison, qui n'étoit que de 70 hommes, tous Lucernois, se retira dans le Chateau, & y fit une vigoureuse résistance. Dépourvus de munitions de guerre & de bouche ces braves guerriers ne subsistoient que du butin qu'ils enlevoient dans leurs fréquentes sorties (†). Le Comte n'eut pas

(a) *Schill. p. 259.*

(b) *Ms. Mutach.*

(†) *L'action héroïque d'un Lucernois, dont on ne marque pas le nom, mérite de trouver place ici. Il n'avoit pour toutes armes que son épée & une seule flèche, il la décocha dans la retraite contre un Bourguignon, acheva de le tuer avec son épée, retira la flèche, & s'en servit pour tuer*

1476. pas le courage de donner l'assaut au Château, & se retira. Les Habitans d'Yverdun avec lesquels il avoit entretenu des intelligences, abandonnèrent la Ville pour se dérober au ressentiment des Suisses (a). *Brandolf de Stein* fut enlevé la même nuit dans la Ville de *Grandson*. Le Château refusa de se rendre, quoiqu'on eut conduit *de Stein* au pied de ses murs, & que les Bourguignons eussent menacé de le pendre en leurs présence en cas de refus : mais ce brave Capitaine les exhorta lui-même à ne s'étonner de rien, & les rassura tellement, que les ennemis furent obligés de se retirer ; ils emmenèrent *de Stein*, après la bataille de *Grandson*, à *Nozaret*, où il resta prisonnier jusqu'à ce qu'il fut échangé contre le Chef
des

un second ennemi, des flancs duquel il l'arracha derechef, & l'emporta avec lui au Château. *Tschächtlan* f. 573. *Schill.* p. 263.

(a) *Schill.* 260. seq.

des Bourguignons trouvé dans le Château de Grandson. (a) 1476!

Sur la première nouvelle qu'on eut de ce qui venoit de se passer, les Bernois avec leurs Alliés de Fribourg & de Soleure se remirent en campagne. Ils laissèrent 200 hommes dans Yverdun, & doublèrent la garnison de Grandson. (b)

Le Duc de Bourgogne dans ces entre- Le Duc faites marchoit à grandes journées contre la Suisse. Il entra par Joigne dans Suisse & le País de Vaud à la tête de 100000 assiége Grandson. hommes (c); il arriva à Orbe le 12 de Février (d), & forma le Siège de Grandson. Il fit donner le premier assaut le

(a) *Idem Schill. p. 265 & 292. Partie de la guerre de Bourg. dans l'Histoire du País de Vaud. p. 171.*

(b) *Schill. p. 266.*

(c) *Les requisitoires aux Confédérés, que Tschachtlan raporte, ne parlent que de 60000.*

(d) *Chron. de Bourg. dans Commin, T. 2. p. 400.*

1476.

le 22 du même mois, & emporta la Ville trois jours après. Le Château se défendit courageusement.

Les Bernois, sous les ordres de *Nicolas de Scharnachthal* & de *Jean de Hallweil*, & les Fribourgeois sous ceux de *Pierre de Faußigny*, s'avancèrent au secours de Grandson (a). *Henri Dittlinger* tenta de se jeter dans la place, mais inutilement (b). L'armée Alliée étoit campée à *Morat*, où elle attendoit le reste des Confédérés. Le Duc de Bourgogne s'impatientoit de se voir arrêté par un si foible Château : il trompa la garnison par des propositions fort avantageuses, qu'il lui fit faire par le canal d'un Gentilhomme Bourguignon nommé *Luc de Ronchant* (c). Les assiégés avoient perdu *Jean Tillier* leur Maître d'Artillerie ; le feu avoit pris à leurs

(a) *Schill. p. 272.*

(b) *Idem p. 277.*

(c) *Idem p. 281. Le Ms. Mutach le nomme Luc de Rouchant.*

leurs poudres ; la méfintelligence s'é- 1476.
toit gliffée parmi eux ; ils voyoient peu
de jour à être délivrés : toutes ces con-
fidérations leur firent prêter l'oreille
aux propositions de Ronchant (†). Ils *Le Cha-*
livrèrent le Chateau au Duc le 27 de *teau se*
Février. Charles fit pendre ou noyer *rend par*
dans le Lac toute cette garnifon, qui *capitula-*
étoit encore de 450 hommes (a). Les *tion.*
Suiffes aprirent à *Neufchatel*, où ils s'é-
toient

(†) *Tschachtlan* ajoute, que Jean Wul-
ler, Capitaine de la Garnifon, fut un des
premiers à prêter l'oreille aux infinuations
du Sr. de Ronchant, & que ce dernier
avoit reçu 100 Gouldes de gratification de
la garnifon pour fes bons offices.

(a) *Schill.* p. 283. Ronchant avoit
reçu quelque offense de ceux de Soleure ; il
se joignit au Comte de Romont, à Phi-
lippe Marggrave de Hochberg & à
ceux d'Yverdun pour engager le Duc à
cette cruauté. Les Bernois firent arrêter
le Marggrave Rodolph père de Philippe,
qui se trouvoit à Berne, & le firent gar-
der à vîè dans la tour Lombach. Voyés
Tschachtl. f. 619 & 623.

1476. toient avancés depuis Morat, le fort de la garnison de Grandson. Résolus de venger leurs Compatriotes ils marchèrent le 2 de Mars avec 20000 hommes à la rencontre du Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit jetté 350 hommes dans le Chateau de *Vauxmarcus*, qui est sur le passage de Neufchatel à Grandson; les Suiffes ne s'y arrêtèrent

Bataille de Grandson. pas : Leur Avantgarde, composée des troupes de *Schweitz* & de *Thun*, s'étoit avancée au-delà de ce Chateau, & avoit pris poste dans un terrain avantageux au-dessus de *Vauxmarcus*, dans un lieu nommé *la Combe de Ruaux* (a). *George de Rosmbos* les attaqua avec 100 Archers (b). Les Confédérés laissèrent *Vauxmarcus* derrière eux & marchèrent à leur secours. Ces mouvemens engagèrent la Bataille. Charles, contre l'opinion de ses Généraux, étoit forti

(a) *Schill. p. 286. Ms. Mut.*

(b) *Commin. T. 1. p. 276.*

sorti de son camp avantageux sous Grandson pour aller au-devant des Suisses ; il s'engagea dans un terrain fort ferré au-dessus du bois de *la Lance*, que l'on nomme *la Chatose* (a), & s'avança avec une précipitation, qui ne permit pas à toute son armée de le suivre (b). Les troupes de *Berne*, *Schweitz*, *Fribourg*, *Soleure* & *Bienne* arrivèrent les premières en présence de l'ennemi ; elles se jetèrent à genoux, selon l'usage de la Nation, pour implorer le secours Divin : les Bourguignons crurent qu'ils demandoient grace. Il s'éleva de grands cris dans leur armée, qui trainoit plus de 3000 femmes à sa suite (c). Les deux armées se canonèrent quelque tems. *Louis de Châlons*, *Seigneur de Chateauguion*, commença l'attaque avec la Cavalerie. Les Suisses formoient un Bataillon

D iij

quarré

(a) *Ms. Aut.*(b) *Commin. l. c.*(c) *Schill. p. 287.*

1476. quarré, dont le front étoit défendu par les Lanciers : Quoique leurs troupes n'eussent pas encore toutes joint le corps de bataille, *Chateauguion* ne put les entamer : après avoir attaqué pour la seconde fois ce bataillon des Suisses, & avoir été repoussé autant de fois, il fut tué à la troisième attaque par *Jean von der Grub* de Berne, & avec lui plusieurs Seigneurs de la première considération (a). Le Duc de Bourgogne, qui ne croyoit avoir à faire qu'à cette poignée de monde, qu'il voyoit devant lui, fut étonné de la voir croître d'un moment à l'autre ; c'étoit le reste des Alliés, qui se rangeoient en bataille à mesure qu'ils arrivoient (b). Il en fut informé par Brandolfe de Stein ; ce Prince s'écria plein de découragement : Que deviendrons-nous, puisque nous n'avons pas pû vaincre cette poignée

(a) *Schill. p. 288.*

(b) *Schill. ibid.*

poignée de gens (a) : Les premiers rangs de ses troupes se retirèrent en arrière pour rejoindre le corps de l'armée. Ceux-ci prenant leur retraite pour une fuite, reprirent le chemin du Camp (b). Les Suisses les suivoient de près ; ils atteignirent l'Infanterie, qui ne put pas soutenir leur choc ; la déroute devint bien-tôt générale. Ils chassèrent les Bourguignons devant eux comme une troupe de bétail, (pour me servir de l'expression d'un Auteur, qui étoit présent) (c), & les poursuivirent jusqu'à *Montagny* ; leur pesante armure ne leur permettant pas d'aller plus loin. Ils s'y jetèrent à genoux pour rendre grâce à Dieu, de la victoire signalée, qu'il venoit de leur accorder contre un Prince, qu'on croyoit invincible. 800 Cavaliers de Bâle & les Gendarmes

(a) *Murali Misc.*

(b) *Commin. l. c.*

(c) *Schilling p. 289.*

1476. Gendarmes Autrichiens & Strasbourgeois ne joignirent l'armée Confédérée qu'après le combat (a).

Le Duc de Bourgogne aimoit le faste; son Camp étoit rempli d'effets précieux. On estima à un million de florins les richesses qui tombèrent entre les mains des Suisses (†). La Garnison de Grandson

(a) *Tschachtl. f. 630, 631.*

(†) On apprend par les Mémoires de Burkard Stoer *Prevôt d'Amstoltingen*, qui sont dans les Archives de Berne, que dans ces tems le Marc d'argent valoit 7 flor. du Rhin. On conserve précieusement dans l'Arсенal de Berne plusieurs pièces d'Artillerie & les Mousquetons des Gardes du Duc, qui lui furent enlevés dans cette occasion. On montre aussi plusieurs riches tapis & les tapisseries avec lesquelles ses tentes étoient décorées. Nos Chroniques rapportent, que le gros Diamant qui fait aujourd'hui le principal ornement de la Couronne Papale fut acheté à Lucerne l'an 1492 pour 5000 florins du Rhin, par Guillaume de Diesbach fils de l'Advoyer de ce nom qui le vendit à Bartholomé May Seigneur de Strätlingen pour

son se rendit. On distribua entre les Confédérés une trentaine de Gentilshommes de distinction; Berne demanda le *Seigneur de Darin*, pour l'échanger contre *Brandolphe de Stein*: mais à la vûë des malheureuses victimes de la cruauté du Duc de Bourgogne, les soldats de Berne & de Fribourg massacrèrent tous ces prisonniers à l'exception du seul S^r de Darin. (a) La Garnison de *Vauxmarcus* abandonna le Château & eut le bonheur de se sauver. Cette victoire ne coûta aux Suisses que 50 hommes; la perte des Bourguignons fut de 1000 (b), parmi lesquels on ne comptoit que 7 hommes d'armes, (c).
Les

pour 5400 & celui-ci à des Marchands de Genes pour 7000, lesquels l'ont remis au Duc de Milan pour 11000 ducats. Jules II. racheta de ce dernier. Tschachtlan Mémoires du Temps fol. 635.

(a) Schill. p. 291. Tschachtlan 631.

(b) Idem 630.

(c) Commin. l. c.

1476. Les Confédérés après avoir passé trois jours sur le Champ de Bataille reprirent le chemin de leurs maisons. (†) Charles s'étoit sauvé le jour de la Bataille de Grandson jusqu'à *Nozaret* ; son Armée l'y suivit (a). Il fit de nouveaux préparatifs de Guerre, résolu de rentrer au plutôt en Suisse & de former le Siège de Berne & de Fribourg. Comme assuré de la victoire ce Prince promit la Ville de Berne, au Comte de Romont & celle de Fribourg, à la Duchesse de Savoye

(†) *Après la bataille, les Suisses armèrent Chevaliers, les Gentilshommes qui s'y étoient le plus distingués. De Zurich, Jean de Breitenlandenberg, Roll de Bonstetten Baron d'Ustri, Sigmund de Griessen, Hartmann Rordorf, Henri Göldlin & Felix Schwarzmaurer. De Berne, Petermann de Waberen fils de l'Advoyer de ce nom, Jean de Hallweil, Arnold Segenfer & Jean-Friderich de Mülinen. De Bâle, Arnold de Rotberg & Jean Schlierbach. Tschachtl. f. 632.*

(a) *Schill. p. 304.*

Savoie & partagea les principales Maisons entre ses Officiers. (a). 1476.

Le Duc de Bourgogne étoit venu camper à *Lausanne* le 14 de Mars (b). Son Armée grossissoit tous les jours ; la Duchesse de Savoie & le Comte de Romont lui avoient prêté tous les secours imaginables. Les Bernois & les Fribourgeois profitèrent du séjour , que le Duc fit à *Lausanne* pour munir les placés les plus exposées. Ils jettèrent 1000 hommes dans *Grandson* & 1580 sous *Adrien de Bubenberg* (*) & *Guillaume d'Affry* dans *Morat* (c). Les Suisses &

(a) *Idem* p. 306.

(b) *Chr. de Bourg.* p. 400.

(*) *Les Auteurs Contemporains* donnent de grands éloges à la sagesse & au courage d'Adrien de Bubenberg. Ayant eu avis , que sa garnison étoit prête à se mutiner , il publia une Ordonnance , que tout soldat seroit tenu par son serment de passer au fil de l'épée toute personne , qui témoigneroit la moindre irrésolution, sans exception de rang. *Tschachtl.* f. 681. *Schill.* p. 334.

(c) *Schill.* p. 307.

1476.

& leurs Alliés firent entrer 1000 hommes dans Fribourg (a). Le *Comte de Romont* avoit repris presque tout son païs, & toutes ses places étoient bien garnies (b). *Nicolas Zerkinden* Chatelain du haut *Simmenthal* reprit la *Tour* près de *Vevay*, & passa au fil de l'épée 500 hommes qui y étoient; il s'empara ensuite de *Vevay* & de plusieurs lieux circonvoisins. (c) *Petermañ de Waberen* & *Guillaume de Diesbach* marchèrent contre *Romont*; le Comte de ce nom défendoit la Ville avec 4000 hommes; ils firent donner quelques assauts contre une tour sans pouvoir l'emporter & se retirèrent sans oser entreprendre le Siège de la place. (d) Les *Valaisans* désirèrent un corps de 3000 Lombards, qui avoient passé le *Saint Bernard* pour entrer

(a) *Schill.* 306.

(b) *Idem* 310.

(c) *Idem* 313.

(d) *Idem* 316.

trer au Service du Duc (a).

Les Bernois écrivirent en date du 11^e d'Avril au Roi de France, & lui recommandèrent les *Enfans de Savoie* (†), qui étoient exposés par le mauvais parti qu'avoit pris leur Mère, à être dépouillés de leur bien par le Duc de Bourgogne; Ils requeroient le Roi d'attaquer ce Prince dans le cœur de ses Etats, pendant qu'ils étoient résolus de lui livrer bataille en Suisse (b). Ils avoient aussi écrit à tous leurs Alliés pour presser leurs secours (c).

Le 23 de May le Duc de Bourgogne détacha une partie de son armée, qui étoit de 60000 hommes (d), pour aller investir

*Affiegè
Morat.*

(a) *Tschachtl.* 656.

(†) C'étoit *Philibert Duc de Savoie, Charles*; *Loüise mariée depuis à Hugue de Chalon*; *Marie mariée à Philippe de Hochberg.*

(b) *Schill.* 321.

(c) *Idem* 318.

(d) *Tschachtl.* 690.

1476.

investir *Morat* ; ces troupes arrivèrent devant la Ville le 24 (a), & achevèrent de l'investir le lendemain. Le Duc ne leva son Camp de *Lausanne* que le 27, & prenant avec le gros de son armée une route détournée il alla camper à *Morrain* près du lac. Le Mardi 4 Juin ce Prince s'avança jusqu'au Chateau de *Beaulay*, il campa le 7 à *Montet* près d'Estavayé ; il en partit le 9 avec son armée & campa à *Avenche*, le 10 à *Faug* près de *Morat*, & entra dans le Camp de *Morat* le lendemain. (b) *Jaques Comte de Romont* étoit campé avec 8000 hommes au nord de la Ville, *Antoine Batard de Bourgogne* près du lac avec 30000 ; le Duc occupoit les hauteurs avec le reste de son armée (c).

Les Con-
fédérés
s'avan-
cent pour
dégager
la Ville.

Les Bernois donnèrent le commandement

(a) *Schill.* 323.

(b) *Chron. de Bourg.* p. 401.

(c) *Tschachtl.* 689.

dement de leurs troupes à *Nicolas de Scharnachthal* & à *Pierre de Waberen*, & firent avancer toutes leurs forces à *Lautpen* & à *Gummen* pour défendre leurs ponts. (a). Les Bourguignons les attaquèrent sans pouvoir les emporter. (d) Le 16 de May ils donnèrent l'assaut à la Ville de Morat, le combat dura 4 heures & fut opiniâtre ; ils furent repoussés après avoir perdu plus de 1000 hommes. (c).

Dans ces entrefaites les Alliés joignirent peu à peu l'armée de Berne & de Fribourg. Les Confédérés s'avancèrent jusqu'à *Ulmitz*, ils formoient un corps de 30000 hommes d'Infanterie & de 4000 chevaux. (d). Ils résolurent dans un Conseil de Guerre d'attaquer les Bourguignons. *René Duc de Lorraine* accom-

(a) *Schill. p. 328.*

(b) *Idem. 330.*

(c) *Idem 331.*

(d) *Commin. l. 5. c. 3. p. 289. T. I.*
Tschachtlan

1476. accompagné de quatre Comtes de *Bitsch* & de *Leiningen* avec 200 Gendarmes joignirent l'Armée peu d'heures avant la bataille (a) après avoir fait une diligence incroyable (b).

L'avantgarde fut confiée à *Jean de Hallweil*,

Tschachtlan dans ses *Mémoires du Temps* fol. 707. fait le dénombrement d'une partie de cette Armée. Les Troupes de *Soleure* & de *Bienne* s'étoient avancées la veille jusqu'à *Arberg*. *Bâle* envoya 2000 hommes sous *Pierre de Roth Chevalier*. Le Comte *Loüis d'Oettingen* commandoit le secours de *Strasbourg*, qui consistoit en 400 Gendarmes & 300 *Arquebusiers*. Le Comte *Oswald de Thierstein* commandoit 200 Gendarmes Autrichiens avec le secours des Villes de *Colmar*, *Selestadt* & *Kaisersberg*. Le Comte de *Gruyeres* & les Villes de *Rothweil* & de *Schafhausen* avoient pareillement joint les Confédérés. Les *Zuricois* au nombre de 5000 hommes sous *Jean Waldman* arrivèrent à *Berne* la veille de la bataille & poussèrent le même soir jusqu'à *Gümlingen*.

(a) *Commin. l. c. p. 286.*

(b) *Schill. p. 335.*

Hallveil, qui avoit sous ses ordres *Rodolph de Wuippens* & *Jean de Fögueli* de Fribourg ; le Corps de bataille étoit commandé par *Jean Waldmañ* de Zurich, & l'arrière garde par *Gaspard de Hertenstein* de Lucerne. (a). Le Chevalier *Guillaume Hertter* reçut le commandement en chef. (b). On tint un grand Conseil de Guerre, dans lequel il fut résolu d'envoyer reconnoître le Camp des ennemis le lendemain ; c'étoit le 22 de Juin (c), jour anniversaire de la Victoire, que les Suisses avoient remportée à Laupen en 1336.

1476!

*Bataille
de Mo-
rat,*

Avant que ce détachement des Suisses se mit en marche, le Comte de *Thierstein* arma Chevaliers 150 des plus braves Guerriers. Le Général *Hertter* dans la crainte que la bataille ne s'engagea trop légèrement, proposa aux Suisses de re-
trancher

(a) *Idem* p. 336.(b) *Etterlin* f. 93.(c) *Idem* l. c.

1476. trancher leur Camp pour s'affurer une retraite : *Felix Keller* de Zurich s'y opposa ; il représenta que les Suisses ne connoissoient point ces fortes de précautions , que c'étoit en combattant vaillamment qu'ils savoient s'affurer du païs. Hertter se rendit à ses raisons , & fit joindre à l'Armée Confédérée tous les Auxiliaires étrangers , qu'il avoit sous ses ordres (a). Le Duc averti qu'il paroissoit des Suisses fit sortir ses troupes de son Camp & les rangea en bataille derrière une haye vive au-dessus de Morat ; le détachement , qui étoit allé à la découverte , fit avertir le Corps d'Armée que les Bourguignons se préparoient à les attaquer. Les Confédérés se mirent en marche malgré une pluie abondante qui inondoit la campagne. Le soldat marquoit beaucoup d'ardeur pour le combat ; les Généraux eurent

(a) *Tschachtl. f. 713.*

eurent de la peine à le retenir ; on fit 1476.
 la prière & *Hertter* arma le *Duc de Lorraine* & plusieurs braves Gendarmes ,
 Chevaliers (a). Les deux armées restèrent ainsi en présence jusqu'à midi (†)
Charles jugea que les Suisses n'avoient pas intention de l'attaquer ce jour-là & fit sonner la retraite. Dès que ses troupes eurent commencé à marcher en arrière les Confédérés tombèrent sur elles ; ils avoient devant eux une haye vive

(a) *Etterlin* & *Schill*. l. c.

(†) *Les Auteurs Contemporains* rapportent , que pendant que les armées furent en présence , les chiens qui étoient dans le Camp des Bourguignons attaquèrent ceux des Suisses , qu'ils se battirent long-tems avec beaucoup d'acharnement & que les premiers furent obligés de leur abandonner le champ de bataille. Ils ajoutent un second augure favorable : qu'après la prière les nuages se dissipèrent , & qu'il fit un beau soleil. *Hallweil* en homme de génie parcourut tous les rangs & promit au soldat, sur ces heureuses auspices, une victoire certaine.

1476. vive défenduë par huit Couleuvrines; *Hallvoeil* à la tête de l'Avantgarde en fit le tour , s'empara du canon & s'en servit contre l'ennemi (a), il se jeta ensuite dans un chemin creux, prit les Bourguignons en flanc & fondit avec une telle impétuosité sur eux, qu'ils furent mis en déroute. Le reste de l'Armée avança en bon ordre, & attaqua les troupes du Duc déjà ébranlées par le mouvement qu'elles avoient fait pour se retirer. *Bubenber*g en même tems détacha 600 hommes de sa garnison pour les prendre entre deux feux; cette manœuvre acheva de les décourager, ils ne pensèrent plus qu'à chercher leur salut dans une fuite précipitée: mais pressés de toute part par les troupes des Confédérés & poursuivis par leur Cavalerie, qui les suivit jusqu'à *Avenche*, il échapa peu de Bourguignons au fer vengeur

(a) *Tschachtl.* 718.

vengeur des Suisses, qui pour s'animer l'avantage avoient pris pour cri de guerre GRANDSON. On raporte, qu'il étoit jetté une si grande quantité de Lombards dans le lac, qu'il en fut tout couvert. (a)

Le Comte de Romont, qui commandoit un Camp séparé; loin de venir au secours du Duc, se retira avec précipitation & laissa tout son bagage en arrière. Les Confédérés remportèrent une victoire

1476

(a) *Idem l. c. & Schill. p. 338. Il y a eu d'années, qu'on pêcha des Armures d'une grande beauté du fond du lac. On a ramassé dans la suite les ossemens épars sur le Champ de Bataille, qu'on conserve encore de nos jours dans une Chapelle, qui est sur le grand chemin près de Morat. On y lit l'Inscription suivante.*

DEO OPT. MAX. CAROLI INCLYTI.
 ET FORTISSIMI DUCIS BURGUNDIÆ
 EXERCITUS MURATMUM OBSIDENS AB
 HELVETHIS CÆSUS HOC SUI MONUMENTUM
 RELIQUIT. ANNO MCCCCLXXVI.

3476. victoire complète. Le Duc perdit tous ses équipages avec près de 26000 hommes. Cette défaite coûta si peu aux Suisses, qu'on auroit peine à le croire, si la vérité du fait n'étoit rapportée par un Auteur Contemporain (a). On peut juger du découragement du Duc de Bourgogne par sa fuite précipitée, puisque ce Prince ne s'arrêta qu'à *Morges*, qui est à 14 lieuës de France de *Morat*; il y dina le lendemain, & alla coucher à *Gex*, où il séjourna jusqu'au 27. (b).

Le Comte de *Gruyère* suivit les ennemis jusqu'à *Lausanne*, il s'y arrêta & pilla la Ville. Les Confédérés, après avoir passé trois jours sur le champ de bataille, congédièrent la moitié de leur armée, & s'avancèrent avec le reste jusqu'à *Lausanne*, après avoir pillé & brûlé

(a) *Schill. p. 338. seq. cet Auteur rapporte positivement, que les Suisses ne perdirent que 20 hommes. p. 350.*

(b) *Chr. de Bourg. p. 401.*

lé *Lucens & Moudon* (a). Ils trouvèrent à Lausanne les Députés du Roi de France & de plusieurs Princes , qui les engagèrent à une *Trêve avec la Savoye*. Ils convinrent aussi d'un *Congrès à Fribourg* pour la St. Jaques suivante, (b) pour y régler les difficultés , qui étoient entr'eux & la Duchesse de Savoye. Le *Bâtard de Bourbon* Admiral de France , s'y rendit de la part de Louis XI ; l'*Evêque de Genève*, le *Duc de Lorraine* , le *Comte de Gruyère* s'y trouvèrent en personne avec les *Députés du Duc Sigismond d'Autriche*, & des Evêques de *Strasbourg & de Bâle*, du *Duché de Savoye*, de *Genève* , du *Pais de Vaud*, des huit *Cantons* , de *Soleure* , de *Bienne* , de l'*Electeur Palatin* , des *Villes de l'Alsace* , & de l'*Evêque & du pais de Valais*. (c). Il fut réglé : Que la *Ville de Genève*

1476.

*Congrès
& paix de
Fribourg.*

(a) *Schill. p. 345.*

(b) *Idem p. 346.*

(c) *Idem p. 361.*

1476. Genève payeroit les 24000 florins, auxquels elle avoit été taxée au commencement de la guerre de Bourgogne. Que le *Pais de Vaud* seroit restitué à la Maison de Savoye, sans qu'il pût jamais dans la suite en être démembré, moyennant 50000 florins, pour sureté de laquelle somme il resteroit hypothéqué. *Morat* avec ses dépendances, *Grandson*, *Grandcourt* & *Cudrefin* furent cedés aux Bernois & aux Fribourgeois. (†) Il fut aussi

(†) *Les Bernois s'étoient emparés dès le commencement de la guerre de Cerlier : (Erlach:) ils ont conservé cette Comté pour eux seuls. Elle appartenoit à Guillaume de Châlon, Prince d'Orange. Rodolphe Comte de Neufchatel & de Nidau doit en avoir prêté hommage à Pierre de Savoye en 1264. Guichenon T. I. p. 285. Isabelle de Neufchatel en reprit le Fief en 1376. Humbert Bâtard de Savoye en étoit Seigneur en 1403. Et Jean Comte de Fribourg & de Neufchatel en 1424. Elle passa ensuite à la Maison de Châlon par Marie de Châlon sa veuve, qui en avoit disposé par testament*

aussi réglé que la Maison de Savoye payeroit aux Fribourgeois 25600 flor. qu'elle leur devoit. (a)

1476!

Le

testament en faveur de Guillaume de Châlon son neveu en 1465. sans qu'on trouve aucun vestige de reprise de Fief. Morat, Grandson & Echallens ont été gouvernés depuis, alternativement par Berne & Fribourg, qui y envoient tous les cinq ans un Ballif; tellement que sous les Ballifs Bernois l'administration dépend de Fribourg & réciproquement de Berne sous un Fribourgeois. Grandson fut cédé en 1424 le 26 Juin par le Duc de Savoye à Loüis de Châlon Prince d'Orange. Orbe, Echallens & Montagny étoient en 1381 de la dépendance de Jean Philippe Comte de Montbeliard, qui les tenoit des Montfaucons. Les Villerseels ont tenu une partie d'Orbe, & les trois Terres passèrent enfin aux Châlons par Jeanne fille d'Henri de Montbeliard, qui épousa Loüis de Châlon Prince d'Orange. Grandcourt & Cudrefin furent restitués à la Maison de Savoye. Berne s'en remit en possession lors de la conquête du Pais de Vaud en 1536.

(a) Schill. p. 360.

1477. Le 22 d'Août 1477. Jolande Duchesse de Savoye renonça, à la sollicitation de Berne, à tous ses droits sur *Fribourg*, & cette Ville fut reconnüe libre & indépendante, & surmonta, depuis cette époque, ses Armes de l'Aigle Impérial. La Duchesse & Philibert son fils avoient envoyé Urbain de Chivron Chevalier, Bernard de Menthon & Bertrand de Deircea à Berne pour renouveler l'ancienne Alliance de la Maison de Savoye avec cette République, Berne souhaita d'y faire comprendre Fribourg & demanda que cette Ville fût mise en liberté; la Savoye y consentit, moyennant qu'elle rabatit 10000 florins de la somme qui lui étoit dûë. Jaques Velg Advoyer, Rodolphe de Wuippens Chevalier, Guillaume & Jean Tächtermañ, Henri Larer & Jean Furer négocièrent ce Traité. (a).

L'Amiral

(a) *Anshelm f. 248. Schill. p. 391. Chr. de Fribourg Ms.*

L'Amiral de France & les Suisses 1476.
 étoient convenus dans le Congrès de *Ambas-*
 Fribourg, que les Confédérés enver-*sade en*
 roient une Députation au R^e pour re-*France.*
 cevoir le paiement des 24000 florins,
 que ce Monarque leur avoit promis
 pour les fraix de la guerre de Bourgo-
 gne. Leurs Ambassadeurs furent reçus
 avec beaucoup de distinction par Louis
 XI. La somme fut délivrée & partagée
 entre tous les Cantons également. Cha-
 que Ambassadeur reçut un présent de
 20 Marcs d'argent & *Adrien de Bubenberg*
 reçut encore 100 Marcs du Roi comme
 un témoignage de l'estime qu'il faisoit
 de sa personne. (a).

Charles
 Le Duc de Bourgogne mit le Siège de-*assiége*
 vant Nancy le 22 d'Octobre. Le Duc de *Nancy.*
Lorraine se présenta en personne devant
 le Conseil Souverain de Berne le 23 de
 Novembre, & demanda du secours à
 la

(a) *Idem* p. 363.

1476. la République. On indiqua deux Diètes à ce sujet à Lucerne, Berne opina en faveur de *René*: les Cantons objectoient la rigueur de la Saison; c'étoit le plus froid hyver qu'on eût jamais vû. Ils permirent cependant au Duc de prendre à sa solde autant de Suisses, qu'il pourroit engager: Il en rassembla 8000. (*)

1477. Ces troupes partirent de *Bâle* le 26 de Décembre. Elles ne contribuèrent pas peu à la célèbre victoire, que ce Prince remporta le 5 de Janvier sur le Duc de Bourgogne devant Nancy. Charles y fut tué. Sa mort mit fin à une guerre sanglante, que Louis XI. avoit fomentée, dans laquelle il ne prit point parti malgré ses sermens, & dont il retira cependant le principal avantage.

*Bataille
devant
Nancy.
Charles y
est tué.*

(*) *Idem* p. 367.

Fin du Sixième Livre.



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SEPTIÈME.



A Comté de Bourgogne a-voit envoyé des Députés à Neufchatel au commencement de l'année 1477. pour négocier une Trêve avec les Suisses. Dès qu'ils furent informés de la mort de leur Maître, ils

1477.
Traité avec la Franche Comté.

se

1477. se rendirent à *Berne* (a). L'Archevêque de *Besançon* étoit à leur tête : Il proposa une Alliance perpétuelle avec les Cantons, ou s'ils ne l'avoient pas pour agréable, de se soumettre aux Suisses en qualité de leurs Sujets, pourvû qu'on voulut les maintenir dans la jouissance de leurs privilèges & de leurs franchises. (b). *Berne* les renvoya au reste des Suisses. Ce Canton étoit d'avis d'accepter l'offre des Francs Comtois. La Suisse fournit abondamment toutes les denrées nécessaires à la vie excepté le sel; la *Franche Comté* qui a de riches Salines à *Salins*, convenoit fort bien à la Confédération, pour la rendre entièrement indépendante de ses voisins. Cependant les Cantons, déterminés peut-être par différentes considérations particulières, rejetèrent les offres de l'Archevêque. Ils firent un Traité de Paix perpétuelle

(a) *Schilling* p. 388.

(b) *Tschachtl.* f. 829.

pétuelle avec la Comté moyennant 1477.

150000 florins, que cette Province s'engagea de payer aux Confédérés (a).

Ce Traité ne fut pas rempli de la part des Francs Comtois; LOUIS XI. avoit

gagné le premier Seigneur du païs *Jean de Châlon* Prince d'Orange: (b) Il se for-

ma par son moyen un grand parti dans la Province. Ce Monarque offrit aux

Suisses de leur payer la somme d'argent susmentionnée, les Cantons y consen-

tirent & cedèrent leurs droits au Roi; sous la réserve cependant que ce Prin-

ce observeroit la paix perpétuelle à laquelle les Comtois s'étoient engagés (c).

LOUIS XI se crut muni d'un titre suffisant pour établir ses droits sur la Fran-

che Comté: Il négligea le Prince d'Orange; ce Seigneur abandonna son parti: le Roi fut obligé de lever des trou-

pes

(a) *Val. Ansbelm f. 227.*

(b) *Commines T. 1. p. 369.*

(c) *Ansbelm. 229.*

1477.

pes pour s'en mettre en possession. Il n'avoit point encore ratifié le Traité qu'il avoit conclu en 1474 avec les Suisses : Ce Prince envoya , pour cet effet , ses Ambassadeurs aux Cantons ; leur fit délivrer les sommes stipulées par le Traité , & demanda à lever les 6000 hommes , qui lui avoient été promis. (a).

MARIE l'unique héritière de Charles Duc de Bourgogne venoit d'épouser MAXIMILIEN Duc d'Autriche , fils de l'Empereur FRIDERICH III. Ces Princes faisoient par leurs Ambassadeurs tous leurs efforts pour engager les Suisses à la neutralité. Leurs Sujets s'étoient enrollés en foule indifféremment au Service des deux Parties (b). Ils les rappellèrent (c) , & députèrent au Roi *Jean Waldmañ* Chevalier , de Zurich. *Adrien de Bubenber*g Chevalier , de Berne.

(a) *Schill. p. 387.*

(b) *Idem. 388.*

(c) *Tschachtl. 836.*

ne ; & *Jean Im-Hof* d'Uri ; pour ménager une Trêve en faveur de la Bourgogne. Ces Ambassadeurs ne furent pas écoutés (a).

Cette conduite du Roi irrita la Nation. Elle convoqua dans le courant des mois de Janvier & de Février deux Diéttes , auxquelles le Duc *René de Lorraine* & l'*Archevêque de Besançon* se trouvèrent en personne, avec les Ambassadeurs du Pape , de l'Empereur & de l'Archiduc Maximilien. La grande Ligue de la haute Allemagne fut prolongée au terme de 15 années. Le Pape , l'Empereur , l'Autriche & la Bourgogne s'allièrent en vûë d'empêcher la Conquête de la Franche Comté. Le Roi de France offrit de partager cette Comté avec les Suisses , ou d'augmenter la somme qu'il leur avoit promis pour acquerir leurs droits sur cette Province,

(a) *Anshelm.* 236.

1478. vince : Les Confédérés refusèrent l'un & l'autre de ces partis, & exigèrent du Roi, qu'il renonçât à ses prétentions sur la Comté, qui devoit être reçûë dans l'Alliance des Suisses moyennant 150000 florins, qu'elle payeroit à la Nation. Le Duc Maximilien & le Duc René firent une Alliance particulière. On confirma la Paix avec la Savoye ; Philibert Duc de Savoye paya 25000 florins & la Ville de Genève 11000. On restitua à ce Duc le País de Vaud, à l'exception de *Morat*, *Grandson* & *Echallens*, qui furent cedés à perpétuité aux Bernois & aux Fribourgeois. Berne se réserva en propre *Aigle*, *Chateaudoux* & *Rougemont*. (a).

Les Suisses ne se soutinrent pas dans leur conduite à l'égard de la Franche Comté; ils défendirent d'abord à leurs Sujets, sous des peines très rigoureuses
de

(a) *Idem Ansh. p. 289.*

de s'enroller pour aucun des partis : 1478.
ils n'en furent pas les Maîtres. On vit
pour la première fois les frères armés
contre les frères. LOUIS XI, outre
les pensions qu'il payoit aux Cantons,
répandoit des sommes bien plus con-
sidérables parmi les particuliers : Ce
fut la perte de la Nation. *Commines* le
prévoyoit dès-lors; l'événement n'a que
trop bien justifié ce qu'il avançoit en
ces termes : *Et crois qu'à la fin sera leur*
dommage , car ils ont tant accoutumé l'ar-
gent, dont ils avoient petite connoissance au-
paravant , & spécialement des monnoyes
d'or , qu'ils ont été fort prêts à se diviser
entr'eux. (a).

Charles d'Amboise, Seigneur de Chau-
mont, succéda au Seigneur de Craon
dans la conduite de la guerre de la
Franche Comté. Il attira dans le parti
du Roi la plûpart des Suisses, qui é-

F ij toient

(a) *Commines T. I. p. 389.*

1478. toient au Service de Maximilien. (a).

1479. L'Empereur & l'Archiduc en firent leurs plaintes aux Suisses (b). Après bien

des négociations les Cantons se déterminèrent dans une Diète tenuë à Lucerne le 9 Septembre 1479 à ceder au

1480. Roi leurs prétentions sur la Comté pour la somme de 200000 florins. Enfin

l'année suivante l'Alliance avec la France fut ratifiée par tous les Cantons, & par les Villes de Fribourg & de Soleure; ils donnèrent à ce Monarque le secours de 6000 hommes, qui y étoit stipulé. (c). Ce sont les premières troupes réglées que la France ait entretenues. (d).

1477. Il s'étoit formé, après la guerre de Bourgogne dans les Cantons populaires, des Bandes de soldats dans le goût des grandes Compagnies en France, dont

(a) *Idem l. c. p. 388.*

(b) *Anskelm. 323.*

(c) *Schill. 400.*

(d) *Anshelm. 337.*

dont nous avons parlé ; Ces Vagabonds prétextèrent la résolution d'obliger la Ville de *Genève* à payer la Rançon qu'elle avoit promise. Ils entrèrent au mois de Février 1477 au nombre de 700 sur le territoire de Berne ; on leur accorda enfin le passage à travers la Ville : Ils furent joints à Fribourg par 2000 de leurs Compagnons. Les Genevois après bien des Négociations se rachetèrent enfin de leur visite en payant à chacun de ces Avanturiers 2 florins du Rhin. (a).

Les Cantons de Zurich , Berne & Lucerne, avec les Villes de Fribourg & de Soleure , firent une alliance particulière pour leur défense réciproque. (b). Les Cantons populaires en prirent ombrage ; ils n'éclatèrent cependant pas d'abord.

Le Pape SIXTE IV venoit de conclure

(a) *Schill.* 381.

(b) *Tschacht.* 827.

1478. clure le 18 d'Octobre 1478. une Alliance avec les Cantons. (a). Celui d'*Uri* se laissa entraîner dans une guerre contre la Duchesse de Milan veuve de Jean Galeace. Berne, Fribourg & Soleure, leur envoyèrent un secours de 3400 hommes. (b).
1479. L'année suivante les Confédérés firent un Traité avec Mathias Roi d'Hongrie. (c).
1481. Les Cantons populaires levèrent le masque, lorsque *Fribourg & Soleure* demandèrent à être reçus dans la Confédération : Zurich, Berne & Lucerne appuyèrent fortement leurs instances, mais les premiers refusèrent absolument leur consentement. Ils prétendirent, que l'Alliance des Villes étoit contraire à la teneur de la Confédération. Zurich & Berne ne s'étoient pas liés à ne point contracter

(a) *Etterlin* 97. *Anshelm.* 308.

(b) *Schill.* 353.

(c) *Anshelm.* 319.

Contracter d'alliance sans leur consentement : mais Lucerne étoit dans le cas. Ils lui intentèrent procès ; les Villes étoient résolües de maintenir leur Alliance , lorsque Frère *Nicolas von Flue*, Hermite , qui étoit en odeur de sainteté, s'entremet, & disposa les Parties à une entrevüe amiable à *Stanz* au mois de Décembre 1481. (a). Les deux Parties reconnurent Frère Nicolas pour leur Arbitre , qui prononça : que l'Alliance particulière des Villes seroit annulée , & que FRIBOURG & SOLEURE *Fribourg & Soleure* seroient reçus dans la Confédération. *re reçus dans la Confédération.* On ajouta aux conditions de l'Alliance entre les huit Cantons quatre Articles particuliers pour Fribourg & Soleure. 1°. Que ces deux Cantons ne s'engageroient dans aucune guerre sans l'aveu des huit anciens Cantons. 1°. Que s'il leur survenoit des difficultés avec une Partie qui leur offrit le Droit , & que

(a) *Etterlin* 97.

1481.

que les huit Cantons se trouvaissent suffisans pour en décider, les deux Villes seroient tenuës de se soumettre à leur décision. 3°. Qu'ils ne feroient aucune nouvelle Alliance sans leur consentement. 4°. Qu'au cas qu'il s'élevât une guerre entre les anciens Cantons, ils resteroient neutres & feroient l'office de Médiateurs.

Conve-
nant de
Stanz.

Les huit Cantons avant que de se séparer firent un Conventant, qui est apellé *la grande Convention de Stanz*. Elle règle dans la première partie : 1°. De ne commettre aucune hostilité les uns envers les autres. 2°. D'assister le Canton qui seroit attaqué injustement. 3°. Chaque Souverain s'engage à punir sévèrement ceux de ses Sujets, qui commettront des hostilités contre un des Cantons. 4°. Chaque délit sera puni par le Juge du lieu où il aura été commis. On s'engage dans la seconde A ne permettre aucunes assemblées illi- cites. Dans la troisième : A ne pas protéger les Sujets d'un autre Canton con-

re leurs Souverains & à ne former au- 1481.
 un parti parmi eux ; mais plutôt à
 concourir ensemble pour les retenir
 dans l'obéissance. Dans la quatrième, on
 confirma les différens Règlements Mili-
 taires ; comme le *Pfaffen-Brief* de l'an
 1381. & l'*Ordonnance de Sempach* de
 1393. La dernière règle la manière , en
 laquelle les conquêtes que les Conféde-
 rés pourroient faire dans la suite , se-
 roient partagées : savoir tous les biens
 meubles à raison des hommes , qui se
 trouveront à l'expédition ; tous les im-
 meubles par portion égale. Les autres
 Cantons & les Alliés auront leur por-
 tion aux meubles ; mais les huit se ré-
 servent tous les immeubles. (a).

L'union ainsi rétablie dans l'intérieur
 des Cantons, les Suisses étendirent leurs
 conquêtes au dehors. Ils avoient obtenu de
 Louis XI par des Lettres Patentes du
 mois de Septembre 1481, enregistrées
 à
*Premières Lettres de Privi-
 ges accordées aux Suisses
 par Louis XI.*

(a) *Anshelm.* 400, 417.

à la Chambre des Comptes au mois d'Octobre, plusieurs Privilèges pour leurs Militaires en France. Ces Lettres Patentes renferment tout le fondement des Privilèges, dont les Militaires Suiffes font en droit de jouïr dans ce Royaume, & méritent par-là d'être raportées en substance. Elles contiennent :

„ Que tous ceux de cette Nation ;
 „ qui étoient alors ou feroient à l'ave-
 „ nir au Service de Sa Majesté, à ses ga-
 „ ges & folde & qui étoient mariés
 „ ou habitués, se marieroient ou ha-
 „ bitueroient ci-après dans le Royaume,
 „ pourront y acquérir tous les biens
 „ meubles & immeubles, les posséder
 „ & en disposer par Testament ainsi que
 „ leurs femmes, enfans ou héritiers
 „ pourront les recueillir & leur suc-
 „ ceder comme s'ils étoient natifs
 „ du Royaume : A l'effet de quoi le
 „ Roi les déclare autorisés & habitués,
 „ fans qu'eux, leurs femmes, ou en-
 fans

„ fans ou héritiers puissent être tenus
„ de payer pour raison de ce aucune fi-
„ nance ni indemnité : dont il leur fait
„ dès-lors don, à quelque somme qu'el-
„ les puissent monter. Et afin, que les
„ gens de guerre de ladite Nation, qui
„ demeuroient alors, & viendroient
„ dans la suite demeurer dans le Royau-
„ me, & qui seroient à ses gages &
„ folde, puissent mieux vivre & s'en-
„ tretenir honnêtement sans être inquie-
„ tés, & que les autres ayent meilleur
„ courage de s'y habituer en plus grand
„ nombre, eux & leurs veuves durant
„ leur viduité feront leur vie durant
„ exempt de toutes Tailles, Impôts,
„ Aides & Subventions quelconques
„ mises ou à mettre dans le Royaume,
„ soit pour butestnement des gens
„ de guerre ou autrement, pour quel-
„ que cause ou prétexte que ce soit ;
„ & qu'ils soient aussi exempts du Guet
„ & Garde de Porte en quelque lieu
„ du

1482. „ du Royaume qu'ils demeurent. (a).

Il s'étoit élevé quelques différens entre une partie des Cantons & quelques-uns de leurs voisins , qui furent appaisés par la médiation des Bernois. Le *Capitulat de Milan* fut confirmé & renouvelé sous l'administration de *Loüis le More* (b). LOUIS XI étoit peu religieux à observer ses Traités : *Henri Matter* de Berne lui fut député par cinq Cantons. Il sollicita inutilement les arrérages , qui étoient dûs à la Nation. (c).

Les sept Cantons achètent la Comté de Sargans.

Les sept Cantons firent l'acquisition de la *Comté de Sargans* du Comte Jean de Soñenberg, du consentement du Comte George de Sargans , de qui il la tenoit en hypothèque. (d).

La

(a) *Traité des Alliances de France avec les Suisses.* p. 12.

(b) *Anshelm.* 466.

(c) *Idem* 481.

(d) *Idem* p. 505. Berne fut admis dans la Corrégence de cette Comté par la Paix de l'an 1712.

La mort du Roi LOUIS XI. fit revivre les négociations de la France en Suisse. Les Cantons nommèrent des Députés pour complimenter le nouveau Roi & pour lui témoigner les bonnes dispositions, dans lesquelles ils le trouvoient pour le renouvellement de l'Alliance. La Régence de France les avoit prévenus: *Le Sr. de Lins & le Président de Thoulouse* se présentèrent à leur Diette à la fin de Novembre; ils offrirent de payer les arrerages dûs à la nation, & demandèrent à prolonger le terme de l'Alliance (a).

Les Députés se rendirent auprès du Roi au mois de Février. Ils furent reçus très-honorablement: CHARLES VIII promit de payer les pensions à la nation, où elles furent en effet délivrées en partie à *Bartholomé May* de Berne, qui avoit été envoyé de la part des Cantons.

1483.
1484.

(b) *Anshelm.* 534

1484. tons. (†) Les Députés Suiffes furent suivis par les Ambassadeurs du Roi , *Philippe Bodet* Chancelier de Bourgogne & *Jean d'Andilot* Gouverneur de cette

Alliance avec Charles VIII. Province. Ils ménagèrent avec les Suiffes un Traité , qui fut conclu à Lucerne le 4 d'Août avec Zurich , Berne , Lucerne , Uri , Schweitz , Underwalden , Fribourg & Soleure. Outre la confirmation des engagements contractés sous le règne précédent , il renferme deux Articles nouveaux , savoir :

„ Que le Roi ne pourra retenir aucun
 „ des soldats des Cantons , sans leur
 „ consentement , & que d'abord que les
 „ Cantons auront guerre avec quel-
 „ qu'un de leurs Ennemis , le Roi sera
 obligé

(†) *Non-seulement Barthlomé May ne reçut pas la somme entière, qui étoit dûë, mais on l'obligea de se charger de mauvaises espèces ; & on lui fit toutes sortes de mauvais traitemens à sa sortie de Lion. Voyés Anshelm & Stetler.*

, obligé de la lui déclarer de l'attaquer 1484.
 , & de le poursuivre comme son enne-
 , mi propre sans fraude ni dol. Ce
 Traité est signé par *Jean Waldmann*
 Chevalier, Bourguemaitre de Zurich;
Guillaume de Diesbach Chevalier, &
Pierre de Waberen Advoyers de Berne,
 &c. &c. &c. (a). Par des raisons, que
 nos Historiens ne nous ont pas trans-
 mises, il ne fut jamais avoué des Can-
 tons. Le mécontentement de la condui-
 te, que tint la France dans le paye-
 ment des pensions peut y avoir donné
 lieu.

Berne fit deux années après un Traité 1486.
 de Combourgeoisie avec la Prévôté Com-
 de Motier Grandval, ou le *Munsterthal*, bourgeoisie
 voici ce qui l'occasionna. Deux Com- sie de
 munités se disputoient la dignité de Berne
 de Prévôt de Motier. Le premier *Jean* avec la
Pfiffer Prévôt de Mo-
 tier.

(a) *Traité de Paix de Leonhard T. 4.*
 . 19. *Traité des Alliances avec la France*
par Vogel. p. 14.

1486.

Pfiffer natif de *Sursée* étoit parent du Bourguemaitre *Waldmann* de *Zurich* ; & protégé par *Caspar Ze Rhein* Evêque de *Basle* : le second *Jean Meyer* étoit Bourgeois de *Berne* & apuyé du Canton. L'Evêque mit *Pfiffer* en possession ; les *Bernois* secoururent *Meyer*, s'emparèrent de toute la *Prevôté*, & forcèrent l'Evêque de reconnoître leur Bourgeois. Par le *Traité*, qui se fit au mois de *Février* par l'entremise de *Hartmann* de *Hallweil* *Prevôt* du haut *Chapitre*, l'Evêque renonça à ses droits sur la *Prevôté* & s'engagea à payer aux *Bernois* 2500 florins pour les fraix de la *Guerre*. Ils firent peu après avec les habitans de cette *Vallée* un traité de *Combourgeoisie* daté du 14 *May* ; par lequel ces *Peuples* s'engagèrent d'assister *Berne* avec leurs *Milices* à leurs propres dépens dans toutes les *guerres*, excepté contre l'Evêque de *Basle*. Ce Prince s'adressa aux *Cantons* pour rentrer en possession de la *Prevôté*. Il fut enfin réglé le 28 *Novembre*

tembre que les Bernois restitueroient 1486.
 la Prévôté à l'Evêque. Ce Traité mit
 fin à un nombre de difficultés, qui
 subsistoient entre le Prince Evêque &
 la République de Berne. Il porte en
 substance :

1°. Que le Village de *Reiben* de-
 meurera à l'Evêque : mais que les Ber-
 nois auront le droit d'y suivre & d'y
 faire enlever les malfaiteurs. 2°. Que
 la vacherie la *Valiere* restera à ceux de
Buren. 3°. Que les Bourgeois de *Bienne*
 seront francs de péage sur le Lac de
 Nidau pour tous les effets, qui ne
 servent qu'à leur usage. 4°. Que la
 Combourgeoisie des Habitans de la
 Prévôté avec Berne sera reconnuë par
 le Prince ; que Berne pourra disposer
 de leur Milice dans tous les cas, ex-
 cepté celui où cette République se
 trouveroit en guerre contre Son Al-
 tesse ; que pour lors aucun des deux
 partis ne pourra leur faire prendre les
 armes. 5°. Que Berne demeurera en

possession de sa Co-Souveraineté sur la montagne de Dieffe. (†)

1491. CHARLES VIII, après avoir réduit la

*Dissen- Bretagne par la défaite du Duc Fran-
tion entre çois à la journée de Saint Aubin, s'at-
Charles tira de nouveaux embarras. Le Duc
VIII. & de Bretagne étoit mort peu après, &
Maximi- n'avoit laissé qu'une fille unique ANNE,
lien, dans laquelle qui étoit promise depuis 1489 avec
laquelle on veut impliquer
les Suif-
ses.*

(†) *Anshelm. à f. 673. ad 689. Cette Combourgeoisie subsiste encore de nos jours. Elle a été renouvelée en 1496, 1613, 1655, 1671, 1689, 1704, 1706, 1722, & dernièrement en 1743 par JEAN-RODOLPH DACHSELHOFER, PHILIPPE-HENRI SINNER, SAMUEL MOUTACH, & FRANÇOIS-LOUIS DE WATTEVILLE. Elle fut jurée solennellement par plus de mille hommes portant armes. La Prevôté est encore reconnue de nos jours Pais d'Empire; les Appels en vont à Wetzlar; & par le Traité de Bâle de 1657. il a été réglé, qu'elle fourniroit le quatorzième denier des Subsidés, auxquels l'Evêché de Bâle pourroit être taxé.*

MAXIMILIEN Roi des Romains. *Char-* 1491.

les faisoit élever à sa Cour l'Archiduchesse Marguerite fille de Maximilien, qui lui étoit destinée; il la renvoya & épousa Anne de Bretagne. Le Roi des Romains en fut fort irrité & se ligu avec HENRI Roi d'Angleterre. (a). Charles, qui prévoyoit une guerre sanglante, envoya l'Evêque de Montauban & Antoine de Lamet aux Suisses, & demanda dans une Diette, qui s'assembla à Berne au mois de Juin, à renouveler les anciens engagements avec eux en leur ofrant les mêmes pensions, que Louïs XI leur avoit accordées. Ces propositions ne furent pas écoutées; parce que les Suisses refusoient de donner des troupes au Roi pour agir offensivement, & que d'ailleurs leurs Officiers préferoient de servir sans

G ij Capitulation

(a) *Abregé de Mezerai T.4. p. 24.*

1491. capitulation particulière. (a).

MAXIMILIEN chercha à profiter des circonstances. Il écrivit de Nuremberg le 12 de Juillet aux Cantons, pour les remercier de ce qu'ils n'avoient pas prêté l'oreille aux propositions de la France. (b). Ses Ambassadeurs proposèrent à une Diette à Lucerne de renouveler l'Union héréditaire sans pouvoir y disposer les Cantons (c) ce qui engagea ce Prince à se rendre en per-

1492.

sonne à Constance au mois de Juillet de l'année suivante. Il fit des plaintes amères aux Députés contre le Roi de France ; leur représenta que tout le Corps Germanique , dont la Suisse faisoit une partie distinguée , étoit sensiblement offensé, par la conduite de Charles à l'égard de sa fille. Il demanda la levée de 6000 hommes, & que comme

(a) *Anshelm. fol. 921.*

(b) *Idem f. 924.* (c) *Id. f. 927.*

me son cousin le Duc Sigismond lui avoit transporté & remis tous ses pais héritaires, pour lesquels la Nation étoit en Traité, on ne refusa pas de les renouveler en sa faveur (a). Les Députés lui répondirent ; que par rapport au renouvellement de l'Union, ils n'étoient point instruits sur cet article, mais qu'ils en feroient leur rapport à leurs Supérieurs ; & pour la levée des troupes, que l'interêt de la Confédération ne permettoit pas dans des circonstances où les plus puissans Monarques de l'Europe alloient entrer en guerre, qu'ils s'écartassent de la neutralité qu'il leur convenoit d'observer. Ils conclurent par offrir leur Médiation : Maximilien l'accepta & les invita de se trouver à la Diette générale de l'Empire, que l'Empereur Fride- rich alloit convoquer à Mayence. (b).

G iij

Les

(a) *Anshelm. T. 2. f. 4.*(b) *Ibid f. 6, 7.*

1492. Les Cantons indiquèrent une Diète à Schweitz pour le jour de Sainte Catherine, & chargèrent Berne & Fribourg d'écrire au Roi de France pour lui faire agréer leur médiation. Berne écrivit en conséquence à ce Monarque le 10 d'Août. (a).

Berne & les Etats Aristocratiques de la Suisse étoient disposés en faveur de Maximilien & souhaitoient de renouveler l'Union héréditaire : Les Etats Populaires, au contraire, étoient plus attachés à la France. Le *Landsman Reading de Schweitz* déclara en pleine Assemblée à la Diète, qu'il n'y avoit que l'amitié de la France qui pût mettre un frein à la haine que les Allemands & les Lombards leur témoignent. Ainsi la Diète se sépara infructueusement, & les Etats Populaires signifièrent leur résolution à la Diète de Zurich

(a) *Ansheim. f. 8.*

rich aux Ambassadeurs de Maximilien, *Hermann d'Eptingen*, *Lazare d'Andlau*, & *Jean Lanz de Liebenfels*. Cette diversité de dispositions réveilla les jalousies, qui s'étoient élevées parmi les Cantons depuis la guerre de Bourgogne. Les Populaires, pour s'affurer la pluralité dans les Diettes, firent une Ordonnance à *Bruñen*; que Fribourg & Soleure n'auroient de voix que dans les affaires, qui les concerneroient immédiatement, & que les Diettes rouleroit annuellement de Canton en Canton. (a). Les Villes s'assemblèrent de leur côté à Zoffingue & résolurent de garder une exacte neutralité, & de défendre sous peine de la vie à leurs Sujets de prendre parti ni pour la France ni pour l'Autriche. (b). Berne & Lucerne se lièrent par un Traité particulier d'union & d'amitié. (c). Dans

(a) *Anshelm. f. 11.* (b) *Idem f. 12.*

(c) *Idem f. 28.*

1492. Dans ces entrefaites on reçut une Lettre du Roi CHARLES VIII datée du 24 d'Août, par laquelle ce Monarque témoignoit une extrême sensibilité des bons offices, que les Cantons vouloient bien rendre pour prévenir l'effusion du sang Chrétien; il les affuroit qu'il remettoit ses intérêts entre leurs mains avec la confiance, que méritoit leur amour pour la paix & pour la justice. (a). En effet ils ne contribuèrent pas peu à disposer les Parties premièrement à une trêve, & ensuite à une paix stable, qui fut faite à *Senlis* le 23 de Mai, par laquelle la Comté de Bourgogne fut cedée à Maximilien. (b).
1494. La guerre pour le Roïaume de *Naples* attira un grand nombre de Suisses dans ces quartiers. Les Cantons prirent toutes les précautions imaginables pour
retenir
- Mouve-
mens à
cause de
la guerre
de Na-
ples.*

(a) *Anshelm. f. 13.*(b) *Idem f. 39. Mezerai T. 4. p. 27.*

retenir leurs Sujets : mais tous leurs 1494 I
 soins devinrent inutiles. Ils envoyèrent
 des Députés à l'armée de Charles, qui la
 joignirent à *Genes*, & qui raportèrent
 un Acte du 14 Juillet signé par le grand
 Ecuyer d'Urfé & par le Ballif de Dijon,
 qui portoit une déclaration, que *Guf-*
pard de Stein & ses Collegues n'avoient
 rien négligé pour ramener les troupes:
 mais que comme elles se trouvoient
 toutes séparées, les Officiers de Sa Ma-
 jesté s'étoient oposés à leur demande,
 ne pouvant pas se résoudre à voir par-
 tir une troupe, en qui le Roi mettoit
 une si parfaite confiance. Charles en
 écrivit peu de tems après aux Cantons,
 & les choses en restèrent-là : Cepen-
 dant la République de Berne en con-
 çut un ressentiment si vif, qu'elle ne
 put plus être amenée du vivant du Roi
 au renouvellement de l'Alliance. (a).

MAXI-

(a) *Anshelm. T. 2. f. 53.*

1495. *Mouvements à cause du Milanois.* MAXIMILIEN ayant succédé à l'Empereur Friderich son père , convoqua les Membres de l'Empire à Worms; *Guillaume de Diesbach* y parut de la part de Berne. (a). L'Empereur & les États firent proposer aux Cantons par leurs Ambassadeurs dans une Diette assemblée à Lucerne le 23 de Juin, de leur accorder la levée de 10000 ou tout au moins de 6000 hommes pour escorter l'Empereur dans son voyage de Rome. (b). Ils réitérèrent la même demande par leurs Lettres , & renvoyèrent une seconde Ambassade à la Diette de Zurich pour les inviter à entrer dans la Confédération générale, que les Membres de l'Empire venoient de conclure pour leur défense commune. Les Députés se chargèrent d'en faire le rapport à leurs Supérieurs : Berne seul alla plus loin , & s'engagea de ne pas permettre

(a) *Anshelm. f. 69.* (b) *Idem f. 70.*

mettre à ses Sujets de servir contre le Duc de Milan. (a). 1495

Loiis le More, qui venoit d'usurper le Duché de *Milan* sur le fils de Galeas Sforce, envoya le Docteur Jean Mosin à Lucerne pour ménager le renouvellement du Capitulat. (b). Antonin de Besse, Ballif de Dijon, traversa cette négociation au nom du Duc d'Orleans, & offrit aux Suisses de leur céder à perpétuité Bellinzone, Lauwis & Lucarne, s'ils vouloient l'assister dans la conquête du Milanois; il les remercia de la part du Roi des services que leurs foldats lui avoient rendus; il fit des plaintes contre le Duc de Milan, qui après avoir attiré le Roi en Italie l'avoit trahi. Ces représentations eurent leur effet: Les Cantons excepté Berne rejettèrent l'Alliance du Duc de Milan & promirent les levées pour la France, qui se montèrent bien-tôt,

à

(a) *Anshelm. f. 73.* (b) *Idem f. 84.*

1495. à près de 20000 hommes. (b).

Berne conserva la neutralité, & ordonna des peines rigoureuses contre tous les enrolleurs. Cette conduite lui attira beaucoup de menaces de la part des Cantons Populaires, ce qui engagea cette République à plusieurs Conférences avec Zurich, Fribourg & Soleure. (b). Cependant cette animosité se calma bien-tôt après, & on vit la Suisse se réunir contre un ennemi commun, qui y occasionna la dernière guerre que la Nation ait soutenuë contre les Etrangers. C'est la guerre de Suabe, qui fera le sujet du Livre suivant.

Fin du Livre Septième.

(a) *Anshelm. f. 89.*

(b) *Idem f. 90.*



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE HUITIÈME.



L'Empereur MAXIMILIEN avoit établi à la Diette de Worms une Cour , qu'on nomma la *Chambre Impériale*, devant la-

1495.
*Origine
de la
guerre de
Suabe.*

quelle toutes les affaires civiles de l'Empire devoient se porter. On avoit réglé

1495. glé à la même Diète les contributions de chaque Membre de l'Empire pour les honoraires de cette Cour, & un impôt extraordinaire du centième denier sur tous les Sujets de l'Empire (a) : ce Subside devoit servir aux fraix de la
1496. guerre contre les Turcs. Maximilien fit part de ces établissemens aux Suisses assemblés à Zurich au mois de Février 1496, avec ordre de s'y conformer comme Membres de l'Empire. Ses Députés eurent ordre de solliciter de nouveau leur accession à la grande Ligue d'Allemagne, & une Levée de troupes. Cette négociation fut portée devant plusieurs Diètes, & le résultat fut enfin: que Zurich, Lucerne, une partie d'Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure déclarèrent aux Ambassadeurs de l'Empereur, que l'ancienne Alliance, qui subsistoit entre eux & la
France

(a) *Arumnaeus de Comitibus. c. 8. p. 33.*

France ne leur permettoit pas de con- 1496.

tracter aucun engagement contraire ; qu'ils espéroient cependant, qu'on ne troubleroit pas la Nation dans la possession des immunités & de l'indépendance, qu'elle s'étoit si glorieusement procurée. (a). Berne, Uri, Schwitz & l'autre partie d'Underwalden acceptèrent l'Alliance du Duc de Milan. (b).

Le Legat du Pape mit tous les Suisses, qui tenoient le parti François, au Ban de l'Eglise ; & l'Empereur conjointé-

1497:

ment avec l'Empire, fit évoquer les causes de plusieurs particuliers des Cantons devant la Chambre Impériale.

*Griefs
contre la
Chambre
Impéria-
le.*

L'Abbé de St. Gal fut cité devant les Diettes, & l'on exigea de ce Prélat, du Pais d'Appenzell & des Villes de St Gal, Schafhausen & Rothweil des Contributions ; Les choses furent même poussées

(a) *Anshelm. f.* 108. (b) *Idem f.* 109.

1497. fées au point de mettre la Ville de St. Gal au Ban de l'Empire. (a). Les Suisses envoyèrent des Ambassadeurs à l'Empereur, aux Ducs de Baviere & de Wurtemberg, & à toutes les Villes de la grande Ligue, pour solliciter le redressement de leurs Grieffs. MAXIMILIEN les renvoya à la prochaine Diette de Worms. (b). Ils n'y obtinrent point leur demande (c), & l'Empereur leur indiqua une journée à Insbruck; le Ban contre St. Gal fut enlevé, on leur promit, que la Chambre Impériale suspendroit ses poursuites, & que tous leurs grieffs seroient redressez à la prochaine Diette, que Maximilien avoit convoquée à Fribourg. Ce Prince ayant hérité la succession d'Autriche par la mort de son cousin Sigismond arrivée au mois de Mars de l'année

(a) *Anshelm* f. 136. (b) *Idem* f. 138.
 (c) *Idem* f. 141.

l'année précédente ; il fit en même tems 1498.
l'ouverture aux Cantons pour le re-
nouvellement de l'Union héréditaire.

Toutes ces longueurs impatientèrent *Mouve-*
enfin les Suisses , & ils se préparoient *mens dans*
sérieusement à se faire rendre justice *les Can-*
par les armes ; lors qu'au mois de Juil- *tons à ce*
let de l'année suivante l'Empereur *sujet.*
leur fit faire de nouvelles propositions.
CHARLES VIII venoit de mourir &
LOUIS XII. s'étoit fait proclamer Duc
de Milan. L'Empereur demandoit que
les Suisses ne favorisassent pas son en-
nemi , & qu'ils lui accordassent le pas-
sage de 6000 hommes sur leur territoi-
re, pour passer en Franche Comté : les
Suisses tergiversèrent à leur tour. (a).
Il envoya une seconde Ambassade &
demanda la levée de 6000 hommes :
mais les Cantons ne voulurent en-
tendre à aucune proposition à moins
que

(a) *Anshelm. f. 162.*

1498. que préalablement tous leurs Alliés n'eussent obtenus les satisfactions qu'ils avoient sollicitées.

Berne Le Canton de Berne se donna beau-
refusé la coup de mouvemens pour engager le
Comté de reste des Suisses à se prêter aux vûes de
Neufcha- l'Empereur ; & pour ne leur donner
tel, & re- aucun ombrage, les Bernois refusèrent
nonce à la Comté de *Neufchatel*, que ce Prince
son allien- leur ofroit pour une somme peu con-
ce avec le fidérable. *Philippe Marggrave de Hoch-*
Duc de *berg* & Comte de *Neufchatel* avoit été
Milan mis au Ban de l'Empire. Les Bernois
pour firent entrer des troupes dans *Neufcha-*
complaire *tel* pour conserver à leur *Combour-*
aux au- geois son héritage. (a). Cette conduite
tres Can- ne dissipa point la défiance des Cantons :
tons. ils insistèrent à ce que Berne renonçât à
 l'Alliance de Milan ; Les Bernois se pré-
 térent encore à cette demande du moins
 en

(a) *Anshelm. f. 175.*

en partie, & firent rayer par *Bartholomé* 1498.
May, qu'ils envoyèrent pour cet effet
 dans le courant du Mois de Juin au
 Duc de Milan, l'article du Traité qui
 causoit le plus d'ombrage aux Suisses :
 c'étoit celui par lequel les Bernois pro-
 mettoient une exacte neutralité & s'en-
 gageoient à ne donner du secours à au-
 cune des Parties (a) : mais les Cantons
 ne se contentèrent pas de cette explica-
 tion.

Un Incident qui survint fit tourner *Commen-*
 au dehors toute l'attention des Can- *cement de*
 tons réunis. *George Comte de Werdenberg* *la guerre*
& de Sargans, Gaudentius Comte de Metsch *de Suabe.*
& Werner Baron de Zimmern avoient
 été mis au Ban de l'Empire ; le Com-
 te de Sargans étoit Combourgeois de
 Schweitz & de Glaris, & avoit vendu
 sa Comté de Sargans aux VII. Cantons.
 Ce Seigneur tenta d'enlever *Jean-*
 H ij *George*

(a) *Anshelm. f. 178.*

1498. *George de Gossenbrot* Conseiller de Règence d'Inspruck, qui prenoit les bains de *Pfeffers* : mais l'Abbé du Couvent de ce nom prévint ses desseins. Cette démarche lui attira l'inimitié du Comte, qui le força de quitter le Couvent. L'Empereur & la grande Ligue d'Allemagne sollicitèrent les Suisses à ne pas prendre parti pour le Comte ; ils le refusèrent. (a). Ce qui acheva d'aigrir les Cantons furent les longueurs, que la Règence d'Inspruck apporta dans les difficultés, que les *Grisons* avoient avec le *Tirol*, dont ils devoient être Juges. La *Ligue Grise* & la *Ligue de la Maison de Dieu*, avoient fait une Alliance l'année précédente avec les VII Cantons. La Règence pour endormir les *Grisons* avoit fixé une journée à *Feldkirch* au mois de Février de l'année suivante, pendant qu'elle
 faisoit

(a) *Ansh. f. 189.*

faisoit munir toutes les places frontié-
res de troupes , & ayant fait une ten-
tative pour surprendre le Couvent de
Munsterthal , les Grisons s'y opposèrent
de vive force & les repoussèrent a-
vec perte de 18 hommes. (a). Ce fut
le signal de la guerre. Ceux de *Diss*
tis demandèrent du secours à *Uri* , &
ce Canton en demanda au reste des
Suisses (b). On parla encore d'accom-
modement , & on conclut une Trêve ,
qui ne fut pas de longue durée. Les
Troupes de la Ligue s'emparèrent de
Meyenfeld & passèrent au fil de l'épée
tout ce qui y portoit les armes ; elles
y laissèrent une garnison de 400 hom-
mes & fortifièrent le passage de *Lucien-*
steig : ceci se passa le 10. de Février.
Les Suisses & les Grisons reprirent le
lendemain *Luciensteig* & chassèrent les

Meyen-
feld pris
par la Li-
gue de
Suabe.

Affaire
de Lu-
ciensteig
& de
Traisen.

H ij

Suabes(a) *Bircken Ehrenspiegel. p. 1109.*(b) *Anselm f. 210.*

1499. *Suabes* au-delà de l'*Ill*. Le 12 du même mois un secours de 1000 hommes, que les Suisses avoient envoyé, passa le Rhin, repoussa les Suabes près de *Treisen* & brûla le Château de *Vadutz*, qui appartenoit à *Loüis de Brandis*; Ils reprirent ensuite *Meyenfeld*: ces trois expéditions coutèrent aux Suabes plus de 800 hommes. (a).

Meyenfeld repris.

Les Bernois entrent aussitôt en guerre.

Le même jour, que les Grisons avec leurs Alliés avoient repris *Luciensteig*, les *Bernois* au nombre de 4000 hommes sous les ordres de *Jean-Rodolph de Scharnachtal*, *Jaques de Watteville*, *Michel Utiger* & *Jean de Weingarten*, avec leurs Alliés de *Fribourg* & de *Soleure* entrèrent en campagne, & déclarèrent la guerre à la Ligue, s'étant joints aux troupes de *Zurich* & de *Schafhausen* ils firent une course dans le *Hegen*, où ils mirent

(a) *Bircken* p. 1110.

mirent tout à feu & à sang. (a). Le théâtre de la guerre fut plus sanglant encore sur le haut Rhin. Les Allemands avoient rassemblé un corps de 10000 hommes à *Hard* entre *Fussach* & *Bregentz* ; Les Grisons & les Suisses résolurent de les attaquer : les ennemis après une vigoureuse résistance furent forcés de se replier vers *Bregentz*. Cette retraite tourna bien-tôt en fuite, dans laquelle ils perdirent bien du monde. (b). Les Confédérés rançonnèrent ensuite le *Bregentzer Wald* pour 2200 florins , & ne voyant plus d'ennemis en campagne ils retournèrent chez eux ; Ils n'y furent pas long-tems tranquilles , & les Allemands s'étant extrêmement fortifiés dans les Villes forétières, principalement à *Constance* , les Suisses portèrent aussi leurs principales forces au *Schwaderloch* qui est une forêt

1499.
Bataille à Hard.

près

(a) *Anshelm f. 230-243. Bircken f. IIII.*

(b) *Idem ibid.*

1499. près de cette Ville, dans laquelle ils élevèrent de fortes redoutes.

Alliance avec Louis XII.

LOUIS XII étoit trop habile pour ne pas profiter de l'altération des Suisses contre l'Empereur & contre le Duc de Milan son Beaufrère, duquel il croïoit avoir sujet de se défier, quoiqu'il eût observé jusqu'alors une neutralité exacte. Ce Monarque envoya ses Ambassadeurs à Zurich le 1. Mars; ces Ambassadeurs étoient *Tristan de Salazar* Archevêque de Sens, *Rigault d'Oreille* Gouverneur de Chartres & le *Ballif de Dijon*. Ces Ministres ofrirent toutes les forces du Royaume aux Suisses, & les engagèrent à une Union avec la Couronne qui fut acceptée par tous les Cantons, à Lucerne le 21 de Mars. (†). Il y étoit porté, que le Traité durerait dix ans : Son contenu est à l'instar de

(†) *Bienne y fut agrégée le 25 du même mois.*

le celui de LOUIS XI , pour ce qui 1499

concerne l'assistance & le secours mu-
 uel en cas de guerre ; de même que
 pour la solde & les avances , auxquel-
 es le Roi s'obligeoit pour les expédi-
 tions des Militaires Suisses. (a). Les

Confédérés manquoient d'Artillerie :

Berne pressa principalement ce secours

au nom des Cantons par une Lettre ,

que cette République écrivit le 23 de

Mars au Roi ; cependant il ne fut li-

vré à Soleure que vers la St. Jaques ,

et lorsque après la Bataille de Dornach

les ennemis n'osèrent plus tenir la cam-

pagne. (b). Pendant que cette Alliance

se traitoit à Lucerne , une troupe de

1000 volontaires de Berne , Lucerne

& Soleure sous les ordres de Daniel

Bataille
 Babenberg au Bru-
 derholz.

(a) *Anshelm f. 276. Recueil des Trai-
 és de paix T. I. p. 809. Lunig. Cod. Dipl.
 T. I. p. 225. Dumont Corps Dipl. T. I.
 P. 2. p. 406.*

(b) *Anshelm. p. 280.*

1499. *Babenberg* de cette dernière Ville firent une course dans le *Suntgen*. *Friderich de Cappel* Officier renommé de la Ligue fit avancer 400 chevaux & 4000 fantassins, qu'il plaça près de Ste Marguerite & du pont de la Birs, dans le dessein de leur couper la retraite; Sur l'avis que les Suisses s'avançoient vers *Dornach*, il laissa son infanterie au pont & les suivit avec ses cavaliers; il les atteignit dans le *Leimenthal*: mais son infanterie ne l'ayant pas joint à propos il ne put soutenir l'attaque & fut défait & poursuivi jusqu'au *Bruderholz* avec perte de 600 hommes; celle des Suisses ne doit avoir été que d'un seul fantassin. (a).

Le même jour de l'affaire du *Bruderholz*, qui étoit le 25 de Mars, les ennemis qui s'étoient retranchés proche de *Frastenz* entre l'*Ill*, & la Montagne nommée

(a) *Anshelm. f. 266. Bircken f. IIII2.*

nommée *Lanzengast*, passèrent le Rhin; 1499.
 & accagèrent le pais de l'Abbé de St. Gal,
 & du Baron de Sax, & pénétrèrent jus-
 qu'à *Gans*. Les Suiffes les plus à por-
 tée de ces contrées rassemblèrent leurs
 forces & passèrent le Rhin à leur tour
 le 11 d'Avril, & présentèrent la Ba-
 taille aux Suabes : mais ceux-ci ne for-
 tirent pas de leurs retranchemens. (a).
 Dans ces entrefaites un autre Corps de
 Suabes de 8000 hommes entra dans la
 Thurgovie; surprit les Suiffes à *Erma-
 inguen*, & brûla plusieurs villages des
 environs (b). Les Confédérés retran-
 chés au *Schwaderloch* sur l'avis que les *Bataille*
 Suabes n'étoient point sur leurs gardes *au Schwader-*
 sortirent de leurs retranchemens & *derloch.*
 vinrent à eux. Les soldats Allemands,
 qui ne savoient pas l'ennemi si proche
 ne pensèrent qu'à chercher leur salut
 dans

(a) *Ansbelm. f. 288.*

(b) *Idem f, 290. Freundsberg f. 3.*

1499.

dans la fuite ; la Cavalerie tenta en vain de les retenir : nombre de braves Chevaliers mirent pied à terre & se placèrent dans les premiers rangs, dans l'espérance de ranimer le courage de leurs fantassins ; tous leurs efforts furent inutiles. L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ces vaillans Chevaliers , comme de *Burcard & Henri de Randeck, Jean de Neuenegg, & Henri de Langenstein*. La déroute devint générale, & les ennemis furent poursuivis depuis *Tribeltingen* jusqu'à *Gottlieben* , leur perte doit avoir été de passé 1400 hommes. Ce qui fit le plus de plaisir aux Suisses, c'est qu'ils restèrent maîtres de 15 pièces de Canons. Ils manquoient d'Artillerie , comme nous l'avons déjà remarqué. (a).

Le Corps de troupes posté vis-à-vis
de

(a) *Id. ib. Anshelm. f. 297. Bircherz f. 1113.*

le *Fraſtenz* réſolut de forcer les retranchemens ennemis ; ceux-ci avoient 300 Arquebuſiers ſur le *Lanzengast* & dans une eſpèce de redoute ſur le penchant de la même montagne 1500 mineurs, tous gens fort réſolus. Les Suiffes commandèrent *Henri Wolleb* d'Uri Officier d'une grande diſtinction avec 2000 hommes ſous les bannières d'Urſeren & de Sargans , pour faire le tour de la montagne & en gagner les hauteurs ; le Corps d'armée fut deſtiné à marcher droit aux retranchemens, & l'arrière-garde fut confiée aux Grifons. *Wolleb* & ſa troupe gagnèrent les hauteurs avec des peines infinies ; ils délogèrent les Arquebuſiers, qui ſe replièrent vers les Mineurs ; ceux-ci ſe défendirent courageuſement : la ſituation du lieu obligeoit de combattre corps à corps. Les premiers rangs renverſés , cette troupe ſe retira vers le retranchement ; les Suiffes qui étoient en marche pour l'attaquer les avoient coupés ; ils tom-

bèrent

1499.

Bataille
de Fra-
ſtenz.

1499.

bérent tous entre leurs mains , excepté 200 qui purent gagner le plus épais des bois. *Wolleb* après ces avantages rejoignit le Corps de l'armée des Confédérés. Ils avancèrent en bon ordre contre les retranchemens , qui étoient défendus par une nombreuse Artillerie & par 1200 Arquebusiers ; à la première décharge les Suiffes se jettèrent à terre ; s'étant relevés ils se préparoient à l'attaque ; mais *Wolleb* les retint , & leur fit faire à la seconde décharge des ennemis la même manœuvre ; lui seul resta sur ses pieds , & fut blessé mortellement. Il ramassa cependant toutes ses forces , commanda l'attaque & expira en bénissant le Ciel de la Victoire qu'ils alloient remporter Sans donner le tems aux ennemis de charger de nouveau , les Suiffes furent dans les retranchemens , présentèrent aux ennemis les armes blanches , & les forcèrent bien-tôt à une fuite honteuse. Le massacre devint affreux ,

ON

en compta 3000 morts sur la place & 1499.
 300, qui se noyèrent dans l'Ill. Il est
 presque incroyable, que les Suisses aient
 vu des combats aussi sanglans avec
 aussi peu de perte que nos Chroniques
 nous rapportent ; ils n'eurent qu'onze
 morts dans cette mémorable action (†).
 Ils enlevèrent dans cette occasion cinq
 Drapeaux , deux Tentes magnifiques,
 six pièces de Canon , 500 Arquebuses
 & une grande quantité de Cuirasses &
 de Lances. (a).

L'Empereur étoit occupé dans la *La Ligue*
 Gueldre , qu'il disputoit au Comte *de Suabe*
 Charles d'Egmont : Les Chefs de la *appelle*
 Grande Ligue l'appellèrent à leur se- *l'Empe-*
 cours. Ce Prince fit une trêve avec le *reur à son*
 Comte *secours.*

(†) Nous avons cependant tiré les prin-
 cipales circonstances de cette guerre, de Va-
 rierius Anshelm, Auteur contemporain, &
 de Suabe de Naissance.

(a) Anshelm. f. 301. sq. Birckenf. IIII4.

1499. Comte & arriva au mois d'Avril à Fribourg avec un Corps de 6000 hommes. Il fit publier un Manifeste contre les Suiffes, dans lequel, en se servant des expressions les plus odieuses, il taxoit leur Confédération de rebellion ouverte contre l'Empire; faisoit une énumération de toutes les familles nobles, qu'il prétendoit que les Suiffes avoient dépouillé de leur héritage, & provoquoit tout l'Empire à joindre ses forces pour détruire ces païsans rebelles. Cette pièce ne produisit aucun effet: les Membres de l'Empire regardoient cette guerre comme une querelle particulière à l'Empereur, qu'il s'étoit attirée assez légèrement, comme *Birckheimer* son Conseiller d'Etat le reconnoît lui-même. (a).

Les Suiffes cependant continuèrent la guerre; après avoir renforcé le corps

(a) *Birckheimer de bello Helvet. Anshelm. f. 313.*

corps de troupes qui étoit retranché au *Schwaderloch* ils passèrent le Rhin avec 10000 hommes, tombèrent dans le *Kletgeu*, & mirent le siège devant la Ville de *Thungen*, qui apartenoit au Comte Rodolph de *Sulz*. *Dietrich de Blumeneck* y commandoit ; ce Gentilhomme, qui étoit un des plus grands ennemis des Suisses, s'échapa de la Ville crainte de tomber entre leurs mains : la garnison mit à sa place *Henri de Baldeck* ; qui se rendit à discretion dès qu'il vit approcher le canon ; on fit grace de la vie à toute la garnison ; les Suisses se contentèrent des armes & du bagage. Ils firent défiler toute la garnison en chemise à travers le camp, chaque soldat ayant une baguette blanche à la main. Ils gardèrent prisonniers les Gentilshommes qui se trouvèrent dans la Ville, comme *Henri de Baldeck*, *Rodolph de Griessen*, *Poley de Rischach*, *Jean de Roggenbach* & *Henri de Baden*, qui furent obligés de payer de grosses rançons. L'armée des

1499.

Les Cantons dévastent le Kletgeu.

1499. Suiffes prit dans la même course les Châteaux de *Kuffenberg*, *Stulingen* & *Blumenfeld*; on reçut la garnison du dernier vie fauve; le *Baron de Rosenek* fut réservé, les Suiffes étant fort irrités contre lui; & par rapport aux effets il fut réglé qu'il seroit permis à chaque personne de sauver ce qu'elle pourroit porter sur elle, & que le reste seroit abandonné au pillage. L'épouse du Baron uniquement inquiète du sort de son mari laissa tout son bien en arrière, & chargea son époux sur ses épaules. Cette ingénieuse générosité toucha les Suiffes; ils donnèrent la liberté au Baron & firent remettre à sa vertueuse épouse tous les effets qui lui appartenoient. (a).

Après cette course, qui n'aboutissoit qu'à désoler le païs, les Suiffes résolurent

(a) *Id. f. 325. seq. Bircken IIII.*

plurent de diriger leur marche contre 1499.

Tberlingen & Mersbourg pour se joindre aux Grisons. Berne fut d'un avis opposé, & conseilloit de marcher vers *Gott-eben & le Schwaderloch* pour tâcher d'attirer la garnison de *Constance* à un

combat. Pendant ces délibérations on prit dans le camp, que l'Empereur assembloit dans le *Suntgeu* un armée de 20000 hommes, & que son projet étoit de tomber dans le Canton de

Berne & Soleure se séparent de l'armée Confédérée.

Soleure; que ce Canton avoit jetté du monde dans *Dornach*, & qu'il avoit demandé du secours à Berne & à Fribourg. Cette nouvelle engagea les troupes de Berne & de Fribourg à reprendre le chemin de leur país. Cette séparation fit beaucoup de peine au reste des Suisses; il se tint là-dessus des discours imprudens, aussi bien que contre la conduite du Chevalier *Guillaume de Diesbach* & de *Loüis* son frère, qui furent taxés de quelque intelligence avec l'Empereur & avec la Ligue. Le

1499. premier avoit épousé une Baronne de Freiberg fort apparentée en Suabe ; ce qui avoit donné quelque couleur à ces calomnies. *Jaques de Watteville* fut exposé aux mêmes imputations ; ces deux Seigneurs avoient alors la principale autorité dans la République de Berne. Elle fit ses plaintes à deux Diettes tenues à Zurich & à Lucerne, & ofrit de justifier sa conduite & celle de *Diesbach* & de *Watteville* devant le Juge que les Suisses trouveroient à propos ; l'affaire en resta là. (a).

*Et vont
au secours
de Dornach.*

Berne envoya le 5 de Mai 2400 hommes au secours de Soleure à *Dornach*. *Fribourg* y joignit sa bannière & *Lucerne* un nombre de volontaires. Les Impériaux étoient dans le voisinage ce qui occasionna bien des petites rencontres entre les deux partis, dans l'une desquelles le Comte *Jean d'Ortenbur*

(a) *Anshelm. f. 337. & 344.*

burg perdit la vie. (a). Les Impé- 1499.
 aux firent une course dans la *Prevôté*
Môtier à l'instigation de *Bernhard*
de Rhein neveu de l'Evêque de Bâle ;
 le Prince prétendoit forcer ces peu-
 es à renoncer à la Combourgeoisie
 de Berne. Les Bernois y envoyèrent
 1000 hommes , qui firent mal leur de-
 voir , & qui à l'aproche de l'ennemi se
 tirèrent précipitañent. Les Impé-
 aux les poursuivirent jusqu'à *Bellelay*,
 firent le Couvent en cendre & tout
 pais à feu & à sang : après ces cour-
 s ; cette formidable armée se sépara. (b).

Ce fut sur les frontières des Grisons, *Bataille*
 que le feu de la guerre se ralluma. Les *de la*
 rolois avoient élevé une redoute au *Malsfer-*
blingenberg dans le *Vinstgeu* ; de ce *heid ga-*
 poste ils incommodoient les Habitans *gnée par*
 de l'*Engadine* ; ceux-ci au nombre de *les Gri-*
 1000 s'avancèrent le 10 de Mai pour *sons.*

I iij les

(a) *Idem* f. 338. seq. *Freundsberg* f. 3.

(b) *Ansbelm.* f. 344.

1499. les en déloger : le combat fut rude & dura plus de quatre heures ; les Tirolois furent battus & perdirent plus de 4000 hommes. (a).

Le 21 de Mai les six Cantons firent une course dans le *Hegeu* : mais la défention , qui se mit parmi eux , la rendit infructueuse. (b). L'arrière-garde qui étoit de 600 hommes de Zurich fut attaquée dans sa retraite par la Cavalerie Impériale & souffrit beaucoup. (c)

Circonstances critiques de Bâle.

La Ville de *Bâle* se trouvoit pendant tout le cours de cette guerre dans des circonstances fort critiques. Elle avoit toujours vécu avec les Suisses en parfaite intelligence : Son Evêque & le Haut Chapitre tenoient ouvertement le parti de la Ligue ; elle se conduisit fort habilement & observa une exacte neutralité ; & pour ôter toute défiance aux

Cantons

(a) *Anshelm. f. 345.*

(b) *Anshelm. f. 349.* (c) *Idem f. 353.*

Cantons, elle déposa ses deux Bourguemaitres *Hartman d'Andlau & Jean Imër de Gilgenberg*, que les Suisses ne regardoient pas comme amis. (a).

L'Empereur se rendit de Fribourg à *Feldkirch*, il y assembla ses Troupes pour les mener contre les Grisons, où il vouloit porter tout l'effort de la guerre. *Bilibald Birkheimer* fut commandé pour passer l'*Arlberg* & prendre poste dans le défilé de *Bormio*. Il ne rencontra sur sa route que des Villages brûlés, des terres incultes, & toutes les marques des horreurs de la guerre. Il rapporte (b) entr'autre, qu'il avoit vu deux femmes, qui chassoient devant elles 400 enfans, comme les Bergers chassent leurs troupeaux devant eux; que leur ayant demandé où elles les vouloient conduire, il en avoit bientôt été éclairci lui-même, lors que

Grande
misère du
Tirol.

cette

(a) *Anshelm. f. 341.*

(b) *de bello Helv. l. 2.*

1499. cette troupe affamée étant arrivée sur une prairie elle se jeta à terre pour brouter l'herbe comme les brutes, avec cette différence seulement, qu'ils l'arrachèrent avec la main & la portoient à la bouche : telle étoit la misère à laquelle cette partie du Tirol étoit réduite.

MAXIMILIEN détacha 2000 hommes, qui pénétrèrent dans l'*Engadine*, brûlèrent *Scampfs*, *Sumada*, *Campocasco* & *Ponterasna* : mais l'impossibilité de fournir des vivres à cette troupe lui fit prendre le parti de la retraite ; la disette ayant gagné son camp même, ce Prince prit le parti de retourner en Suabe. (a). Il tint une nombreuse Diète au commencement de Juillet à *Constance*, à laquelle assistèrent le Duc Albert de Saxe, le Duc George de Bavière, le Marggrave Friderich de Brandebourg, Philippe de Baden, le Comte Palatin Louis, le Duc Ulrich de

Irruption des Impériaux dans l'Engadine.

(a) *Birken. f. 1119.*

le Wirtemberg & nombre d'autres 1499.
 Princes. Il y fut réfolu d'attaquer les
 Suiffes en même tems à Feldkirch ,
 Conftance & Dornach. Les Suiffes in-
 formés de ces projets firent avancer des
 troupes de leur côté pour couvrir les
 frontières. Ils renforcèrent le corps du
Schwaberoch jufqu'au nombre de 6000
 hommes. Berne & Soleure obfervoient
 le Comte de Furftemberg qui étoit avec
 5000 hommes dans le *Suntgen*. (a). La
 nombreufe armée qui étoit dans *Con-*
ftance fe montra plufieurs fois : mais
 la défunion s'étant mife entre tant de
 Princes , l'Empereur fe retira de dépit,
 & il ne fe pafla rien de ce côté-là.

Le Comte de Furftemberg par-contre *Bataille*
 avança vers *Dornach* avec 14000 fan- *de Dor-*
 taffins & 2000 chevaux, parmi lesquels *nach.*
 fe trouvoient les Gardes de Gueldre. Ce
 château fe trouvoit prefque fans défenfe;
 mais

(a) *Anshelm. f. 376.*

1499. mais étoit gardé par un Officier de Soleure nommé *Benedict, Hugi* d'une valeur reconnuë. Ce Canton sur l'avis que *Hugi* donna du dessein des ennemis envoya sa bannière à *Liechtstal* sous les ordres de *Nicolas Cunrad & Urs Ruchti*. Les Bernois firent filer les troupes que *Gaspard de Stein* commandoit à *Liechtstal* ; leur bannière suivit bien-tôt commandée par *Rodolph d'Erlach* , qui avoit sous ses ordres *Cunrad Vogt, Gaspard Wiler & Nicolas Murri* ; ce corps de Bernois étoit de 3000 hommes. Zurich détacha 400 hommes sous les ordres de *Gaspard Goldli* ; & les autres Suisses à l'exception de Glaris, Appenzel & St, Gal, qui n'osèrent pas dégarnir leurs frontières , se mirent en marche à la première sommation de Soleure. Les Allemands sur de faux rapports que toutes les forces des Suisses étoient rassemblées au *Schwaderloch* , ne se tenoient point sur leurs gardes ; on eut dit qu'ils faisoient un
camp

camp de plaisir. On ne voyoit parmi eux que Bals , fêtes & gros jeux. Les Soleurois de Liechtstal impatientes d'en venir aux mains avec les Allemands , dont ils pouvoient voir eux-mêmes le peu de discipline depuis les hauteurs où ils étoient , purent à peine être retenus de courir au combat avant l'arrivée de leurs Confédérés , quoiqu'ils ne fussent pas au-delà de 800 hommes. Mais dès que le secours de Zurich & de Berne les eut joint , l'attaque fut résolue. Les ennemis avoient formé trois camps séparés , qui investissoient totalement le Chateau de *Dornach*. L'Avoyer de Soleure *Nicolas Cunradt* se mit à l'avant-garde & pénétra sans résistance jusques fort avant dans le camp des ennemis par une ruse qui les trompa. Il avoit fait prendre à ses troupes la croix rouge de Bourgogne , ce qui les avoit fait prendre , par les Allemands , pour de leurs camarades : ce ne fut qu'à grands coups de mousquets & de hal-

bardes

1499. bardes qu'ils se firent reconnoître ; tout plia d'abord devant eux : mais le corps de l'armée ayant été obligé à cause des chemins creux & ferrés de se séparer ; celui qui avoit pris la gauche fut poussé vivement & contraint de se retirer contre *Arlesheim*. Le second corps pour soutenir le premier tira du même côté & le joignit enfin. Toute l'armée avança conjointement contre la *Birs*, où l'élite de l'armée du Comte de Furstemberg étoit rangée en Bataille. Le combat fut rude, & le succès disputé avec une égale valeur pendant quatre heures. La Cavalerie Gueldrienne avoit passé la *Birs*, & étoit tombée sur les flancs des Confédérés ; l'artillerie des ennemis étoit bien servie & les incommodoit beaucoup. Ce qui décida enfin la victoire fut le secours de Lucerne & de Zug, qui s'avança précipitamment depuis *Arlesheim* au nombre de 1200 hommes sous les ordres de *Petermañ Feer* Chevalier & de

de *Wernher Steiner*. Leur jonction re- 1499
 nouveilla le courage des Suiffes. Les
 ennemis perdirent du terrain , & en
 voulant se replier fur le pont de la *Birs*
 leur retraite dégénéra bien-tôt en fuite
 ouverte. La nuit qui étoit devenuë
 fort noire empêcha les Suiffes de les
 fuivre ; ils entrèrent dans le camp en-
 nemi & y passèrent la nuit. Cette mé-
 morable journée fut le 22 de Juillet
 jour de la fête de Marie-Magdelaine ;
 elle coûta aux Suiffes 300 hommes : la
 perte des Allemands fut de 3000 , au
 nombre desquels se trouva le *Comte de*
Furstemberg & plusieurs Seigneurs de
 considération. Le lendemain les trou-
 pes d'Uri , d'Underwalden , de Fri-
 bourg & de Schweitz joignirent l'ar-
 mée victorieuse (a) ; qui après avoir
 demeuré trois jours sur le champ de
 bataille , s'avança contre Bâle , & com-
 me

(a) *Anshelm. f. 384. seq. Birken p. 1120.*

1499.

me il ne paroïſſoit plus d'ennemis en campagne, elle ſe ſépara. On reprocha alors aux Suiffes avec raifon ce qu'on avoit dit autrefois d'Annibal : qu'ils favoient vaincre, mais qu'ils ne favoient pas profiter de la victoire.

*Négocia-
tions pour
la paix.*

Ces différens ſuccès, que les Cantons & les Grifons leurs Alliés venoient de remporter, firent naître à MAXIMILIEN des idées de paix. Le *Duc de Milan & la France* ſ'y intereſſoient également dans des vûës différentes : chacun d'eux eſpéroit d'attirer les Suiffes dans ſon parti pour ſ'en fervir en Italie, & le Duc de Milan ſe flattoit encore que l'Empereur débaraffé de cette guerre pourroit lui fournir des ſecours contre LOUIS XII, qui lui diſputoit le Milanois. *Jean Galeaz Viſconti* avoit déjà fait à Berne le 19 de Juin des propoſitions à ce ſujet : on avoit fixé une journée à Lucerne au 10 de Juillet, à laquelle l'Archevêque de *Sens* ſ'étoit trouvé de la part de la France.

France. Les Suisses témoignèrent aux 1499:
 leurs Ambassadeurs leur reconnoissance , de ce qu'ils vouloient bien servir
 les Médiateurs. Ils avoient plus de confiance
 cependant aux bonnes intentions du Duc de Milan , qu'à celles de
 LOUIS XII, qu'ils croyoient plus intéressé à voir prolonger la guerre pour
 occuper l'Empereur dans ces contrées. (a). Ce fut la raison qui les déterminâ,
 lorsque *Visconti* leur produisit les pleins pouvoirs de l'Empereur
 de lui en donner de pareils & de le reconnoître pour Médiateur dans la Diette
 qui se tint à Schafhausen le 4 d'Août.
 L'Ambassadeur de Milan demanda que les Suisses produisissent leurs prétentions
 par écrit : elles consistoient en plusieurs articles. Le premier; que tous
 les Cantons avec leurs Sujets, Confédérés & Alliés fussent maintenus dans
 l'exercice

(a) *Ansbelm. f. 386.*

1499. l'exercice de leur Souveraineté & indépendance fans être à l'avenir inquiétés ni recherchés par la Chambre Impériale, ni par aucun Membre de l'Empire pour aucune redevance, Taxe ou Subvention. Le second, que la Ville de Constance renonçât à la Ligue de Suabe. Le troisiéme, que les conquêtes, que les Suiffés auroient faites dans cette guerre, leur fussent cedées à perpétuité; & enfin que leurs Vassaux & Sujets fussent dédommagés des pertes & dommages qu'ils avoient souffert dans le cours de cette guerre. (a). Il ne parut personne de la part de l'Empereur & de la Ligue pour répondre ces articles. Ce fut le *Gouverneur de Chartres*, un des Ambassadeurs du Roi de France, qui produisit un écrit qu'il disoit lui avoir été remis par un Courier, & qui portoit : que toutes les conquêtes

(a) *Aushelm. f. 410.*

conquêtes , qui auroient été faites 1499.
 de part & d'autre seroient restituées ;
 que les Suisses renouvelleroient leurs
 actes d'obéissance envers l'Empire ;
 sous la réserve cependant de leurs Al-
 liances, auxquelles leur lien avec l'Em-
 pire ne pourroit point porter de pré-
 judice ; que les Grisons comme au-
 teurs de cette guerre en seroient cha-
 tiés par connoissance des Membres de
 l'Empire. (a). Ces propositions irrité-
 rent extrêmement les Suisses ; ils for-
 mèrent , avant de se séparer , le plan
 d'une nouvelle campagne. Cependant
 sollicités de nouveau d'indiquer une
 autre Diette pour reprendre la né-
 gociation de la paix , ils la convoqué-
 rent à *Bâle* au 25 d'Août. Le *Marg-*
grave Casimir de Brandebourg, *Jean de*
Thalbourg Evêque de Worms, le *Comte*
Philippe de Nassau, *Paul de Liechten-*
 II. Part. K *stein* ;

(a) *Anshelm. f. 412.*

stein, Jean d'Absberg, Jean de Thungen,
 & *Ciprien Serentiner* Chancelier de
 l'Empereur s'y rencontrèrent de la part
 de ce Prince & de la Ligue. L'*Arche-*
vêque de Sens avec les Députés de pres-
 que tous les Cantons & des Villes &
 Pais Alliés, comme Rothweil, Schaf-
 hausen, St. Gal, Apenzell, le Valais
 & les Grisons y parurent aussi. (a).
Paul de Liechtenstein parla avec beau-
 coup de hauteur : il déclara que l'Em-
 pereur & la Ligue ne consentoient à
 traiter de la paix, que sous la condi-
 tion, que les Suisses accepteroient les
 articles, qui leur avoient été propo-
 sés par le Gouverneur de Chartres.
Loiis Ammañ Chancelier de Zurich ré-
 pondit au Discours de Liechtenstein
 au nom des Cantons, & refusa d'en-
 trer en négociation sur ce pied ; & le
 Conférences alloient se rompre, lors
 qu

(a) *Ansheln. f. 414. seq.*

que *Visconti* s'entremet de nouveau. Il 1499.
 demanda par écrit, les articles, que
 les Suisses prétendoient, afin qu'il les
 pût communiquer à l'Empereur : il
 offrit encore de leur payer 20000 florins
 pour le criminel de la Thurgovie, dont
 ils s'étoient saisis ; 9500 florins pour
 leurs prétentions sur plusieurs lieux de
 la Suabe ; d'entrer en alliance avec eux,
 & de leur payer une pension égale à
 celle qu'ils tiroient de la France. Les
 Ministres de France traversoient cette
 négociation de tout leur pouvoir ; les
 Cantons même entr'eux n'étoient point
 d'accord : la plûpart étoient las de la
 guerre. Leurs Députés réunirent enfin
 leurs suffrages à ne demander que le
 criminel de la Thurgovie ; que le dif-
 férend des Grisons avec le Tirol fût
 terminé par des voyes amiables ; & ils
 se défistèrent de tous les autres arti-
 cles. (a). L'Empereur y donna les

K ij

mains,

(a) *Anshelm. ib. & seq.*

1499.
*La paix
 est signée
 à Bâle.*

ainsi , & la paix fut signée à *Bâle* sous ces conditions le 22 Septembre. Les sept Cantons reçurent Berne dans la Co-Règence du Criminel de la Thurgovie.

Six Batailles gagnées , & 20000 ennemis tués ne valurent aux Cantons qu'une Judicature dans une Province, dont ils avoient déjà la Souveraineté. Des Voisins, dans des vûes particulières avoient fomenté cette guerre & promis un secours qui ne fut jamais fourni. Les Cantons reconnurent trop tard , qu'une Constitution telle que la leur les rendoit invincibles lorsqu'ils combattoient pour leur liberté : mais qu'elle ne convenoit nullement à des entreprises au dehors. Cette maxime est depuis profondément gravée dans leurs cœurs.

La guerre de Suabe est la dernière que les Suisses ayent soutenus contre l'Etranger. L'expédition de *Bellinzone*, de laquelle nous allons parler , & le
 siège

siège de *Dijon* n'eurent point de suites ; 1499

mais l'avidité des particuliers , que les Princes nos voisins ont attiré successivement dans leurs intérêts , & qu'ils ont toujours sçu si habilement mettre à profit, joint au goût de la nation pour la guerre , a fait couler des ruisseaux de sang dans toute l'Europe où il ne s'est presque point fait de guerre sans que leurs troupes y aient eu part. Je n'entre point dans ces détails : mon plan n'étant que de faire connoître , de quelle manière s'est formée l'association du Corps Helvetique , & de rapporter ce qui la concerne directement.

Fin du Huitième Livre.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVÉTIQUE.

LIVRE NEUVIÈME.

1500.



ES intrigues du Ballif de
Dijon & de Visconti, pour
attirer les Suiffes dans les
différentes armées de leurs
Maîtres dans le Milanois , remplirent
l'intérieur de la Suisse de mille troubles.
Les trois Cantons *Uri* , *Schwveitz* &
Undervalden

Underwalden profitèrent de cette occasion pour acquérir la *Comté de Bellinzone*, dont les Habitans, pour éviter la domination Françoisse, se jettèrent entre leurs bras. (a). LOUIS XII, après avoir fait la conquête du Duché de Milan, demanda la restitution de *Bellinzone*. Cette démarche fit perdre à ce Prince de son crédit : MAXIMILIEN sçut en profiter ; il proposa le renouvellement de l'Union héréditaire : *Zurich, Berne, Uri & Underwalden* y donnèrent les mains. Le Traité est à l'instar de celui de 1474. La Paix de Bâle de l'année précédente y fut confirmée. La France se plaignit ouvertement de cette démarche ; ce qui empêcha le reste des Cantons d'y accéder. (b).

Le Corps Helvetique agrégea l'année suivante les deux Villes Impériales de *Bâle & Schaffhausen* entrent dans la Confédération.

(a) *Anshelm. T. 3. f. 18.*(b) *Id. ib. f. 49. seq.*

1500.

Uri, Schweitz & Underwalden acquièrent *Bellinzone*.

Union héréditaire renouvelée par quelques Cantons.

1501.

Bâle & Schaffhausen entrent dans la Confédération.

1501. de *Bâle* & de *Schafhausen* à la Confédération. La Paix de *Bâle* avoit bien mis fin à la guerre de Suabe : mais toute la Noblesse de ces contrées paroissoit disposée à profiter de la première occasion pour se vanger des Suisses & de leurs adhérens : & quoique *Bâle* eût observé une neutralité exacte, cette Ville se vit cependant continuellement exposée à leurs insultes. Une partie de cette Noblesse, qui avoit eu, dans les tems passés, la principale autorité dans la Ville, tels que les *Richenstein, Munch, Eptingen, Ze Rhein, Ramstein, Roth, Rotberg, Flachsland, Andlau* & d'autres, avoient des sujets de mécontentemens particuliers pour avoir perdu de leurs prérogatives. *Bâle* demanda à être reçu au nombre des Cantons, ce qui lui fut accordé à *Lucerne* le 9 Juin. Les Suisses ne firent d'autre réserve dans ce Traité, sinon que *Bâle* ne pourroit point entreprendre de guerre ni contracter d'Alliance sans leur consentement. On lui assigna

assigna le neuvième rang. (a). Les *Evêques* y avoient ci-devant des droitures considérables, qu'ils ont alienées dans divers tems. Toutes leurs difficultés furent terminées par un traité définitif en 1585. 1501.

Schafhausen suivit l'exemple de Bâle; cette Ville fut reçue dans la Confédération le 10 d'Août, & forma le douzième Canton.

La Ville de *Constance* désiroit pareillement d'être reçue au nombre des Cantons. L'Empereur y consentoit à condition, qu'on cedât à cette Ville la partie de la Thurgovie, qui est à l'Orient de la *Thur*; mais les Suisses refusèrent de démembler cette Province. (b). 1502.

Les trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden avoient fort à cœur de *Mouvements à cause de Bellinzonne.*

(a) *Anshelm. f. 86.*

(b) *Idem f. 101.*

1502. de conserver *Bellinzone*, & menaçoient de rompre avec la France, si elle persistoit à vouloir leur disputer cette conquête. Les Cantons neutres, pour prévenir une nouvelle guerre, envoyèrent des Ambassadeurs à Paris au mois de Septembre. Le Roi offrit de faire juger ce différent par des Arbitres. Le Député d'Uri dans une Diette tenuë à Lucerne le 7 d'Octobre rejetta avec beaucoup de hauteur toute voye amiable. Les trois Cantons envoyèrent des Députés de Cantons en Cantons pour solliciter leurs secours; on leur répondit par tout également: qu'on observeroit fidèlement les Alliances à leur égard mais qu'on les conjuroit de ne pas se refuser à une entrevûë amiable avec les Ambassadeurs du Roi. Ils acceptèrent cette Conférence, qui se tint à Lucerne au mois de Décembre. L'Archevêque de Sens & l'Evêque de Rennes y parurent de la part du Roi. Ils exposèrent que *Bellinzone* avoit été incorpo-

crée par l'Empereur Wenceslas en 1396 1502,
au Duché de Milan ; qu'en 1426. les
Cantons d'Uri & Underwalden avoient
reçu 1000 florins pour toutes leurs
prétentions sur ladite Comté, quoi-
qu'il fut démontré clairement alors que
le *Comte de Masox*, qui leur avoit re-
mis ses droits, en avoit été débouté
précédemment par une Sentence Arbi-
trale de Zurich ; qu'en 1480 le Duc
de Milan s'étoit racheté de nouveau
de leurs prétentions en payant aux
Suisses 25000 florins & 200 ducats ;
qu'en renouvelant le Capitulat avec le
Roi le 24 Octobre 1499 leurs Députés
les *Landaïans André de Beroldingen &*
Walther in der Gassen avoient déclaré en
leur nom ; qu'ils se contentoient des
Places qu'ils avoient prises à Louïs le
More ; qu'ils remettoient la décision
de ce différend à l'Arbitrage des Can-
tons neutres, ou que les trois Can-
tons devoient renoncer à l'Alliance a-
vec la France.

1502. Les Députés des trois Cantons répondirent : que le Roi pour lors Duc d'Orleans leur avoit promis , que s'ils vouloient lui donner des troupes pour faire la conquête du Milanois , il leur abandonneroit Bellinzone, Laus & Lucerne ; qu'ils croyoient avoir rendu à S. M. des Services assez importants pour mériter de conserver une Province , qui s'étoit jettée volontairement entre leurs bras , & qu'ils étoient résolus d'avoir recours à Dieu & à leurs Hallebardes , c'est l'expression dont ils se servirent , si S. M. ne vouloit pas la leur abandonner volontairement. (a).

1503. Les Cantons neutres indiquèrent une seconde Diette au 21 Février à Lucerne , pour conférer des moyens de prévenir une rupture entre la France & les trois Cantons : mais tous les expédiens proposés furent refusés par les

(a) *Ansbelm. f. 106. seq.*

es derniers. Ils prirent les armes & demandèrent au reste des Cantons les secours stipulés par les Alliances ; Zurich & Berne fournirent chacun 1500 hommes, Lucerne & Zug 500, Glaris & Bâle 600, Fribourg 500, Soleure 400, Schafhausen 250, les Grisons 3000, ce qui formoit une armée de passé 14000 hommes. Les Suiffes déclarèrent la guerre à la France en l'avertiffant, qu'ils avoient donné à leurs soldats la croix blanche felon leur ancien usage; c'étoit auffi la marque des François : le Seigneur de *Chaumont*, qui commandoit les troupes du Roi, leur donna la leur de Lis pour marque. L'armée Suiffe s'empara en peu de jours de toutes les Places du *Lac major*. Les trois Cantons sollicitèrent Berne de faire une invasion dans la Bourgogne; mais cette République le refusa, ce qui causa un grand mécontentement dans ces Cantons. (a). Le

(a) *Anshelm. f. 142. seq.*

1503.

Le Roi sur ces nouvelles envoya *Richard le Moine* en Suisse avec pouvoir de terminer ce différend. La paix fut faite le 10 d'Avril par l'entremise des Cantons neutres. Le Roi ceda aux trois Cantons à perpétuité *Bellinzone, Soñ & Medallia*, & peu de tems après le Capitulat du Milanois fut renouvelé en faveur du Roi comme Duc de Milan par tous les Cantons. (a). Les Auteurs contemporains blâment les Suisses d'n'avoir pas poussé leurs conquêtes plus loin, & ajoutent, qu'il leur auroit été facile de s'emparer de tout le Duché de Milan, qui suportoit impatiemment la domination Française : mais tous les Cantons neutres étoient entrés malgré eux dans ce différend, & profitèrent avec empressement des dispositions de la France pour la paix.

*Corruption des
mœurs.*

Les mêmes Auteurs, & particulièrement *Valerius Anshelm*, nous representent avec

(a) *Anshelm f. 146. seq.*

avec des couleurs fort vives les désordres, que la licence des guerres avoit introduits en Suisse. La noble simplicité de nos ancêtres, qui les rendoit riches dans la plus grande médiocrité, avoit fait place à un luxe pernicieux. La nécessité d'y satisfaire rendoit tout moyen pour acquérir de l'argent permis. Nos voisins en répandoient à pleine main. Les ordres des Souverains pour retenir leurs peuples dans le devoir, quelque sévèrement qu'ils fussent exécutés, ne tenoient plus contre l'apais des richesses. Les Suisses ont perdu 30000 de leurs Sujets dans ces guerres du Milanois : mais un mal plus irréparable encore fut la désunion entre les Cantons, que les Ministres Étrangers ont sçu habilement y entretenir pour se ménager plus de crédit. Cela fit varier la Nation dans ses engagements, & donna atteinte à une réputation, que leur conduite dans les siècles précédens avoit renduë irréprochable. La

1507. La conduite, que la Nation tint envers l'Empereur peu d'années après, fournit une forte preuve de ce que je viens d'avancer. Maximilien sollicitoit une levée de Suisses pour l'accompagner dans son voyage de Rome. Neuf Cantons, savoir Zurich, Berne, Uri, Schwitz, Underwalden, Bâle, Fribourg, Soleure & Schafhausen, lui accordèrent 6000 hommes. L'Evêque de *Riez* & le Sieur de *Roquebertin* Ambassadeurs du Roi de France traversèrent cette affaire, & trouvèrent moyen par des libéralités excessives d'attacher les Chefs de ces Républiques à leurs intérêts; & de faire ajouter au Traité avec l'Empereur la clause; que les troupes qu'ils avoient accordées ne pourroient point être employées contre le Roi de France. Cette condition empêcha Maximilien de se servir de la levée, qu'on lui avoit accordée; les vûes de ce Prince étant moins de chercher son Couronnement à Rome, que de s'emparer du Milanois. Les

Les particularités des profusions des 1507.
 Ministres François méritent d'être ra- *Profu-*
 portées; elles ne caractérisent pas moins *sions des*
 le génie de ces Seigneurs que la dé- *Ministres*
 trivation des mœurs de la Nation. *François.*

Roquebertin dans ses voyages jettoit
 de l'argent au peuple, qui s'attrou-
 voit autour de lui; il tenoit à Zurich
 & à Baden un train de Prince, traitoit
 presque journellement toute la Ville;
 avoit à Baden la dépense de toutes
 ces personnes, qui vouloient l'accepter.

L'Evêque de Riez, pendant son séjour à
 Berne & à Lucerne, traitoit indifférem-
 ment tout le monde jusqu'au plus bas
 peuple: on raporte, que le nombre en
 venoit souvent à mille personnes; il fai-
 oit des présens considérables aux fem-
 mes, qui tenoient quelque rang; ca-
 choit les hommes, en leur représen-
 tant l'avantage, qu'ils pouvoient pro-
 curer à leur Patrie, en recevant l'ar-
 gent d'un grand Roi leur Ami & leur
 allié; que les richesses, dont il vou-

1507. loit les combler, les mettroient de niveau avec les peuples les plus heureux de l'Europe; qu'il avoit à Lucerne 200000 Ecus, qu'il vouloit répandre parmi eux. Les Magistrats de Berne, pour faire cesser le désordre, que ces profusions occasionnoient, furent obligés de prier Monsieur l'Evêque de finir ses largesses: plusieurs Sénateurs furent suspectés d'avoir reçu des présents; ce qui remplit la Ville de défiance. (a). Les pensions, que la France répand aujourd'hui, produisent le même effet, & ont fait dans tous les tems autant de tort à ceux qui les donnent, qu'à ceux qui les reçoivent. C'est en cherchant le vrai bien de la Nation, que les Ministres Etrangers se formeront un parti sûr en Suisse.

1509. L'année 1509. se passa en négociations comme les précédentes. JULES II l'ennemi implacable de la France, si propose

Les Cantons recherchés par les Puissances.

(a) *Valer. Anselm. f. 235. seq.*

proposer une Alliance aux Suisses par *Alexandre de Gabelonettis* son grand Camerier ; il demandoit une levée de troupes pour la défense du St. Siège. L'Empereur, la France & la République de Venise demandèrent aussi des troupes : les Cantons les refusèrent également ; cependant le concours de leurs peuples dans les Services de ces différents Princes fut toujours le même, malgré la vigilance des Souverains ; les Agens de la France en attiroient le plus grand nombre dans leur parti, cela augmenta l'indisposition des Cantons contre cette Couronne. (a).

L'Evêque de Sion, *Mathieu Schiner*, trouva plus de facilité ; chargé du Pape de renouveler les propositions d'une Alliance avec le St. Siège, elle fut acceptée le 14 de Mars. Les Suisses accordèrent une levée de 6000 hommes

1510.
Alliance
avec le
Pape.

L ij au

(a) *Ansbelm. f. 503. seq.*

1510.

au Souverain Pontife , pour être employés à la défense des États du Pape. *Guichardin* ajoute , que les Suisses avoient demandé une augmentation de pension de 20000 livres à la France, ce qui montoit à 10000 ducats : mais que le Roi contre l'avis de la plupart de ses Ministres avoit refusé d'y donner les mains ; qu'il y fut porté par un esprit d'économie , qui lui étoit naturel , & par le secours qu'il espéroit tirer des Valaisans & des Grisons. (a). Au mois de Juillet suivant, le Pape demanda ce secours sous prétexte de faire rentrer le Duc de Ferrare sous l'obéissance du St. Siège. La France fit inutilement des représentations à ce sujet , en déclarant , que les vûes de JULES II étoient de se servir de ces auxiliaires contre le Milanois ; & qu'elle se verroit obligée de leur en défendre l'entrée

(a) *Guichardin. l. 9. c. 1.*

Pentrée par la force. Ces menaces ne firent que hâter leur marche : mais le Sieur de *Chaumont* avoit si bien fait garder le passage de *Côme* & engagé le Duc de Savoye à leur refuser celui de la *Val d'Aoste*, qu'ils furent contraints de prendre leur route par *Bellinzone*. Ils prirent le pont de *Trefse*, & pénétrèrent jusqu'à *Varese*; ils y furent joints par 4000 des leurs, & avancèrent en corps vers *Chatillon*: les François les harceloient continuellement dans cette marche. Puis tournant vers *Côme*, ils reprirent la route de *Bellinzone* par la Vallée de *Lungare*, & de-là le chemin de leurs maisons. *Guichardin* rapporte, que ce fut la disette d'argent & la difficulté de passer les rivières, qui les avoient engagés à cette retraite : mais nos Auteurs l'attribuent aux secrets ressorts de la France. (a). Quoiqu'il

1510.

Entrée infructueuse des Suisses dans le Milanois.

(a) *Valerius Anshelm. f. 534. seq.*

1511. . en soit , on vit bien-tôt les Suisses re-
Occasion prendre la même route. (b) Trois Cou-
de la riers de Berne , Schweitz & Fribourg,
guerre de qui avoient porté quelques ordres aux
Milan. troupes, furent enlevés par le François
 proche de Lauwis ; celui de Berne s'é-
 toit échappé , & les deux autres avoient
 été mis à mort. Schweitz résolut de
 venger cette insulte ; ce Canton de-
 manda le secours de tout le Corps Hel-
 vetique , & malgré sa médiation &
 les offres de la France de donner toute
 la satisfaction qu'on pouvoit préten-
 dre , Schweitz prit les armes & avan-
 ça avec sa bannière le 14 Novembre
 jusqu'à Bellinzone ; les Fribourgeois
 les y joignirent les premiers ; les au-
 tres Cantons firent suivre leur contin-
 gent assez lentement dans l'espérance
 qu'on trouveroit moyen de pacifier
 cette

(b) *Valerius Anshelm. f. 534. seq. Guichardin l. 9. c. 6.*

cette affaire : mais les deux Cantons , 1511.
sans attendre leurs Alliés , avancèrent
contre la *Treisse* ; *Jean Heid* de Fribourg
se signala au passage de cette rivière.
Ce fut proche de *Varese* qu'ils furent
jointes par le reste des Cantons & for-
mèrent une armée de passé 10000 hom-
mes. *Gaston de Foix* , qui commandoit
dans le Milanois , ne se trouvant pas
assez fort pour leur tenir tête , se con-
tenta de les observer dans leur marche
& de leur couper les vivres. De *Varese*
les Suisses vinrent à *Galere*. Mr. de Foix
se mit dans *Legnane*, après quoi s'étant
présenté devant *Galere* , les Suisses se
mirent en bataille : mais le Général
François ayant fait mine d'accepter le
combat, ils rentrèrent dans la Ville ,
& après avoir été joints par plusieurs
des leurs , ils avancèrent vers *Busti* :
La Garnison leur évacua la place ; de
Busti ils marchèrent vers *Milan* & cam-
pèrent à deux milles de cette Ville où
la frayeur fut d'abord fort grande ;
cependant

1511. cependant lors qu'on s'y attendoit le moins ils rebrouffèrent vers *Côme* & reprirent de-là le chemin de leur pais. (a).

*Cause de
la retrai-
te des
Suiffes.*

On n'a jamais bien fçu tous les motifs d'une retraite auffi précipitée. Le Baron *Ulrich de Sax* avoit été à Milan, & par fon canal le Seigneur de Foix avoit fait faire des offres confidérables aux Suiffes, s'ils vouloient fe retirer; c'est le langage que tient *Anshelm Guichardin* avance, que ce fut *de Sax* qui fit les propositions; mais que le Gouverneur de Milan refusa les sommes qu'il avoit demandées. *Anshelm* ajoute, que les troupes des trois Cantons Uri, *Schweitz* & *Underwalden* s'étoient mifes en marche pour fe retirer fans en faire part au reste de leurs Alliés; & que ceux d'Uri avoient rendu toutes fortes de mauvais offices aux Bernois à leur passage sur leurs terres, jusqu'au point

(a) *Guichardin l. 10. c. 7. Anshelmus f. 615.*

point d'insulter publiquement *Antoine Brigler*, qui portoit leur bannière. (a). 1511.

Les *Valaisans* avoient été conservés *Trouble*
 jusqu'alors dans l'union avec le Roi de *à l'occa-*
 France par le moyen de *George auf der sion de*
Flue. L'Evêque de Sion chercha à le *George*
 perdre; il le noircit tellement à Berne *auf der*
 & à Fribourg, que la première de ces *Flue.*
 Villes, dont il étoit Citoyen, le raya de
 ses Registres, & que s'étant rendu dans
 la seconde pour se justifier, il y fut arrêté,
 mis en prison, ensuite à la torture;
 & alloit être condamné à mort, lors
 que l'Advoyer *François Arsent*, Che-
 valier attaché au parti de la France,
 trouva moyen de le faire échaper de
 prison; toute la fureur du peuple se
 tourna alors contre cet Advoyer, qui
 fut décapité publiquement. *Auf der*
Flue s'étoit sauvé à Neufchatel; les
 Bernois demandèrent qu'il leur fut li-
 vré

(a) *Anshelm. f. 621.*

1511.

vré, & après avoir examiné les différens chefs d'accusation, que les Députés du Vallais & de Fribourg avoient porté contre lui, il fut remis en liberté par Sentence renduë le 27 de Mars. (a). De retour chez-lui il forma de nouvelles pratiques & retint les Valaisans dans l'Alliance du Roi. (†).

1512.

*Les Suisses
rentrent
en Italie.*

Les Suisses d'un autre côté se lièrent de plus en plus avec l'Empereur & le Pape : dès le mois de Janvier de cette année les douze Cantons renouvelèrent l'Union héréditaire avec Maximilien & Charles son petit-fils; ils envoyèrent des Ambassadeurs à la Diette Impériale qui se tenoit à Trèves; & d'autres à Venise, pour concerter avec l'Evêque de

(a) *Anshelm. f. 647.*

(†) *Le premier Traité d'Alliance entre la France & les Valaisans est daté du 15 de Mai 1500, son contenu étoit presque conforme à celui de l'Alliance de Louis XII avec les Cantons. Zurlauben T.4. p. 126.*

de Sion , qui venoit d'être fait Cardinal , & cette République , les mesures à prendre pour enlever le Milanois aux François. (a). Le 6 de Mai ils se mirent en campagne avec un Corps de 6000 hommes d'élite , qui devoit être à la solde du Pape; & prirent leur route par les Grisons & le païs de Trente. Cette Armée avoit pour Généraux *Ulrich Baron de Sax* , *Jaques Stapfer* de Zurich & *Jean Heid* de Fribourg ; elle s'avança depuis Trente à Verone & se joignit aux Venitiens à Villefranche ; à leur aproche les François abandonnèrent toutes les places qu'ils occupoient, qui se rendirent volontairement à la sainte Ligue, qui étoit le nom que l'on donnoit à cette Confédération. Au bruit de ces succès le nombre des Suisses s'accrut beaucoup ; ils s'emparèrent pour leur compte de *Locarne* , & les Grisons de la *Valteline* & de *Chiavenne*. (b).

Et s'emparent des Milanois.

Les

(a) *Anshelm. T. 4. f. 6.*

(b) *Guichardin l. 10. c. 17.*

1512. Les Vassaux & Officiers de la France furent traités en ennemis. Les douze Cantons se mirent en possession de la Comté de Neufchatel, qui appartenoit à Loüis d'Orleans du chef de Jeanne de Hochberg sa femme; la République de Soleure s'empara de la Comté de Thierstein, par la seule raison, que le Comte de ce nom étoit au Service du Roi: mais ils la rendirent à son maître peu de tems après. (a). Elle fait aujourd'hui partie de ce Canton en vertu du Traité avec l'Evêque de Bâle de 1522. dans lequel cette Comté fut cédée à Soleure à perpétuité. Charles V. Empereur confirma ce Traité en 1530. (b).

Mouvements après la conquête du Milanois. Monsieur de la Palisse, qui avoit succédé à Gaston de Foix dans le Gouvernement du Milanois, ne se trouvant pas en état de le défendre contre les Suisses,

(a) *Ansbelm. l. c. f. 41.*

(b) *Hufner P. 2. p. 102.*

Suisses, prit le parti d'en sortir. Il s'éleva alors des difficultés entre les Alliés de la Ligue même; Les Venitiens prétendoient garder Bresse & Crème; l'Empereur y formoit aussi des prétentions, & vouloit dépouïller les Vénitiens de tout ce qu'on lui avoit promis dans la Ligue de Cambrai; le Pape & les Suisses prétendoient qu'on restituât ce Duché à Maximilien fils de Louis Sforze. (a). Le Cardinal de Lorraine sollicita les troupes des Cantons de tourner leurs armes contre Venise. Les différentes vûes de ces Puissances les engagèrent à de grands ménagemens pour les Cantons. Le Pape, l'Empereur, le Roi de France, Ferdinand Roi d'Espagne, Henri Roi d'Angleterre, la République de Venise, les Ducs Maximilien de Milan & René de Lorraine envoyèrent

(a) *Guichardin l. II. c. 2.*

1512.

envoyèrent des Ambassadeurs aux Diettes des Suisses à Baden au mois d'Août & à Zurich & Lucerne au mois de Septembre. (a). De toutes ces Puissances le Pape étoit celui qui avoit le plus de crédit en Suisse ; il avoit donné aux Cantons les bannières de l'Eglise avec le glorieux Titre de *Défenseurs de l'Eglise*. (b). Ce Pontife cependant ne put obtenir d'eux du secours contre le Duc de Ferrare ; ils craignoient, que s'il s'élevoit une nouvelle guerre en Italie, cela ne fit éclater les Dissentions qui règnoient entre le Pape, l'Empereur & les Venitiens ; & pour d'autant mieux prévenir toute rupture, ils envoyèrent une Ambassade solennelle au Pape, qui passa de Rome à Venise ; le Senat fit des plaintes fort amères contre ce Pontife & l'Empereur ;

(a) *Anshelm ib.*

(b) *Guichardin ib.*

Empereur ; & la Médiation des Suiffes e put prévenir la Ligue qui se fit peu e tems après entre ces deux Puiffances contre Venife.

Les Cantons tinrent ferme à ne remettre le Duché de Milan qu'à son légitime Héritier , malgré les offres avantageuses de l'Empereur. Ce Prince consentit enfin au Traité qui se fit à Baden ; par lequel Maximilien Sforze promit aux Cantons outre 200000 ducats & une pension annuelle de 40000, de leur ceder à perpétuité les trois Balliages, Lauwis , Locarne & Valmaggio. Les Suiffes de leur côté s'engagèrent à la garantie du Milanois. (a).

Ils nommèrent ensuite des Ambassadeurs pour installer le Duc de Milan ; ils choisirent pour cette cérémonie ; de Zurich le Bourguemaître *Felix Schmid*, & *Henri Winkler* ; de Berne l'Advoyer *Jaques*

Traité de Baden dans lequel les Balliages d'Italie sont cedés aux Cantons.

Le Duc de Milan installé par les Suiffes.

(a) *Anshelm f. 75.*

1512. *Jaques de Watteville* ; de Zug l'Añian *Schwoartzmaurer* ; de Bâle le Bourguemaître *Meltinguer* ; de Soleure l'Advoyer *Babenberg* , & de Schafhausen le Bourguemaître *Schad*. Ce fut au mois de Décembre que cette Ambassade partit pour Milan ; le Duc s'étoit rendu à Verone , & de-là à Cremone , où l'Evêque de Gurck le vint joindre. Les Ambassadeurs Suisses arrivèrent seize jours avant lui à Milan ; il s'y rendit enfin incognito & eut une entrevue avec eux dans la Maison du Cardinal , les Suisses ayant refusé d'aller à sa rencontre. Il leur témoigna , par un Discours étudié , toute la reconnoissance dont il se sentoit pénétré envers la Nation pour les Services considérables , qu'elle venoit de lui rendre , & promit d'en conserver un souvenir éternel. Le lendemain 31 Décembre , le Prince fit son entrée publique , accompagné des Ambassadeurs Suisses , du Cardinal , de l'Evêque de Gurck , du Comte de la

Peruse.

Peruse, du Cardinal de Julien, du Frère du Duc de Mantouë, de Coloñe Viceroi de Naples, de Prosper Coloñe, d'Ulrich Baron de Sax, Général des Suisses, & de nombre d'autres Seigneurs de la première distinction. L'Amman Schwartzmaurer lui remit les clefs de Milan sous la porte de cette Capitale. Le Vendredi suivant dans une Conférence avec le Duc, ce Prince ratifia le Traité de Baden & la donation des Balzages d'Italie, qui y avoit été stipulée; il sollicita les Ambassadeurs d'interposer leurs bons offices pour que les Duchés de Parme & de Plaisance & la Valteline lui fussent restitués, & leur témoigna ses inquiétudes à l'occasion de l'Audiance que les Cantons avoient accordée aux Ambassadeurs de France. (a).

II. Partie.

M Ducs

(a) *Guichardin l. II. c. 6. Lettre de Monsieur de Watteville à ses Souverains dans Anshelm f. 78. l. c.*

1512. Ducs de Savoye & de Lorraine, & *Le Roi de France cherche à se reconcilier avec les Suiffes.* principalement par l'intercession de Madame la Princesse d'Orange, que les Ambassadeurs de France Loüis de la Trimouille Vicomte de Thouars & Prince de Talmont; Claude de Seyffel Evêque de Marseille, & Imbert de Villeneuve, Président de Bourgogne, obtinrent des Sauf-conduits datés du 23 Décembre.

1513. *Réflexions de Guichardin à ce sujet.* Le Roi de France avoit fort à cœur de se reconcilier avec les Suiffes. *Guichardin* dit; „ que ce Monarque connoissoit que de-là dépendoit la victoire certaine, par la grande influence que la Nation avoit alors; par la crainte de leurs armes, & parce qu'il sembloit, qu'ils eussent commencé à se gouverner non plus comme soldats mercenaires, mais avec un soin & une vigilance comme des Républicains bien ordonnés & des gens nourris dans l'administration & le manement des affaires, sans permettre qu'

se fit aucune levée, sinon sous leur 1513.
 bon plaisir & avis, à raison de quoi
 les Ambassadeurs de tous les Princes
 Chrétiens se trouvoient en Suisse. Le
 Pape & presque tous les Potentats d'I-
 talie leur payoient des pensions an-
 nuelles, pour être reçus en leur Con-
 fédération & pouvoir lever pour leur
 propre défense, quand besoin en se-
 roit, des soldats de cette nation: de
 quelles choses eux ennorgueillis & se
 souvenant qu'avec leurs armes le Roi
 Charles VIII avoit premièrement trou-
 blé l'heureux état d'Italie, & puis que
 le Roi Louïs son Successeur avoit,
 au moyen d'icelle conquêté la Du-
 ché de Milan, recouvré Gènes, &
 défait les Vénitiens, ils se portoient à
 l'endroit d'un chacun impérieusement
 & insolemment, & toutefois le Roi
 de France outre les persuasions de plu-
 sieurs particuliers de cette Nation &
 l'opinion qu'ils viendroient à se fléchir
 par de très grands offres de deniers,

1513. „espéroit de les pouvoir gagner ; pour
 „ce que ceux qui gouvernoient Milan
 „ayant accordé avec les Ambassadeurs
 „des Suiffes au nom de Maximilien
 „Sforze , qu'il leur donneroit 150000
 „ducats , auffi-tôt qu'il auroit reçu la
 „possession de la Duché de Milan , &c.
 „n'étoient pas en état de tenir leur pa-
 „role. Doncque, suivant la Commission
 „du Roi, le Sieur de la Trimouille vint
 „à Lucerne , auquel lieu la journée a-
 „voit été signifiée pour l'oüir ; & com-
 „bien qu'on le reçut avec bon visage ,
 „si est-ce qu'il connut auffi-tôt qu'il
 „ne feroit rien pour le regard de la
 „Duché de Milan , parce que peu de
 „jours auparavant fix des Cantons a-
 „voient ratifié & signé les Capitulations
 „faites avec Maximilien Sforze. (a).

*Conti-
 nuation de
 la guerre
 de Milan.*

La mort du Pape Jules II changea
 la face des affaires en Italie. Son Suc-
 cesseur

(a) *Guichardin l. II. c. 8.*

cesseur LEON X renouvela l'Alliance avec les Cantons. Les Venitiens firent leur paix avec la France, & leur Ambassadeur Jean-Pierre Stella eut ordre de sortir de la Suisse. (a). Le Roi de France envoya une armée nombreuse en Italie sous les ordres de *la Trimouille*. Maximilien Sforze apella les Suisses à son secours ; les Cantons lui permirent la levée de 12000 hommes. Les commencemens de la campagne tournèrent à l'avantage des François. La valeur que les Suisses montrèrent à la *Bataille de Novarre*, surpassa, au dire de Guichardin, toutes les choses mémorables, que nous lisons des Grecs & des Romains. Cette victoire assura le Milanois à Sforze. (b)

*Bataille
de No-
varre.*

M iij

Pen-

(a) *Anshelm f. 105. seq.*

(b) Guichardin donne de grands éloges au Capitaine Motin, qu'il nomme Chef des Suisses. Il a été mal informé. Jacob Matti ou Mutri, natif de la Vallée de Livinen, n'étoit pas même Officier. Ce furent Conrad Engelhart

1513. Pendant que la renommée des Suisses s'étendoit de toute part au dehors, il Troubles s'élevoit dans l'intérieur des Cantons dans l'in- s'élevoit dans l'intérieur des Cantons des dissentions domestiques, qui trou- térieur bloient leur repos. La Trimouille & des Can- ses Collègues avoient trouvé moyen tons. pendant leur séjour en Suisse, d'enga- ger grand nombre de particuliers à faire des levées secrettes en faveur de la France. Les Zuricois furent les premiers, qui découvrirent ces menées, & qui en avertirent les autres Cantons dès le 21 de Mars. Les Cantons firent publier les Ordonnances les plus sévères contre de pareils enrollemens; on arrêta les coupables, & on en fit mourir plusieurs: Cependant les Peuple
com

Engelhart de Zurich, Benedict de Weingarten, Barthlomé May, & Jean Fritching de Berne & Nicolas Conrad Advoyer de Soleure qui commandèrent les Suisses dans ce Combat.

Stettl. T. 1. p. 493. & Anshelm l. c.

commencèrent à se mutiner. Les Sujets du Canton de Lucerne prirent les premiers les armes ; les païsans des environs de *Berne* suivirent leur exemple ; 1513.

entrèrent armés en Ville ; pillèrent les maisons des Magistrats qui leur étoient suspects , & prirent poste à la place du marché. *Jaques de Watteville*, qui venoit d'être fait Advoyer de la République, calma cette révolte en déployant la Bannière de la Ville à la Creutzgass ; *Particulièrement à Berne.*

les païsans se rapellèrent les sermens , qui les attachent à cette Bannière ; cessèrent tout désordre , & demandèrent la permission de s'y ranger ; elle leur fut refusée , comme à des gens , qui s'en étoient rendus indignes par leur conduite : mais leur ayant fait donner parole par l'Advoyer *Guillaume de Diesbach* vénérable par son grand âge & fort cheri du peuple, & deux autres Députés , que s'ils avoient des griefs à présenter contre quelques Magistrats , on les prendroit en délibération

tion

1513. tion , ils sortirent de la Ville sans causer d'autres défords. (a).

Le même esprit de révolte se communiqua presque dans tout le pais. On prit cependant des informations exactes contre les Magistrats accusés , & on en déposa plusieurs , même sur les plus légers indices d'avoir reçu de l'argent. Ceci se passa dans le courant du mois de Juillet , & la rebellion se calma. *Lucerne, Soleure & Zug* se virent pendant le courant du mois d'Août dans les mêmes embarras.

*Invasion
en Bour-
gogne.*

Ces circonstances déterminèrent facilement les Souverains des Cantons à se prêter aux vûes de l'Empereur , qui les sollicita de faire une invasion en Bourgogne; ils doñoient par ce moyen de l'occupation à ce peuple mutin , & se vangeoient de la France , à qui ils attribuoient la désunion , que ses Ministres

(a) *Anshelm. & Stettler p. 497.*

maîtres avoient occasionnée par leurs 1513.

pratiques secrètes. Les Cantons accordèrent à l'Empereur une levée de 6000 Suisses à sa solde. *Jaques de Watteville* fut nommé Général de cette armée (a), & on lui donna, de Berne, pour Conseiller de Guerre *Jean d'Erach*, *Gaspard Weiler* & *Michel Ougsourger*. Ces troupes se mirent en marche le 18 d'Août; elles furent jointes proche de *Gray* par le Duc *Ulrich de Wirtemberg*, qui commandoit les Impériaux; cette armée réunie montoit à passé 30000 hommes. (b). Après avoir pris plusieurs places de peu de conséquence, elle mit le siège devant *Dijon*. Voici comment *Guichardin* décrit ce qui se passa dans cette expédition, qui ne peut être justifiée que par les fâcheuses circonstances, que nous avons rapportées

*Siège de
Dijon.*

(a) *Gollut Chron. de Bourg. f. 1002.*

(b) *Stettler p. 506.*

1513.

portées ci-dessus. „Monsieur de la Tri-
 „mouille étoit à Dijon avec mille lan-
 „ces & 6000 hommes de pied, & pour
 „doute que les Suiffes avoient de leurs
 „Capitaines, qui commençoient déjà
 „à traiter avec les François, ils prirent
 „l'artillerie & se mirent à battre la Vil-
 „le; de la défense de laquelle le Sieur
 „de la Trimouille doutant fort, eut re-
 „cours aux derniers remèdes, & accor-
 „da soudainement avec eux sans atten-
 „dre aucune commission du Roi; que le
 „Roi seroit tenu de renoncer au droit
 „qu'il avoit sur le Duché de Milan, &
 „de leur payer 600000 écus dans certain
 „tems; pour l'observance desquelle
 „choses il bailla quatre otages person-
 „nages honorables & de grande con-
 „dition, & les Suiffes ne s'obligèrent
 „à autre chose, que de s'en retourner
 „en leurs maisons, en sorte qu'ils n'é-
 „toient tenus pour l'avenir d'être amis
 „du Roi de France; ains ils pou-
 „voient retourner pour envahir son

Royaum

15134
» Royaume quand ils voudroient. Les
» otages reçus ils partirent incontinent,
» & alleguoient pour excuse d'avoir
» convenu sans l'Empereur : qu'ils n'a-
» voient reçu en tems dû les deniers
» qu'il leur avoit promis &c. Toutefois
» le Roi se fâcha très-fort d'une telle
» chose, & se plaignoit merveilleuse-
» ment du Sieur de la Trimouille, pour
» la somme des deniers qu'il avoit pro-
» mis, & beaucoup plus parce qu'il l'a-
» voit obligé à la cession de ses droits ;
» pour cette cause encore, qu'il y eut
» un très-grand danger, si les Suiffes in-
» dignés fussent retournés de nouveau
» pour l'affaillir. Se confioit néanmoins
» en ce que l'hiver approchoit, & en la
» difficulté qu'il y avoit, qu'ils se ras-
» semblassent sitôt ; & ayant encore ar-
» rêté d'encourir plutôt toute fortune,
» que de se priver des droits de cette
» Duché qu'il aimoit excessivement, il
» délibéra

1513. „libera de ne point ratifier. (a).

Cette relation est conforme dans tous ses points à ce que nos Auteurs contemporains en rapportent. Les Conseillers de Guerre, que les Cantons tenoient à l'armée, avoient reçu plein pouvoir de traiter de la paix, pourvu qu'elle se fit aux conditions de conserver le Milanois à la Maison Sforze. (b). Cela justifie leur conduite d'être entrés en négociation avec la Trimouille. Les mêmes Auteurs ajoutent, qu'il courut bien des bruits défavantageux contre plusieurs Officiers de la Nation; qu'on avoit pris des informations contre eux aux Diettes, mais que l'affaire fut assoupie. (c). Un Auteur Moderne (d)

a

(a) *Guichardin. l. 12. c. 2.*

(b) *Anselm. f. 191. & Stettler p. 506.*

(c) *Anselm f. 201.*

(d) *Dunod Hist. de Bourgogne T. 3. p. 438.*

voulu taxer *Jaques de Watteville*, en
 rant une conséquence du mariage de
 s deux fils *Rheinart & Jaques* avec
 une & *Elisabeth* filles de *Philibert de*
hauviray Seigneur de *Chateauvilain*
 de *Colombier*, mariages qui se fi-
 nt, à ce qu'il avance, peu de tems
 près la levée du siège de *Dijon*. Il
 est pas excusable d'hazarder de pa-
 illes conjectures sans preuves. Mon-
 eur *Dunod*, qui connoit si bien la gé-
 éalogie de sa Province, ne devoit pas
 norer que ces deux Dames avoient
 a frère, qui ne mourut qu'après l'é-
 oque dont nous parlons, & que ce
 t cette mort, qui les rendit de si ri-
 es héritières. Monsieur de *Colom-*
er étoit d'ailleurs Citoyen de *Berne*;
 sorte que ces mariages ne devoient
 aturellement pas donner lieu à des
 nputations aussi odieuses. (a).

Guichardin

(a) *Anshelm. f. 209.*

1513.

Guichardin passe sous silence la supercherie de Monsieur de la Trimouille relativement aux ôtages, qu'il avoit promis aux Suisses. On étoit convenu qu'il donneroit outre le Sieur de Mezière son neveu, quatre des principaux Citoyens de Dijon ; il leur substitua quatre personnes de la plus basse extraction, auxquelles il avoit donné des noms supposés. (a). Quelque sensible qu'il fût aux Suisses d'avoir ainsi été joués par M. de la Trimouille, ils ne voulurent cependant pas entrer dans des engagements plus particuliers avec l'Empereur, & se contentèrent d'envoyer 2000 hommes dans le Milanois pour occuper les Châteaux de Milan & autres, que les François avoient tenus jusqu'alors ; & nommèrent le Balif *Fleckler* de Schweitz & le Bourguemaitre *Falk* de Fribourg, deux hom

me

(a) *Anshelm. f. 200.*

mes fort habiles dans le maniement des affaires, pour résider de leur part auprès du Duc. 1513.

Vers la fin de cette année le Païs d'APPENZELL fut reçu dans la Confédération, aux mêmes conditions que Fribourg, & forma le treizième Canton. Cette République est située à l'extrémité de la Suisse vers l'Orient, entre le Rheinthal, les Etats de l'Abbé de St. Gall, le Toggenbourg & la Baronnie de Sax : elle tire son nom d'Appenzell, qui est son principal Bourg. Je n'ai rien à ajouter sur l'état ancien de ce païs à ce que j'en ai rapporté au cinquième Livre de cette Histoire ; sinon que lorsqu'il passa sous la domination des Abbés de St. Gall la haute juridiction appartenoit au Landgraviat de la Turgovie, & ne fut cedée aux Abbés de Saint Gall qu'en 1292. par l'Empereur Adolphe. (a). Ces peuples, comme

(a) *Walser Chron. Appenz. p. 47.*

1513. comme tous les Sujets de l'Église, ont jouï de tout tems de privilèges considérables. Nous avons vû sous l'année 1401, avec quelle valeur il sçurent s'y maintenir : depuis 1411, que les sept Cantons les reçurent dans leur Combourgeoisie, ils ont pris part à toutes leurs guerres ; & les différens services, qu'ils ont rendu à la Confédération, leur ont enfin mérité une place parmi les Cantons. L'année 1597 ce pais fut séparé en deux Républiques différentes, le *Roden* (†) extérieur professe la Religion Reformée ; le *Roden* intérieur la Catholique Romaine. Ils forment deux Républiques entièrement indépendantes l'une de l'autre : chacune desquelles envoie son Député particulier

(†) Le mot de *Roden* vient de l'Allemand *Rotten*, cohortes ; par l'usage qu'avoit chaque Communauté de ce pais de former de chaque Commune particulière autant de Compagnies séparées. *Waller l. c. p. 3.*

liier aux Diètes. De tous les Baillia- 1514.
es communs, il n'y a que celui du
heinthal auquel ce Canton ait part.

L'année suivante se passa en diverses
égociations. LEON X, qui avoit suc-
édé au Pape Jules II, se forma un
ystème différent de celui de son pré-
décesseur par rapport à l'Italie ; il crai-
noit également tous les Princes, qui
en dispuoient l'empire. Ce qui cau-
oit le plus d'ombrage à ce Pontife,
étoit le bruit qui couroit que Ferdi-
and petit-fils de l'Empereur Maximi-
en devoit épouser la Princesse Renée
de Loüis XII, & recevoir pour dot
le Duché de Milan. Loüis étoit las de la
guerre & vouloit acheter la paix à tout
prix : Le Pape se flatta, que s'il étoit
possible de détacher de la Ligue quel-
ques-uns des ennemis du Roi, ce Prin-
ce perdrait de vûë ce mariage ; il s'a-
dressa aux Suisses, en leur faisant infi-
mer tout ce qu'ils avoient à craindre
dans le cas que l'Empereur, l'Espagne &

1514.

la France vinssent à se liguier contre eux ; à quoi il ajouta, que s'ils vouloient se désister de la cession du Milanois, que la Trimouille avoit promise, il engageroit le Roi à ratifier le Traité de Dijon dans ses autres articles. D'un autre côté, il fit représenter au Roi l'avantage qui lui reviendroit, de se rendre les Suisses favorables ; qu'par-là tôt ou tard il parviendroit à se vûës sur le Milanois : au lieu qu'il voyoit exposé à une nouvelle invasion de leur part, qui l'obligeoit à garder une nombreuse armée sur pied, qui étoit à charge à son Royaume. (a).

Le Roi gouta le conseil du Pape ; fit proposer aux Cantons assemblés en Diette à Zurich au mois d'Avril, par *François de Gingins* Baron de Chatelard, les *Sieurs de la Bastie & de Benvilar*, une Alliance perpétuelle ; à quoi il ajouta le

(a) *Guichardin l. 12. c. 3.*

es différentes conditions de leur payer 1514.
 100000 Ecus comptans , & 800000 en
 divers tems pour acquitter toutes les
 prétentions , que la Nation pouvoit
 avoir ; d'entretenir à son Service un
 Corps de Suiffes , comme avoit fait
 Louis XI ; de n'entreprendre aucune
 guerre contre le Pape , la Savoye & le
 Milanois fans le consentement de la Na-
 tion , qui de son côté ne s'engageroit
 qu'à le rétablir dans ses droits sur Gè-
 nes & Ast. (a).

Les Cantons rejettèrent ces propo-
 sitions , malgré les représentations de
 la plus grande partie de leurs chefs ,
 qui ne purent venir à bout d'appaiser
 la haine que les peuples nourrissoient
 contre la France à l'occasion de la fu-
 percherie de Mr. de la Trimouille : la
 fuite de Monsieur de Mezieres , qui
 rompit dans ce même tems les arrêts,

N ij qu'on

(a) Guichard. *ibid.* Stettler T. I. p. 511.

1514.

qu'on lui avoit donné à Zurich, fortifia ces dispositions. Les Suiffes firent arrêter le Président de Grenoble à Genève & le traitèrent cruellement. (a). Résoluë de rentrer en France avec 20000 hommes la Nation rechercha l'amitié du Roi d'Angleterre, & lui députa *Maurice Hüraus* & *Jean Stolz*. Ces Ambassadeurs furent très-bien reçus, & le Roi Henri les fit accompagner à leur retour par deux de ses Ministres, qui proposèrent une Alliance défensive entre l'Angleterre & la Suisse : mais au milieu de cette négociation le Roi ayant été informé, que le Roi d'Espagne venoit de conclure une trêve avec la France, il fit pareillement sa paix. Les Suiffes y furent compris ; cependant avec la clause, que quiconque défendrait l'Etat de Milan, Gènes ou Ast contre le Roi de France en seroit exclus. (b).

Le

(a) *Guichardin ibid.*(b) *Stettlerp. 512. Guichardin c. 5.*

Le Pape , qui auroit souhaité que les divers Potentats de l'Europe fussent assez occupés chez eux pour perdre de vue l'Italie, mit en œuvre de nouveaux efforts de politique pour se maintenir auprès des différens partis ; il renouvela l'Alliance avec les Suisses, & promit d'être attentifs à la conservation du Milanois, sans vouloir permettre cependant que le Duc fût compris dans l'Alliance. (a).

Quoique le Corps de la Nation fût contraire à la France , le Roi y avoit cependant un fort parti, qui écartoit habilement toutes les négociations, qui pouvoient être préjudiciables : Telle étoit l'Alliance particulière avec l'Empereur & l'Espagne. Il survint même quelque froideur envers le Duc de Milan. Ce Prince se plaignoit, que les Suisses qu'il tenoit à sa solde se comportoient

(a) *Stettler p. 513.*

1514.

toient mal : Les Cantons prétendoient qu'on leur livrât le Château de Milan ; ils se défioient du Duc , & il y eut des suffrages pour renoncer à son Alliance. (a).

1515.

*Mort
de Louis
XII.*

LOUIS XII fut enlevé par la mort le 1^{er}. Janvier au milieu des grands préparatifs , qu'il faisoit pour entrer en Italie. FRANÇOIS I. lui succéda dans son Royaume & dans ses vûes. Il prit avec le titre de Roi de France celui de Duc de Milan dès le 2 de Janvier. Il notifia aux Suiffes son avènement à la Couronne , & leur demanda leur amitié : Mais son Messager reçut pour toute réponse ; que son Prédécesseur avoit fait avec eux une Paix à Dijon , que si Sa Majesté vouloit la ratifier , Elle pourroit compter sur leur amitié , sinon qu'ils ne pouvoient recevoir aucune proposition de sa part. (b).

*François
I. recherche
l'amitié des
Cantons.*

Le

(a) *Stettler p. 519.*

(b) *Stettler p. 523.*

Le Roi ne se rebuta point; il employa les Ministres du Duc de Savoie; qui se donnèrent de grands mouvemens pour ménager la paix: mais comme les Suisses insistoient toujours également sur la ratification du Traité de Dijon, on perdit les mois de Mars, Avril & Mai en Conférences vaines. (a).

On faisoit cependant courir le bruit en France, que l'armement considérable du Roi ne regardoit que les Suisses. L'Empereur, le Roi d'Espagne & le Duc de Milan ne prirent pas le change. Ils traitèrent d'une Alliance avec les Cantons. Les Suisses s'engagèrent au cas que François I. fit une irruption en Italie, d'entrer avec 12000 hommes dans le Dauphiné; à condition qu'ils tireroient un subside de 30000 ducats par mois; que l'Espagne attaqueroit la

*Alliance
des Can-
tons avec
l'Empe-
reur, l'Es-
pagne &c.
contre la
France.*

(a) *Stettler ibid.*

1515.

la France par Perpignan ou Fontarabie; que si malgré ces diversions le Roi poursuivoit son dessein contre l'Italie, les Suisses y feroient passer 12000 hommes sous le même Subside de 30000 ducats. (a).

Ce Traité ne fut pas observé de la part de l'Espagne. „Il étoit destiné, „comme s'exprime *Guichardin*, que la „défense ou la perte du Duché de Milan se feroit tant seulement avec le „danger & aux dépens du Sang des „Suisses. (b),

Les Cantons chargés seuls de la guerre. Envoient une armée en Italie.

Sur l'avis, que les Cantons reçurent, que les troupes du Roi se rassembloient à Lion, ils firent défilér des troupes dans le Milanois, qui occupèrent les passages du *Mont Cenis* & du *Mont Genève*. Le premier envoi ne fut d'abord que de 12000 hommes; il y en

(a) *Stettler* p. 525.

(b) *Guichardin* l. 10.

en passa successivement jusqu'à 40000. 1515.

Jean-Jaques Trivulce s'ouvrit une autre route entre les Alpes maritimes & les Coccienues par le Marquisat de Saluces. Les Suisses avoient négligé de garder ce passage, parce qu'on le croyoit impraticable. Monsieur de la *Palice* entra par *Coni* & surprit *Villefranche*. Les Suisses se retirèrent à *Novarre*; chargés seuls de la guerre, sans secours ni d'hommes ni d'argent de la part de leurs Alliés, divisés entr'eux ils résolurent de retourner dans leur pais. (a). Mais comme ils sortoient de *Novarre*, l'argent, que le Pape leur envoyoit, arriva; ce qui déterminâ les troupes de *Zurich*, *Bâle*, *Schafhausen*, *Appenzell*, des *Grisons* & des trois Cantons *Uri*, *Schweitz* & *Unterwalden* de rentrer dans le *Milanois* & de prendre le chemin de *Galère*. Celles de

(a) *Guichardin* l. II.

1515. de Berne, Fribourg, Soleure & Bienne prirent la route d'*Aronne* ; & bientôt après , lors qu'elles furent informées qu'il venoit d'arriver un nouveau Corps de leurs Compatriotes à *Domo d'Offella* elles le joignirent. Cette séparation , de l'armée des Suisses , fut occasionnée par les négociations , que la France entretenoit dans les Cantons.

François I. traite de paix avec les Cantons.

FRANÇOIS I. traitoit continuellement de la paix; les Suisses excepté Schweitz & Glaris , lui avoient envoyé des Ambassadeurs le 28 d'Août, à Novarre, qui proposèrent pour Préliminaires ; que le Roi feroit un établissement convenable au Duc de Milan ; qu'il leur payeroit les sommes stipulées par le Traité de Dijon , & 600000 écus pour les fraix de la guerre. Le Roi consentit à tout , à condition que la Nation voulût faire une Paix perpétuelle , & lui restituer les Etats qui avoient été démembrés précédemment du Duché de Milan , pour lesquels on leur offroit

un équivalent de 300000 écus; & pour 1515.
 régler toutes les conditions de ce Traité, il leur assigna une journée à *Galère*.

Dans ces entrefaites les Suisses qui étoient à *Galère* sollicitoient vivement leurs compatriotes de les joindre. L'Advoyer *Jaques de Watteville*, qui commandoit les Bernois, tâcha vainement, par les plus sages représentations de les y porter, avec d'autant plus de raison, que *Jean de Diesbach* Capitaine des Gardes du Viceroi de Naples leur avoit indiqué une route sûre pour *Varese*: les autres Chefs prétextèrent les ordres des Ambassadeurs de la Nation, qui avoient écrits, que la négociation de la paix étoit fort avancée. Cependant la plûpart des soldats se débandèrent, & de 7000 Bernois, qui étoient arrivés avec les Drapeaux à *Domo d'Offella*, il n'en restoit pas au-delà de mille. (a).

Les

(a) *Stettler* p. 541. seq.

1515.

Les négociations paroïſſoient avancer aſſez heureuſement à *Galère*. Le Duc de Savoye , qui ſ'y étoit rendu de la part du Roi , conſentit à toutes les conditions , que les Suiffes demandoient ; & offrit de donner le Duc de Lorraine pour caution. Cependant lorsque les Ambaſſadeurs Suiffes propoſèrent les Articles aux troupes, qui étoient à *Vercel*, elles ne voulurent pas accepter l'article d'une paix perpétuelle, & préféroient une Alliance limitée à un certain nombre d'années. Les Ambaſſadeurs des Troupes de Zurich , Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhaufen & Appenzell acceptèrent la paix par un *Traité conclu à Galère* le 8 Septembre, & firent en même tems une Alliance avec le Roi pour ſa vie & dix ans après ſa mort ; dans laquelle le Capitulat de Milan fut renouvelé en faveur

veur de ce Monarque. (a).

Sur ces nouvelles les troupes de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne & du Valais reprirent la route de la Suisse. Celles d'Uri, Schwitz & Glaris refusèrent de ratifier le traité; celles de Zurich & de Zug étoient disposées à l'accepter; mais se laissèrent enfin persuader par le Cardinal de Sion de prendre la route de Milan avec les premiers Cantons. (b).

Trivulce abandonna Milan à l'approche des Suisses & se posta à *Marignan*, pour empêcher leur jonction avec les troupes du Pape. La situation des Suisses étoit singulière: ils avoient une armée formidable en présence, avec laquelle quelques Cantons venoient de conclure la paix. Uri, Schwitz & Glaris, n'avoient pas voulu y souscrire, & regardoient les autres Suisses presque autant

en

*Bataille
de Ma-
rignan.*

(a) *Stettler* p. 547.

(b) *Idem* p. 548.

1515.

en ennemis que les François. *Marc Røyst* Bourguemaître de Zurich n'attendoit qu'un moment favorable pour se retirer avec ses troupes. (a). Il s'étoit même actuellement mis en marche ; lorsque les Suisses furent informés par un Courier, que *Rodolphe Rhan* de Zurich leur dépêcha, que l'action étoit engagée ; & qu'on les prioit de venir au secours de leurs compatriotes. *Arnold de Winkelried* d'Underwalden, à la persuasion du Cardinal, s'étoit fait suivre par un nombre de volontaires & avoit attaqué les François. (b). Le Camp du Roi étoit fortifié par un double

(a) Bullinger dans sa *Chronique* rapporte d'avoir oui dire souvent à *Diethelme Røyst* Bourguemaître de Zurich ; que son Père *Marc Røyst* n'avoit jamais envisagé l'union des Suisses avec le Duc de Milan pour avantageuse : Et que lors qu'on en avoit pris la résolution à la Diette, on avoit entendu de mauvais présages, qui ne s'étoient que trop vérifiés du depuis.

(b) *Stettler* p. 549.

ble retranchement & muni d'une forte Artillerie. Sur le bruit, qu'une partie des Suiffes avoit commencé l'attaque, les Zuricois-revinrent sur leurs pas; & tous les Suiffes, qui étoient à Milan, coururent presque fans ordre aux ennemis, quoiqu'il fût déjà fort tard, & qu'il n'y eût plus deux heures de jour à espérer. Les Suiffes, qui pouvoient être au nombre de 18000 hommes, attaquèrent les retranchemens avec une si grande impétuosité, qu'ils renversèrent deux lignes des ennemis & s'emparèrent d'une partie de l'Artillerie. Le Roi à la tête de sa Cavallerie se mit sur leur passage; ce qui rendit le combat terrible & si opiniâtre, qu'il continua jusqu'à quatre heures de nuit. Enfin les deux Armées manquant de force pour combattre plus long-tems se séparèrent fans ordre des Généraux. Les François se retirèrent dans le fond de leur Camp, & les Suiffes restèrent toute la nuit sur le champ de bataille, fans qu'aucune

partie

1515.

partie pût s'attribuer la Victoire. Dès que le jour parut les Suiffes recommencèrent l'attaque ; ils trouvèrent plus de réfistance que le jour précédent. *D'Alviane* , qui conduifoit le fecours des Vénitiens , joignit le Roi au moment , que le combat étoit le plus rude, & prit les Suiffes à dos. Ce fecours les fit défefpérer de la victoire; de forte qu'ils firent fonner la retraite ; & chargeant fur leurs épaules l'artillerie, qu'ils avoient menée avec eux , ils fe retirèrent en bon ordre à Milan avec un tel étonnement des François , dit *Guichardin* , que de toute l'armée il n'y eut pas un homme de pied , ni de cheval , qui eut la hardieffe de les fuivre. *Trivulce* ne pouvoit affez vanter la valeur , que les Suiffes avoient montrée dans cette bataille , & difoit : qu'ils avoient plutôt paru des Géans , que des hommes. (a). La perte des Suiffes fut

(a) *Guichardin l. 12. c. 13.*

ut considérable : les relations les plus
 1515.
 tures la font monter à 6000 hommes ,
 parmi lesquels on comptoit 1100 Zu-
 ricois. Les Officiers de marque , qui
 perdirent la vie dans cette malheureuse
 journée , furent *Jaques Meiss* un des
 Collonels Zuricois, *Jaques Escher* Che-
 valier , *Jaques Schvwend* , *Antoine Clau-*
er , *Jean & Nicolas Keller* tous de
 Zurich ; *Hugue de Hallrveil & Loüis*
Frisching de Berne ; les Landamans
Püntiner & Imhof d'Uri ; *Nicolas Würtz*
 d'Underwalden & *Jean Bär* de Bâle.
 La perte des François doit avoir été
 égale à celle des Suisses : mais les sui-
 ces de leur victoire leur furent des
 plus avantageuses ; tous les Suisses re-
 prirent le chemin de leur país , & le
 Duché de Milan passa entièrement sous
 l'obéissance du Roi. (a).

Cependant FRANÇOIS I. ne perdit
 point de vûë sa paix avec la Suisses ,
 &

(a) *Stettler* p. 552.

1515. & les avis des Cantons étoient toujours également partagés à ce sujet. Les Cantons de Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure firent enfin un Traité à Zurich sur le pied de celui de Galère: Les cinq autres Cantons persistèrent dans leur

1516. éloignement pour la France. Néanmoins aucun des partis ne prit directement part à la guerre, qui se renouvela l'année suivante dans le Milanois: Mais le Roi s'étant enfin désisté de l'article qui regardoit les Balliages d'Italie, & ayant consenti de les abandonner aux Cantons, ils firent tous conjointement le 25 de Novembre à Fribourg un Traité de Paix perpétuelle avec le Roi. Ce Traité a servi de baze à toutes les Alliances, qui ont été faites depuis avec la France, & porte en substance: 1°. Que toutes les inimitiés seroient entièrement abolies & éteintes. 2°. Que tous les prisonniers seroient relâchés. 3°. Que les préten-

Paix perpétuelle avec la France.

tions

ons , que les particuliers pourroient 1516.
 voir , devoient être sollicitées par voie
 e droit. 4°. Que l'on recevoit dans
 e traité, les Alliés des Suisses, qui sont
 ompris dans les limites de la Suisse.
 °. Que les privilèges & franchises, que
 es Marchands Suisses avoient obtenuës
 ous les précédens Règnes seroient re-
 onfirmées. 6°. Que le Roi payeroit
 ux Suisses pour fraix de la guerre au
 ject du siège de Dijon 400000 Ecus
 u soleil & 300000 pour les fraix de
 eurs Campagnes d'Italie. 7°. Qu'en cas
 u'il survint quelque différent entre
 e Roi & les Cantons , ou entre les
 ujets des deux Etats , aucune Partie
 e procéderoit contre l'autre par entre-
 rise de guerre ; mais que tels différens
 eroient amiablement . appointés ou
 lécidés par voye de justice. 8°. Qu'a-
 in que toute bonne union , paix &
 amitié fût mieux observée, aucune Par-
 ie ne donneroit retraite aux ennemis
 de l'autre en ses Terres , Pais & Sei-

1516. gneuries; ni ne permettroit, que les Sujets se laissent employer à envahir ou endommager les Etats de l'autre ; mais aussi que lefdites Parties ne seroient pas obligées de s'entr'aider sans en être requises. 9°. Que les Sujets des Parties pourroient passer & repasser librement dans les Etats respectifs sans aucun empêchement ni nouvelle imposition de péage. 10°. Que la pension annuelle pour chacun des XIII Cantons & le pais de Valais seroit réglée à 2000 francs par an ; & celle des Grisons sur le pied , qu'elle leur avoit été accordée par Louis XII à 2000 francs par an à partager entre leurs Alliés , à favoir entre l'Abbé de St. Gall , le Comte de Toggenbourg, & les Villes de St. Gall, & de Mülhausen. 11°. Que les Privilèges & Libertés de ceux de Bellinzone, Lugan, Locarne, Mendris & Valmagia, qu'ils avoient obtenus précédemment des Ducs de Milan leur seroient confirmés. 12°. Que quand à ces quatre Balliages

Balliages avec la Valteline & le Com- 1516.
 é de Chiavenne, les Suiffes & Grifons
 uroient la liberté de les retenir ou
 l'en recevoir un équivalent de 300000
 cus : pour Bellinzone les trois Cantons
 Uri , Schweitz & Undervalden en de-
 oient rester en poffeffion. 13°. Que
 ette Paix & cette Union devoit durer
 perpétuellement.

On règla pareillement par le même
 traité la manière de terminer les dif-
 férens foit entre le Roi & les Cantons ,
 ou entre leurs Sujets respectifs , favoir :
 que chacune des Parties fe choifiroit
 deux Arbitres ; que fi le différent con-
 cernoit des biens mouvans du Royau-
 me de France, le lieu de la Marche feroit
 Payerne ; & que fi le différent concer-
 noit des biens mouvans du Duché de
 Milan, le lieu de la Marche feroit l'Ab-
 baye de Poillan : en cas que les Arbi-
 tres vinffent à fe partager dans leur
 Sentence , le Demandeur devoit de-
 mander un fur-Arbitre, qui feroit choi-

1516. si dans les Liges Grises , ou dans le païs de Valais. Les Associés des Suisses, l'Abbé de St. Gall, avec la Ville du même nom & celle de Mülhausen , qui avoient été reçus l'année précédente dans l'association de la Confédération furent compris dans ce Traité avec les trois Liges Grises & le Valais.

Distinction entre les Associés & les Alliés des Suisses. Il faut bien distinguer en Suisse les Associés *Socii*, des Alliés *Confederati*. Les premiers ont séance dans les Diettes ordinaires, & font partie du Corps des Cantons : tels sont l'Abbé de St. Gall la Ville du même nom ; Mülhausen , qui depuis l'an 1586, que les Cantons Catholiques renoncèrent à son Alliance n'est plus Confédérée qu'avec Zurich Berne , Bâle & Schafhaufe ; & Bienna qui sans avoir d'Alliance générale avec le Corps Helvetique a été mêlée de toute ancienneté dans les affaires de la Suisse par les liaisons étroites avec les trois Villes de Berne , Fribourg & Soleure & l'attachement particulier qu'elle
 toujours

1516.
 toujours témoigné à Berne ; aussi fut-elle comprise dans l'Alliance avec LOUIS XII. de l'an 1499 , dans celle avec FRANÇOIS I. de 1521, & dans les suivantes : Elle est aussi comprise dans les Défensionals de 1647 & 1668. *Rothoveil* avoit été reçu en 1519, comme Associé, son Alliance ne subsiste plus aujourd'hui.

Les *Alliés* des Suisses sont en Confédération avec tout le Corps , ou avec des Cantons en particulier. Les *Lignes Grises* & le *Valais* sont Alliés avec tout le Corps, *Genève* & la Comté de *Neufchâtel* ne sont Alliés qu'avec des Cantons particuliers. Genève depuis l'an 1558. avec Berne, & depuis 1584, avec Zurich. Neufchâtel outre sa combourgeoisie avec Berne, est en Alliance avec Lucerne , Fribourg & Soleure.

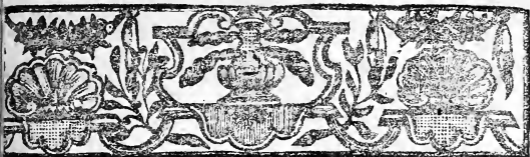
Nous terminerons cette Histoire de la Confédération Helvétique par un détail abrégé de l'Histoire de ses Confédérés & Alliés , pour achever le Tableau d'une

1516.

d'une Confédération , qui s'est si heureusement soutenuë, malgré la diversité apparente de ses interêts & la bigarure de ses gouvernemens. Quoiqu'elle ait paru souvent s'écarter des principes d'une Politique réfléchie ; la sagesse & le bon sens , qui font le caractère essentiel de la Nation , l'ont toujours ramenée à ses vrais interêts , & ont tellement affermi sa Constitution , que la Suisse renferme aujourd'hui l'un des plus heureux peuples de l'Europe.

Fin du Neuvième Livre.





HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE DIXIÈME.



'ABBE' de *St. Gall* a le L'Abbè
premier rang entre les Af- de *St.*
fociés des Suiffes. *St. Gall* Gall.
bâtit environ l'an 620. une
Cellule près du Lac Acronique. (a). Ses
Disciples

(a) *Rbegino, Mar: Scotus. Herm: con-*
tractus, Sigeb: Gemblac.

Disciples se multiplièrent beaucoup après sa mort & formèrent un Monastère Régulier. Pepin fils de Charles Martel l'érigea en Abbaye & établit Othmar pour premier Abbé. Othmar reçut la Règle de St. Benoît. Cette Maison fut richement dotée par la Noblesse de la Thurgovie ; les Chartres, que le Père *Hergott* a publiées, remontent à l'an 744. L'Abbé Ulrich de Hohenfax fut élevé à la dignité de Prince du St. Empire par l'Empereur Philippe l'an 1204. ces Abbés sont Souverains d'un beau district de païs au-dessus du Lac de Constance, dans lequel on compte plusieurs petites Villes, comme Gossau, Roschach, Bernhardszell, Romishorne & Wyl. Ils ont aussi la basse juridiction sur la plus grande partie du Rheinthal. En 1468 l'Abbé Ulrich Rösch acheta la Comté de Toggenbourg du Baron Petermann de Raren : les franchises dont les Toggenbourgeois se prétendent en jouissance ont excité dans divers

vers tems des démêlés en Suisse. Ces peuples font combourgeois de Schweitz & de Glaris depuis l'an 1436. L'Abbé Ulrich entra dans la même combourgeoisie ; son prédécesseur Gaspard de Landenberg s'étoit déjà allié précédemment en 1451 avec Zurich, Lucerne Schweitz & Glaris, qui envoient alternativement dans ces païs un Officier sous le Nom de *Landshauptmann*, qui réside à Wyl, & qui est comme l'Advoüé des peuples & participe à la juridiction fiscale sur les anciens Sujets de l'Abbaye. Des droits aussi limités & aussi compliqués ont dû nécessairement causer bien des troubles. La paix de 1718. a réglé grand nombre d'articles litigieux ; il reste celui du Militaire, qui est actuellement en négociation.

La *Ville de St. Gall* doit son origine à l'Abbaye ; elle reçut les immunités de Ville Impériale de l'Empereur Arnolphe. Les Abbés y avoient conservé des

*La Ville
de Saint
Gall.*

des droits , dont la Ville s'est rachetée petit à petit , son Alliance avec les Suisses est de l'an 1454.

Les Grisons. Les *Grisons* (a) font partie de l'ancienne Rhetie , qui s'étendoit sous les Romains depuis le Lac de Come jusqu'au Danube. Les frontières des Grisons, du côté de l'Occident, sont aujourd'hui les Cantons d'Uri & de Glaris ; vers l'Orient le Tyrol ; au Nord le païs de Glaris & la Comté de Sargans, & au Midi l'Etat de Venise , Bellinzone & le Milanois. On prétend , que l'Evêché de Coire fut fondé par l'Empereur Constance (b) : Cependant les Cartulaires de l'Eglise ne remontent pas au-delà d'Asimon , qui signa au quatrième Concile de Chalcedoine en 451. (c). C'est environ dans ce tems-là , que les Allemands

(a) *Le nom de Grisons vient du Latin Cani , dénomination qui doit leur venir des Italiens.*

(b) *Guler Chron. Rhet. p. 46.*

(c) *Id. p. 56.*

Allemands s'emparèrent d'une partie de la Rhetie; l'autre partie, qui porte aujourd'hui le nom de país des Grifons tomba sous la puissance des Ostrogoths, qui firent gouverner cette Province par des Ducs (a). Theodobert Roi d'Austrasie s'en empara environ l'an 539, & la Rhetie fut confédérée avec le Duché d'Allemañie. On voit par un Diplome de l'an 890 sous l'Empereur Arnolphe, que ce país se nommoit alors la Comté de la Rhetie Coirienne. (b). L'Empereur Otton I. & Ludolphe Duc d'Allemanie donnèrent en 951 à Hartbert Evêque de Coire les droits, qu'ils avoient dans la Ville de Coire, & des biens considérables dans la Comté de la Rhetie, avec le droit de pêche dans le Wahlenfée, qu'on appelle aujourd'hui Lac de Walenstadt. (c). Les Empereurs Successeurs d'Otton

(a) *Cassiodore l. 2.* (b) *Guler l. 6. p. 99.*

(c) *Idem p. 106.*

d'Otton continuèrent ces largesses. Friderich I, éleva l'Evêque Eginon à la dignité de Prince de l'Empire en 1170. (a). Les Rhetiens restèrent fidèlement attachés à Friderich II, & reçurent en récompense des Privilèges & des Immunités considérables, de même que la Ville de Come, qui possédoit alors la Valteline, qui passa bien-tôt après sous la domination des Visconti de Milan, comme aussi Bormio, Pefelat & Chiavenne. On prétend qu'à cette époque plusieurs des Communautés de la Rhetie reçurent les Immunités, qui ont mis le fondement & leur ont frayé le chemin à la Souveraineté, dont elles jouissent présentement. Les Comtes, dont les principaux étoient ceux du país de Coire, dont descendent les Comtes de Lentzbourg, ceux de Bregenz, de Montfort, de

(a) *V. Hergott p. 188.*

de Werdenberg, de Sargans, du Tirol, de Windeck, de Tafers, de Cleve, de Realt & de Masox; & les Barons de Vatz, d'Aspremont, de Metsch, de Razuns, de Sax, de Montalt, de Belmont &c. ne dépendant plus que de l'Empire immédiatement, depuis que la Rhetie ne reconnut plus l'autorité des Ducs d'Allemagne, devinrent peu à peu tout à fait indépendans. (a). Conradin, qui fut décapité à Naples en 1269, fut le dernier Duc d'Allemagne. Rodolphe de Habsbourg, qui fut investi du Duché de Suabe par l'Empereur Rodolphe son père, ne forma aucune prétention sur la Rhetie. L'Evêque de Coire avoit une grande autorité dans le pais; ce Prince s'allia l'an 1282. avec l'Evêque du Valais. (b). Il fit en 1419. conjointement avec la Ville de Coire la première Alliance avec
la

(a) *Guler ib. p. 139.*

(b) *Idem p. 143.*

la République de Zurich pour 51 ans. Le nom de Rhetie se perdit au commencement du 16^e siècle, lorsque les différentes Communautés de ce pays, qui se trouvoient en liberté, s'associèrent par une Confédération régulière & perpétuelle en 1524, & formèrent ainsi un Corps de République. (a). Les Communautés s'étoient affranchies successivement des droits, que leurs Seigneurs particuliers y avoient; & en avoient acquis par droit de guerre ou autrement plusieurs Villes & Provinces, qui sont aujourd'hui sujettes de l'Etat: C'est ainsi que les Rois de France ont cédé la Valteline & la Comté de Chiavenna en 1516 aux Grisons; & que la Ligue des 10 Droitures a acheté des Comtes de Soultz la Ville de Meyenfeld, que ceux-ci tenoient des Barons de Brandis.

Les

(a) *Simler de Repub. Helv. edit. Fueslin p. 145.*

Les Grisons sont divisés en trois Ligues. La première est la Ligue *Haute* ou *Caddée*, composée de 19 Communautés; La Ligue *Caddée* est composée de 21 Communautés, & la Ligue des dix Droitures de 10. Chaque Communauté outre sa juridiction civile & criminelle, qu'elle exerce sans appel, jouit de ses propres Loix & Usages. Le gouvernement y est démocratique: celui de la Ville de Coire est mixte. L'autorité suprême réside dans la Diette générale, qui est composée des Députés de toutes les Communautés. On y porte les intérêts de tout le Corps, les Alliances & ce qui regarde les sujets communs &c. Les affaires s'y décident à la pluralité des suffrages, à teneur des instructions, que chaque Communauté donne à ses Députés.

Les différens que les Ligues *Haute* & *Caddée* eurent avec le Tirol les engagèrent à se joindre aux sept Cantons en 1497: par une Alliance perpétuelle.

Les Grisons défendirent leurs frontières dans la Guerre de Suabe avec beaucoup de valeur , & furent mêlés ensuite dans toutes les affaires des Suisses en Italie. Ils n'envoyent point de Députés aux Diettes des Cantons. Leur première Alliance avec la France est du 24 Juin 1509. Ils sont compris dans la paix perpétuelle de 1516.

Le Valais. Le Valais est borné à l'Orient par le Canton d'Uri, au Midi par le Milanois & la Savoye , au Couchant & au Nord par le Canton de Berne. Le Rhône prend sa source à l'extrémité de ce país, & le traverse dans toute sa longueur. On comptoit trois peuples dans cette contrée: Les *Lepontii Viberi* , les *Seduni* & les *Veragri*. Le nom de *Valesia* est ancien; on le donna à tout le país dans le moyen âge. Ses Evêques , qui signèrent au Concile d'*Epone* (a) & au cinquième

(a) Les Savans se sont donné bien des peines pour fixer le lieu de ce Concile, qui se tint

me d'Orleans , se nomment Evêques d'*Oëtodurum Valinsanorum* (a) ; & le Livre des Provinces désigne *Oëtodurum* par une Ville du Valais, *Civitatem Valensium* (b).

La Morge sépare le haut du bas Valais : le haut Valais est Souverain du bas ; il est partagé en sept Dizains ou Départemens , qui ont chacun leur juridiction particulière , dont on peut appeler à l'Assemblée générale (c). Six de ces Dizains se gouvernent démocratiquement

tint sous le Règne du Roi Sigismund de Bourgogne vers la fin du 5^e siècle. Pierre de la Lande, au rapport de Labbeus in not: ad Concil: Epaonens, prétendoit qu'Epon avoit été une ancienne Paroisse de St. Maurice; & Mr. Briquet dans un Traité particulier imprimé à Lion en 1741 confirme cette conjecture. vid: Leu Helvet: Lexicon, voce Epaona.

(a) *Aujourd'hui Martigny.*

(b) *Simleri Valesia in Thes: Hist: Helvet: p. 7.*

(c) *Idem l. c. p. 9.*

tiquement, la Ville de Sion, qui fait le septième, forme une Aristocratie. Chaque Dizain envoie des Députés à l'Assemblée générale du pais. L'Evêque de Syon préside à ces Assemblées ; le premier Magistrat du pais se nomme Capitaine général, & est élu par l'Evêque & les Députés des Dizains dans l'Assemblée générale ; on y nomme pareillement aux Magistratures du bas Valais.

L'Evêché de Syon est le plus ancien de la Suisse, si l'on en croit la tradition (a). L'Advocatie de cet Evêché fut donnée en 1157. par l'Empereur Fride- rich I à Berthold Duc de Zäringue, ce qui prouve, que les Evêques n'avoient alors aucune autorité civile dans le pais. Ce Prince fut obligé d'y maintenir l'autorité Impériale par la force ; après l'extinction de cette Maison, les Com-
tes

(a) *Simler. p. 26.*

tes de Savoye s'y arrogèrent des droits. (a). Il faut cependant, qu'ils ne se soient pas maintenus long-tems. Les Evêques de Syon, qui prétendoient d'exercer les droits d'Advocatie dans le païs, sous le nom de Préfet & Comte du Valais, titre qu'ils doivent tenir de Charlemagne, ont cherché dans divers tems à étendre leur autorité. Les Valaisans, qui avoient déjà combattu pour leur liberté sous les Ducs de Zäringue, s'y étoient maintenus contre les Evêques. Les Barons de la Tour & de Raren, puissants dans ces quartiers, leur causèrent de l'ombrage; ces familles furent chassées du païs, & l'Etat de liberté des Valaisans fut assuré.

Le bas Valais étoit sous la domination des Comtes de Savoye. Rodolph d'Asperling, un cadet de la famille de Raren, repêta l'héritage de sa Maison, & se mit sous la protection de Jean-Louis de

(a) *Simler. p. 29.*

de Savoye Evêque de Genève, & de la Duchesse de Savoye. L'Evêque entra avec 18000 hommes dans le haut Valais, prit la Ville de Syon & battit les troupes, que les Valaisans lui avoient opposées. Les Suisses étoient alors en guerre avec le Duc Charles de Bourgogne. Berne, Fribourg & Soleure envoyèrent 3000 hommes au secours du Valais, avec lequel ils venoient de contracter une Alliance défensive; l'Evêque fut repoussé, & les Valaisans, profitant de leur victoire, s'emparèrent de tout le bas Valais, & démantelèrent toutes les places fortes, qui s'y trouvoient (a). Les Valaisans firent ensuite une Alliance perpétuelle avec Berne, qui fut renouvelée en 1643. Ils font aussi en Alliance avec les VII. Cantons Catholiques, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug, Fribourg & Soleure. La

(a) *Simler. p. 32.*

La Ville de *Mülhausen* est située dans *Mülhausen*
 le Suntgau sur la rivière d'Ill. Son Al-^{sen.}
 liance avec les XIII Cantons est de
 1515. Les Cantons Catholiques renon-
 cèrent à cette Alliance en 1586, & n'ont
 jamais voulu depuis ce tems-là, permet-
 tre à *Mülhausen* l'entrée aux Diettes :
 En voici le sujet. Deux frères Fyninger
 formoient des prétentions sur une pe-
 tite forêt située dans la juridiction de
 Sebastien Ze-Rhin, & citèrent le pos-
 seur, qui étoit un de leur combour-
 geois, devant ce Gentilhomme ; le
 Bourgeois de *Mülhausen* prétendit,
 qu'on ne pouvoit former action con-
 tre lui, selon les Constitutions de *Mül-*
hausen, que pardevant leur Magistrat
 commun. Le Magistrat lui-même solli-
 cita les Fyninger à cela ; ils le refusé-
 rent & allèrent se plaindre à la Diette
 d'un déni de justice. Les VII Cantons
 Catholiques envoyèrent le Landamman
 Tañer d'Uri, & le Trésorier Buehler de
Schweitz, à *Mülhausen* pour protéger
 les

les deux frères : mais ceux-ci se comportèrent si mal envers leurs Supérieurs , que le Magistrat les fit saisir & jeter dans les prisons. Les Cantons Catholiques se trouvèrent si offensés du peu de cas , qu'on témoignoit faire de la protection qu'ils avoient accordée aux Fyninger , qu'ils renoncèrent à l'Alliance de Mülhausen.

Biemme.

La Ville de *Biemme* est située dans l'ancien district de la Comté de Barga, & doit avoir tenu, déjà dans le moyen âge, un rang considérable , puisqu'on lui avoit attaché le droit de Bannière sur plusieurs contrées voisines. (†). L'Alliance

(†) Cellarius prétend, que *Biemme* occupe le local de l'ancien *Petinesca* de l'Itinéraire d'Antonin & des Tables Theodosiennes. Tschudi in *Descript: vet: Helv: Msc.* croit que c'est *Buren*. Le sentiment du feu Commissaire Gaudard, rapporté par Plantin in *Helv: ant: & nova*, qu'il faut chercher cette Ville dans la Comté de *Nidau* entre *Jens* & *Schwadernau* près

Jus

liance que le Maire , Conseil & Commun de Bienne , contractèrent en 1336 avec Rodolphe Comte de Neufchâtel, en marque l'étenduë. (*). Cette Ville a obtenu, en différens tems, des privilèges des Empereurs ; comme de Rodolphe

d'un village nommé Tribey , est plus vraisemblable. Au Nord de cet endroit, il y a une colline qu'on nomme le Jensberg, au milieu de laquelle s'élève une éminence qu'on nomme Knebelsburg, de laquelle on a tiré depuis peu quantité de pièces de décombre. On découvre de ce lieu Morat & Soleure & toute la voye Romaine, qui porte encore aujourd'hui le nom de Hochstrat. J'ai remarqué même sur cette colline bien des traces d'une ancienne Ville , qui me font croire , que Petinesca étoit plutôt placé sur cette éminence , que dans la plaine.

(*) „Promittentes juramento nostro cor-
 „poraliter prestito pro nobis & nostris here-
 „dibus, predictis videlicet Burgensibus dicti
 „oppidi de Beylo & etiam his qui sunt ad
 „eorum vessillum spectantes & pertinentes ,
 „utpote illis de Beyterlon , de Menisberg ,
 „de valle St. Imerii , & à foramine Byr-
 „pertos sursum usque ad rivum de Thyle.

phe en 1275 , d'Adolphe en 1297 &c. Nous avons déjà raporté , comment les droits de l'Empire passèrent aux Evêques de Bâle. (a). Ces Princes de leur côté, ont accordé beaucoup d'Immunités à la Ville de Bienne. Elle se gouverne par elle-même, sous la présidence du Maire , que le Prince établit. (b). La Mairie de Bienne fut retrecie en 1365 , lorsque la *Neuveville* fut détachée de son ressort ; elle perdit en même tems la Bannière sur la montagne de Dieffe , qui fut conferée à la *Neuveville*. Ce droit de Bannière de Bienne, a fait de tout tems rechercher l'Alliance de cette Ville avec empressement. Ses Traités avec Berne sont les plus anciens ; les Alliances de 1278, 1306 &c. furent enfin converties en une Alliance perpétuelle

(a) *Liv. 2. p. 74. seq.*

(b) *Le Traité de 1610 a fixé les bornes des droits respectifs du Prince & de la Ville.*

perpétuelle en l'année 1352. Celle avec Soleure est de l'an 1382, & avec Fribourg de 1496. Ces Alliances, & les Services que Bienne a rendus en tout tems au Corps Helvétique, ont mérité à cette Ville le rang d'Associée des Suisses, & une place dans leurs Diettes; & elle a été comprise comme telle dans toutes les Alliances avec la France.

La Ville de GENEVE étoit anciennement une Ville des *Allobroges*. Les Auteurs du moyen âge la nomment *Cenabum*, *Janoba*, *Janua*; mais plus communément *Gebeña* (a). Les Bourguignons s'en rendirent maîtres au commencement du 5^e siècle. Sur la foi d'une Inscription, que *Simler* rapporte (b), le ressort de son Evêché s'étendoit dans ce siècle jusqu'à Soleure; dans les suivants

(a) *Spon Hist: de Genève, ed: de 1730.*
T. I. p. 19. seq.

(b) *Simler de Repub: Helvet: ed: Fueslin. l. I. p. 109.*

vans, ses limites du côté de l'Helvetie étoit l'Aubonne. Genève passa ensuite sous la domination des Francs, & fit partie, après la mort de Charles le Gros en 888, du troisième Royaume de Bourgogne. Les Comtes de Genève rendirent, sous ces Princes, leur autorité héréditaire. L'Empereur Conrad fut obligé de soumettre le Comte Gerold par la force ; ce même Gerold prêta hommage à l'Empereur Henri à Soleure en 1045. Son fils Robert chercha à se rendre indépendant, ce qui engagea les Empereurs à remettre les droits de l'Empire entre les mains des Evêques (a). Ces Prélats eurent des difficultés continuelles avec les Comtes, qui prenoient, au commencement du 12^e siècle, le titre d'Advoué de l'Eglise de Genève. Les Ducs de Zâringue, qui en avoient obtenu la Souveraineté

(a) Spon p. 79. l. c. in notis.

é , l'avoient cedée au Comte ; l'Empereur Friderich remit l'Evêque dans ses droits en 1162 , & fixa ceux du Comte , qui devoit se reconnoître Vassal de l'Eglise pour ce qu'il tenoit dans la Ville. Amé V. Comte de Savoye obtint par le Traité de l'an 1290 le Vidoicat de Genève (a) : Amé VI Comte de Savoye fut gratifié , de l'Empereur Charles IV en 1365 , du Vicariat de l'Empire dans ces païs (b.) mais l'Acte en fut révoqué à la requisition de la Bourgeoisie de Genève (c) : Cependant dès que les Princes de cette Maison eurent des droits dans la Ville , ils cherchèrent à les étendre par toutes sortes de moyens. Ils avoient acquis la Baronie de Gex, de Hugue de Joinville, & le Comté de Genevois d'Odon de Villars en 1401 ; par ce moyen ils étoient

(a) *Id. Spon p. 122. in not.*

(b) *Id. p. 151. (c) Id. p. 152.*

toient maîtres de tout le païs autour de Genève: Les Evêques, pour se maintenir, accordèrent des droits considérables à la Ville, qui fut prise sous la protection de l'Empire par l'Empereur Sigismond (a). L'Evêque Jean-Louis de Savoye & la Ville firent en 1478 Alliance avec les Cantons de Berne & de Fribourg (b). Les tentatives du Duc Charles III sur la liberté de Genève l'engagèrent à contracter une Alliance particulière avec Fribourg en 1519. Le Duc assembla sept ou huit mille hommes autour de St. Julien, & déclara la guerre à la Ville; Le Canton de Fribourg lui fit conseiller de s'accommoder avec le Duc; on ouvrit les portes à ce Prince il les fit abbattre, & entra dans la Ville comme en triomphe tout armé, précédé de son Page Jean-Jaques de Watteville qui portoit son casque. Le

troupe

(a) *Id. Spon p. 175.* (b) *Id. p. 208.*

troupes du Duc commettant beaucoup de désordre dans la Ville, la République de Fribourg y envoya une Enseigne, qui fut grossie par nombre de Volontaires, qui s'avancèrent jusqu'à Morges. Les autres Cantons s'étant entre-mis on convint, que le Duc retireroit ses troupes de Genève, que les Fribourgeois rentreroient chez eux, & que l'Alliance avec Fribourg seroit annullée. Mais le Prince ayant continué ses vexations contre tous les Citoyens qui défendoient la liberté de la Ville, Berne & Fribourg la reçurent dans leur Alliance le 21 Février 1526. (a). Le Vidomat fut aboli en 1529, du consentement tacite de l'Evêque Pierre de la Baume, qui avoit quitté Genève au commencement des troubles : mais ce Prélat inconstant, étant rentré dans les interêts du Duc, les Genevois avec
le

(a) *Id. Spon p. 314. seq.*

le secours des Bernois s'affranchirent entièrement en 1536 de tous les droits, que l'Evêché avoit en Ville (a). Genève ayant reçu la Réformation en 1533. Fribourg renonça à son Alliance ; celle de Berne fut renduë perpétuelle le 9 de Janvier 1558. Zurich y entra le 30 d'Août 1584. Son premier Traité avec la France est de l'an 1579 (b). Cette République jouït de tous les avantages, que cette Couronne a accordés aux Suisses : mais malgré les pressantes sollicitations de ses Alliés, le Corps Helvétique n'a jamais voulu la recevoir au nombre de ses Associés.

*Neuf-
châtel.*

Là Principauté de *Neufchâtel* a les terres de l'Evêché de Bâle & de la montagne de Diësse à l'Orient , le Lac de Neufchâtel & la Thiele au Midi, le Balliage médiat de Grandson & la Franche Comté à l'Occident , & cette même

(a) *Id. Spon p. 734.*

(b) *Leonard Traités T. 4. p. 1.*

même Franche Comté au Nord. On prétend que la Ville de ce nom fut bâtie par l'Empereur Conrad le Salique environ l'an 1034. (a). Ce district étoit compris dans l'ancienne Comté de Bergen. La Ville de *Nugerol*, qui y tenoit un rang considérable, puisque non-seulement elle a donné son nom au Lac, qu'on nomme aujourd'hui de Nidau ou de Bienne, mais à toute la côte (b), peut bien avoir été l'ancien *Noidenolex*, dont le livre des Provinces fait mention. *Guichenon* (c) rapporte une Chartre du dernier Roi Rodolphe de l'an 1016, qui donne des terres à un nommé Amiso dans la Comté de Bergen ou Vallée de Nugerol, du consentement du Comte Bertholde, & du

Comte

(a) *Msc: de l'Hist: de Neuschâtel, qui m'a été communiqué par Mr. Peter.*

(b) *Voyés les Chartres des années 957. 1040. 1076.*

(c) *T. 3. p. 4.*

Comte Cuono & de ses fils (a). Ce Comte Bertholde étoit vrai-semblablement le Père du Duc Rodolphe, qui consentit avec son fils Bertholde à la fondation du Monastère de Ruggisberg dans la Comté de Bargaen (b). Conrad fils de Bertholde prit le premier le nom de Zäringue. On voit par un Acte de 1181 (c), que Bertholde fils de Conrad consentit à un échange en faveur d'Ulrich de Neufchâtel. Tout cela prouve, que les Zäringue exercoient dans ce district le Vicariat de l'Empire, comme dans le reste de la petite Bourgogne.

Les Comtes après l'extinction de
cette

(a) Cette Chartre est donnée à Pinpinningis, que le célèbre Schoepflin croit être Pipp; mais le Cartulaire de Lausanne, qui est de 1228, nomme Bümplitz près de Berne; Pinpinnant; c'est le Pinpinningis de cette Chartre.

(b) Chartre de 1076.

(c) Apud Hergott fol. 194.

cette Maison de Zäringue redevinrent Vassaux immédiats de l'Empire. Ulrich, dont nous venons de parler, laissa trois fils, Rodolphe, Ulrich & Bertholde Evêque de Lausanne en 1211. & ensuite de Bâle. Rodolphe eut Bertholde, qui partagea en 1231. les terres de la Comté avec Rodolphe son cousin & ses frères, qui étoient fils d'Ulrich, & qui formèrent les branches de Nidau, d'Arberg, & de Valengin. Bertholde eut trois fils, Rodolphe, Hermann & Henri. Rodolphe fut père d'Amé & grandpère de Rodolphe, qui en 1288. se reconnut Vassal de Jean de Châlon Seigneur d'Arlay, pour Neufchâtel seulement; le Val Travers étant un ancien fief de Bourgogne. Loüis le fils de Rodolphe reprit ce fief de Jean II. de Châlon en 1357. exceptant le Landeron acquis de l'Abbé de l'Isle de St. Jean, item Cressier & la Mairie de Ligniere acquise par une décision, que Leopold Archiduc d'Autriche rendit en 1316, en-

tre Rodolphe Comte de Neufchâtel & l'Evêque de Bâle (a). Louïs ne laissa que deux filles, Isabelle & Verenne; cette dernière épousa Egon Comte de Fribourg: Isabelle héritière de Neufchâtel, épousa Rodolphe Comte de Nidau, arrière-petit-fils de celui qui forma cette branche, il fut tué en 1375. devant Buren, sans laisser d'enfans. Isabelle mourut en 1395. après avoir institué pour son héritier universel Conrad de Fribourg son neveu. Ce fut sous ce Conrad, que la Ville de Neufchâtel fut reçue dans la Combourgeoisie de Berne en 1406. Le Comte suivit son exemple, & l'un & l'autre de ces traités subsistent de nos jours. Jean son fils lui succéda en 1424, il mourut sans enfans en 1458. après avoir institué pour son héritier Rodolphe Marggrave de Hochberg, petit-fils d'Anne de Fribourg sa tante; ce Rodolphe

(a) *Msc: cité de Neufchâtel.*

dolphe sçut se ménager fort habilement pendant la guerre de Bourgogne entre le Duc Charles & les Suiffes ; il mourut en 1487. Philippe son fils ne laissa qu'une fille nommée Jeanne , qui porta la Comté de Neufchâtel à Louïs d'Orleans Duc de Longueville. Ce Prince en fut dépouïlle en 1512. par les quatre Cantons Berne , Lucerne , Fribourg & Soleure , sous prétexte, qu'il avoit porté les armes contr'eux en Italie. Ces quatre Cantons reçurent les autres dans la corrègence, & firent gouverner la Comté par des Ballifs, qui se relevoient tous les deux ans. Enfin en 1529, à l'intercession de la France ils rendirent la Comté à Jeanne d'Hochberg ; sous condition, que les traités avec les quatre Cantons subsisteroient. Elle prit la première le titre de Princesse Souveraine , après la mort du Prince Philibert d'Orange, prétendant que les droits de cette Maison se trou-

voient éteints (a). Cette Princeſſe mourut en 1543. Son petit-fils François II. Duc de Longueville lui ſucceda. Leonor d'Orleans ſon fils & Marie de Bourbon ont renouvelé la Combourgeoifie avec Soleure en 1569, & avec Berne en 1570. Ils ont acheté en 1564, la Chatelanie de Bevais des trois frères de Watteville, Nicolas Marquis de Verfoy Chevalier de la Toiſon & de l'Annonciade, Gerhard Seigneur d'Uſſié, & Jaques, tous fils de Jean-Jaques Advoyer de Berne, & d'une Chauviray Dame de Collombier; Ils ont auffi réüni la Comté de Valengin à la Principauté en 1584, en rachetant les droits du Canton de Berne & du Comte de Montbelliard qu'ils tenoient des Comtes Davy & de Tourniel par René Comte de Chaland, qui avoit hérite en 1523 Louiſe d'Arberg Comteſſe de Valengin ſa femme. (b). La

(a) *Mſc. cité.*

(b) *Id. Mſc.*

La Maison de Longueville finit en la personne de Jean - Loüis - Charles d'Orleans mort en 1694. Marie d'Orleans Duchesse de Nemours sa sœur lui succeda, & après sa mort arrivée en 1707, les trois États de Neufchâtel adjudgèrent la succession en qualité de Seigneur Suzerain des Comtés de Neufchâtel à FRIDERICH I^r. Roi de Prusse, comme représentant la Maison de Châlon.

C'est comme Alliés des quatre Cantons Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, & en vertu de la Combourgeoisie avec Berne, que le Prince & la Ville de Neufchâtel sont compris dans la Neutralité des Suisses.

Fin du dixième Livre.



CONTINUATION
DE
L'HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVETIQUE,
OU
LIVRE ONZIÈME.

LE Corps politique de la Suisse, formé par l'Association des treize Cantons, maître de tout le pays qui est entre les Alpes, le Rhin, le Rhône & le Jurat, au pays de Vaud près, occupoit l'Helvetie

vetie entiere telle quelle est delimitée par Cæsar. Sa Conduite heroique pour maintenir sa liberté cet Etat naturel des hommes ; la valeur , la discipline reguliere de ses Troupes ; sa moderation à ne pas profiter de ses Victoires pour étendre sa domination au dela de ses limites naturelles ; tant de Vertus réunies faisoient rechercher l'amitié de la nation Suisse à toutes les puissances voisines.

Le Traité de Noyon entre *Francois I.* 1517. & *Charles Quint* , auquel Maximilien venoit d'accéder , en procurant la Paix à l'Europe paroissoit devoir assurer sa tranquillité : Mais le même feu , qui couvoit sous la Cendre en Allemagne, eclata bientôt en Suisse , & arma enfin les Cantons l'un contre l'autre.

Le Pape *Leon X.* avoit deux grands 1518. projets , celui d'armer les Princes chrétiens contre les Turcs & d'embellir

1518. Rome (a). Il falloit pour ces deux objets beaucoup d'Argent. *Leon X.* aimoit le luxe à l'exces, auffi bien que fa Soeur *Magdelaine* femme de *Francois Cibo*; il fit publier des Indulgences dans toute l'Europe; on achetoit ce pouvoir de fes officiers (b). L'absolution des pechés devint une marchandise, qu'on affermoit comme les droits d'entrée & de fortie: *Bernardin Samson* Cordelier de Milan tenoit cette ferme pour la Suisse & l'Evêque *Archembauld* pour l'Allemagne, ce dernier donna fa commiffion à *Jean Tetzel* Dominicain allemand. Le Docteur *Luther* d'Eisleben & *Ulrich Zwingle* du Toggenbourg s'élevèrent en même tems contre cet abus (c).

Les Sciences s'étoient refugiées après
la

(a) *Annales de l'Empire* T. 2. p. 132.
Edit: de Bâle de 1753.

(b) *Guiccardin* L. 13. Ch. 15.

(c) *Sleidan Comment: L. 1.*

la prise de Constantinople en Italie, 1518.

ou le grand *Cosme de Medicis* leur avoit offert un Asyle ; elles s'étoient repandues en Allemagne & dans une partie de la Suisse ; l'Art de l'Imprimerie avoit facilité ces Progrès. La Ville de Bâle avoit obtenu du Pape *Pie II.* en 1459. la permission de fonder une Academie ; cet exemple avoit été suivi en Allemagne & ailleurs. Le Clergé avoit abusé de la simplicité des peuples , il vivoit dans le désordre , & on demandoit une Reforme depuis bien du tems sans pouvoir l'obtenir des Papes , qui s'occupoient de toute autre chose. Ces circonstances n'étoient pas favorables à la Mission de Samson.

Hugue de Landeberg Evêque de Con- 1519.
stance lui fit defendre l'entrée de son Diocèse , & les Suisses demandèrent au Pape son rappel & l'obtinrent. *Zwingle* , *Thomas Wyttenbach* , *Myconius* , *Berchtold Haller* &c. prêchèrent l'Evangile dans les differentes parties de Suisse.

Les

1520. Les Cantons bannirent enfin tous les Courtisans du Pape comme ils les appelloient ; c'étoient des Italiens , qui venoient se mettre en possession des benefices ecclesiastiques sur des brevets de Rome (a).

Les Esprits commençoient cependant à s'échauffer pour & contre les nouveaux Predicateurs. Les Princes alloient rentrer en Guerre & vouloient s'assurer des Suisses ; Le Roi de France leur fit proposer une Alliance : Le Pape & l'Empereur cherchoient à la prevenir ; le premier demanda les 6000. hommes qu'on lui avoit promis ; ils lui furent accordés , à Condition , qu'il ne les emploïeroit pas contre l'Empereur ni contre le Roi de France. Le Pape n'entreprit rien avec ce Secours ; il le renvoïa bientôt après , & garda environ 2000. Volontaires.

L'Al-

(a) *Stettler* p. 598.

L'Alliance avec la France fut résolüe 1521. le 7. May 1521, par tous les Cantons & leurs Alliés, excepté Zurich (a). Zwingle, qui y étoit Prédicateur, s'étoit élevé contre les Pensions publiques & particulières, que les Suiffes recevoient des Princes; en reformant la Doctrine il vouloit aussi reformer les mœurs, & les services étrangers les corrompoient (b). Il n'eut pas le credit d'empêcher la levée de 2700. hommes, que ce Canton accorda au Cardinal Schiner pour le Pape (c), dans le tems que tous les autres Cantons excepté Zoug en avoient refusé la permission. Cet habile Ministre du Pape ne laissa pas d'enroller près de 7000, volontaires Suiffes & Grisons; demarche qui acheva d'irriter les Cantons
contre

(a) *Vojés Vogel Alliances avec la France.*
p. 182.

(b) *Sleidan L. 3.*

(c) *Stettler p. 608.*

1521. contre le Pontife, qu'on accusoit d'arroser les Champs de la Lombardie du sang des Suisses (a), & ce fut le commencement de cette animosité, qu'on vit éclater contre Zurich, quoi qu'elle changea bientôt après d'objet.

La Situation des Suisses étoit délicate; le Roi de France & l'Empereur étoient rentrés en guerre. Robert de la Mark Duc de Bouillon avoit servi de prétexte à la rupture; les vues de *Charles Quint* sur l'Italie en étoient la véritable Raison. *Leon X.* s'unit avec ce Monarque contre la France, il espéroit de recouvrer Parme & Plaifance, & d'obtenir Ferrare (b). L'Empereur sous le semblant de rétablir François Sforce dans Milan espéroit de faire revivre les droits de l'Empire sur ce Duché. (c). Les deux partis négocioient
des

(a) *Hottinger Hist: Eccles: T. 3, p. 70.*

(b) *Guiccardin L. 14, Ch. 1.*

(c) *Id: Ch, 2, ib:*

des troupes chés les Cantons , & en 1521, achetoient des particuliers ; le sang des Suiffes se vendoit au plus offrant ; la fureur du service, & le zélé de la Religion partageoient tous les esprits. *Guillaume Reublin* prêchoit à Bâle, il fut chassé à la Sollicitation de l'Evêque *Christofle* ; *Benedict Bourgauer* & *Wolfgang Wetter* réformoient St. Gall ; *Jaques Bürklin* de Zurich soutenu par *Chrétien Anhorn* prêchoit dans les Grisons (a).

On se battoit en Italie presque toujours au désavantage des François. *Leon X.* mourut le 1. de Decembre de joïe de la prise de Milan (b). *Adrien VI*, 1522. qui avoit été Précepteur de l'Empereur, lui succéda. Les Cantons restèrent fermes dans l'Alliance de la France, & lui accordèrent, le 16. Janvier
une

(a) *Rychat Hist: de la Reform; T. 1.*
p. 91. *suiv:*

(b) *Guiccard; ib: Ch. 14.*

1522. une levée de 16000. hommes , à condition qu'ils choisiroient les Capitaines selon l'Ancien usage (a), auquel ils avoient derogés par leur Alliance de 1521 , & donc *Berne* a si bien compris l'importance depuis , qu'elle en a fait une de ses Loix fondamentales. On trouve ailleurs les Circonstances de cette malheureuse Expedition , & des pertes que les Suisses y firent , principalement au fatal combat de la Bicoque (b).

1523. Les trois Années suivantes sont mar-
 1525. quées par les mêmes pertes des Suisses en Italie , par leur facilité à se faire enrôler , & par les Disputes sur la Religion , on en avoit tenuë une à *Berne* & une à *Zurich* ; plusieurs endroits de la Suisse avoient abolis par des réglèmens la Messe , l'invocation des Saints ,
 le

(a) *Stettler* T. 1. p. 616.

(b) *Zurlauben Hist: milit: T. 4. p. 143. suiv.*

le Culte des Images, le Celibat des Prêtres &c. Le Clergé fortit enfin de la Lethargie, dans laquelle il avoit parû être; les Evêques de Bâle, de Constance & de Lausanne écrivirent aux Cantons, qui étoient assemblés en 1524. après Paques à Lucerne, & leur représentèrent, que si les Novateurs entreprenoient de secouer le joug de leurs superieurs ecclesiastiques, ils en feroient bientôt autant à l'égard de leurs Magistrats seculiers, ils ajoutoient, que s'il s'étoit glissé par la longueur du tems quelque abus dans l'état ecclesiastique, ils offroient de les abolir (a). *Clement VII.* Successeur d'Adrien leur adressa un Bref en datte du 18. d'Avril & les dix Cantons envoièrent en Juin des Deputés, à Zurich, Schaffousen & Appenzell pour les engager à punir
les

(a) *Sleidan.* L. 14. *Ruchat Hist. de la Reform.* T. I. p. 212.

1525. les Lutheriens, comme ils les appelloient ; plusieurs des Cantons mêmes les menacèrent de les exclure de l'Alliance. Quelque tems après dans une seconde Diette à Lucerne les deputedes neuf Cantons dressèrent un *Interim*, qui ne fut publié qu'à Berne, quoiqu'il ne touchat qu'à la police extérieure de l'Eglise (a). Le Clergé ne travailloit point à la reforme, qu'il avoit promis ; il ne vouloit abandonner aucune de ses prérogatives, & il les perdit toutes.

Munzer l'apôtre des Anabaptistes en prêchant l'égalité & l'humilité Chrétienne souleva les habitans de la campagne contre leurs Souverains ; les premières fureurs des Païsans éclatent dans la Suabe : Ce fanatisme dangereux gagna la Franconie, la Thuringe, l'Alsace. *Munzer* passe en Suisse, *Conrad Grebel* & *Felix Manz* de Zurich devien-

(a) *Id. Ruchat ib.* p. 268. *suiv.*

deviennent ses disciples , leur venin se répand ; les sujets de l'Evêque de Bâle pillent Lauffen , Delemont & Porrentrui. Les Anabaptistes de la Suisse prêchent, mais ne s'arment pas (a).

Pendant qu'on se disputoit en Suisse sur la Religion , la nation continuoît à verser son sang dans le Milanois. La bataille de Pavie , qui se donna le 24. Fév. 1525. couta à François I. la liberté & la perte entière du Milanois.

Jaques Troger Landamman d'Uri leva l'année suivante 8000. Suisses , & en 1527. Antoine Morelet Ambassadeur du Roi obtint une autre levée de 10000.

Les Suisses souhaitoient passionnément de rétablir dans l'intérieur de la Nation la confiance , l'union & la paix ; l'aigreur contre quelques Cantons & principalement contre Zurich augmentoit journellement ; pour prévenir un

R ij éclat

(a) Stettler T, I, p. 635, suiv.

1526. éclat fâcheux ils s'affemblèrent le 15. de Janvier 1526. Lucerne , Uri , Schweiz , Fribourg & Appenzell proposèrent un Sinode général , comme l'unique expédient pour s'expliquer sur les différens , qui menaçoient de troubler leur harmonie ; ils ne purent s'accorder là-dessus que le 18. Avril à Einsidlen , & Baden fut choisi pour le lieu du Synode , auquel ils invitèrent les Evêques de Constance , de Lausanne , de Bâle & de Coire. Zwingle refusa de paroître ; l'exemple de Jean Hufs , de Jerome de Prague , & de Jean Hügli Pasteur de Lindau , qui venoit d'être brûlé , lui fit craindre pour sa sûreté. Les Deputés des 10. Cantons & des 4 Evêques s'y rendirent le 10. de May ; le Docteur Jean Eckius Professeur en Theologie à Ingolstadt , célèbre par ses Disputes avec Luther & Carlstad , Faber & Murner y furent envoiés par le parti du Pape ; Oecolompade , Berchtold Haller ,
Jaque

Jaque Immeli & Ulric Stouder ténoi- 1526.
 ent le premier rang pour les Refor-
 més. Les Deputés des Cantons pro-
 noncèrent, qu'on ne devoit rien in-
 novover dans la Religion (a) : mais les
 Cantons mêmes ne se réunirent point ;
 Bâle, Mulhausen & St. Gall laissèrent
 aux Ministres la liberté de prêcher ;
 Schaffouse étoit irrésolu , Glaris &
 Appenzell laissèrent chacun dans sa
 croyance , Coire, la Thurgovie , le
 Toggenbourg & le Rheinthal se mirent
 du parti de Zurich ; Berne étoit divisé,
 les principaux du Senat , les Chanoi-
 nes , les 3. frères de Watteville , les
 Tanneurs & un grand nombre d'au-
 tres Bourgeois favorisoient la réforme ;
 le reste des Citoïens lui étoient contrai-
 res (b).

Les 7. Cantons voulurent exécuter
 leur menace d'exclure les reformés de

R iij la

(a) *Sleidan Comment.* 1. 6.

(b) *Stettler MSc.*

1526. la Confédération ; ils refusèrent de la renouveler avec Zurich , à qui ils en
1527. vouloient principalement ! Berne , Bâle , Schaffouse & Appenzell s'assemblèrent à Zurich au commencement de Janvier pour concerter les moïens de prévenir une rupture ; la même animosité , qui se manifestoit de Canton à Canton , troubloit le repos de chaque paroisse particulière ; les Souverains y mettoient ordre selon les principes qu'ils soutenoient : par la même raison cette diversité d'opinion remplissoit de troubles les pais qui dépendoient de plusieurs Cantons , comme la Thurgovie , le Rheintal , les Comtés de Bade & de Sargans , puisque chacun des Souverains cherchoit à maintenir ses maximes.
1528. Berne , après avoir fait plaider les Théologiens des deux partis dans une Dispute publique , qui est imprimée , reçût la reforme le 7. Février , & la fit publier dans toute l'étendue du Canton ;

ton ; le païs de Hasle réfusa de s'y ^{1528,}
 foumettre, prit les armes & reçût un
 secours de 800. Underwaldiens, qui
 repassâ le Brunig avant que les trou-
 pes, que Berne fit marcher contre les
 Rebelles, se fussent rassemblées ; l'Ad-
 voier d'Erlach eut bientôt calmé cette
 Sédition (a). Cette République fit
 ensuite une Alliance deffensive avec
 Zurich & les Villes de Constance & de
 St. Gall, à laquelle Bienne fut aggré-
 gée au mois de Janvier 1529 (b). Mul-
 hausen au mois de Février, & Basle le
 3. de Mars.

Schafhausen, Basle, une partie de ^{1529.}
 Glaris & d'Appenzell se reformèrent
 l'Année suivante (c). La plus grande
 Partie des Grifons avoit déjà pris le
 même parti en 1526. Les 5. Cantons

R iiij catho-

(a) *Stettler* T. 2. p. 1 - 17.

(b) *Bulling* L. 19. c. 4. *Stettl.* l. c.
 p. 20.

(c) *Sleidan* l. 6.

1529. catholiques avoient fait l'année précédente une Alliance avec le Valais pour la deffense de la Religion avec la Clause particulière, que les obligations de cette Alliance dévoient précéder toutes les antérieures déz qu'il s'agiroit du maintien de la Religion catholique ; ils se fortifioient aussi de l'Alliance avec le Pape & du Roi Ferdinand, & paroissoient disposés à une rupture ouverte : Basle, Schafhausen, Appenzell, Glaris, Fribourg, Soleure & les Grisons s'entremirent amicalement ; ils travaillèrent avant toute chose à raccommoder Berne & Underwalden ; Berne consentit au Traité qu'ils avoient proposé, à condition que Zurich y fut compris : mais Zurich refusoit d'un côté d'y accéder, & les cinq Cantons ne voulurent pas consentir à l'y comprendre. Berne & les Cantons médiateurs envoïèrent des Deputés aux cinq Cantons & ces Deputés furent mal reçûs. C'étoit le tour d'Underwalden

walden de nommer un Ballif pour Ba- 1529.
 den : Zurich & Berne refusèrent de re-
 connoître Antoine Abacher que ce
 Canton avoit élu ; Lucerne, Uri,
 Schweiz & Zug firent mine de l'instal-
 ler de force : Zurich jetta 200. hom-
 mes dans les Balliages libres, 500. dans
 Bremgarten, & s'empara du couvent
 de Mouri ; ce fut le signal de la guer-
 re. Toutes les représentations des
 Cantons neutres & sur tout de Ber-
 ne furent rejetées, sous prétexte, qu'on
 avoit offert le droit à Lucerne inuti-
 lement ; que les cinq Cantons avoient
 mis Garnison dans Raperswil & sol-
 licité des secours étrangers. Zurich
 fit imprimer un Manifeste, & réquit
 le secours de ses alliés ; leva 4000.
 hommes sous George Berguer, détacha
 3. Corps sous George Werdmuller,
 Jean Escher & Jean Rodolf Lavater, pour
 s'assurer du Gaster, de nôtre Dame
 des Hermites & de la Thurgovie.

Berne s'arma pour aller à son Se-
 cours

1529. cours, & leva 6000. hommes sous l'Advoïer Sebastien de Diesbach & Gaspar de Mulinen, & 4000. sous l'Advoïer Jean d'Erlach & Bernhard Tillmann; munit ses frontieres; le Balif Räber couvroit celles de Lucerne, Jean Jaques de Watteville Seigneur de Colombier & Jaques Wagner celles d'Underwalden.

L'Armée des Zuricois avoit pris poste à Cappel, celle des cinq Cantons campoit à Baar; on se préparoit à l'Attaque lorsque Jean Aebli Landamman de Glaris, après avoir obtenu un armistice des Catholiques, le vint proposer au Zuricois: le Banderet Vœgeli de Fribourg & le Deputé de Soleure se joignirent à lui, c'étoit le 10. de Juin; l'armistice fut accepté, malgré l'opposition de Zwingle qui étoit à l'Armée; il prétendoit que les Catholiques ne manifestoient des Sentimens de Paix que pour gagner du tems; elle se fit cependant, mais sous des

con-

conditions , qui ne promettoient pas 1529.
qu'elle fut de longue durée.

Les cinq Cantons consentoient que dans les Balliages communs les peuples puissent se réformer, si la pluralité des voix le demandoit ; que l'Alliance avec le Roi Ferdinand fut annulée ; que les cinq Cantons ne tiendroient pas des Diettes particulières surtout sur des affaires qui régardoient l'intérêt général du Corps helvétique ; que toutes les ordonnances que les six Villes auroient faites sur la Religion subsistéroient ; qu'on feroit décider des fraix de cette Guerre par des Arbitres dans le terme d'un mois , & que si celà n'avoit pas lieu que les six Villes seroient en droit d'interdire la liberté du commerce aux cinq Cantons. La date de ce Traité est de Samedi après la fête de St. Jean Baptiste le 23. de Juin 1529. Nicolas Manuel , Pierre Im-Haag Banderets , Antoine Bischof & Leonhard Tresp du grand Conseil

1529. Conseil de Berne l'acceptèrent au nom de la République. L'Advoyer Sebastien de Diesbach étoit arrivé à Bremgarten à la tête du secours de Berne comme on publioit cette Paix (a). Elle ne rétablit point l'union en Suisse ; les deux partis suivoient plus les mouvemens de leur zélé que les principes de la politique.

1530. Luther & Zwingle s'étoient élevés en même tems l'an 1518. contre les mêmes abûs ; ils se partagèrent sur des questions d'école : Le Landgrave Philippe de Hesse chercha à les réunir ; il appella Zwingle & Oecolompade à une Conférence à Marbourg indiquée au 1. d'Octobre. Luther, Melancton, Jonas, Osiander, Brentius, Agricola d'une part, & Zwingle, Oecolampade, Bucer & Hedion de l'autre signèrent une confession de foi de

15.

(a) *Stettler* l. c. p. 27 - 32. *Bullinger Hist. MSc.* l. 20. c. 20 : 21.

15. Articles, sur lesquels ils se trouvoient d'accord, on ne pût pas les rapprocher sur la présence réelle (a). Zwingle envoya sa confession de foi à l'Empereur à la Diette d'Augsbourg, elle fut présentée à ce Monarque par les deputés des trois Villes de Zurich, Berne & Basle (b). Charles Quint n'ayant pas pû reussir à ramener les Protestants fit publier un édit le 18. de Novembre, qui ordonnoit à tous les membres du Corps de l'Empire de vivre selon les règles de l'Eglise romaine jusqu'au tems du Concile (c).

Les Reformés de la Suisse s'allièrent avec le Landgrave de Hesse & la Ville de Strasbourg : &, ce qu'on aura peine à croire, François I. qui faisoit brûler

(a) *Scultet. Annal. Evang. T. 2. p. 229.*

(b) *Hospinian. Hist. Sacram. p. 167. Hosting. p. 521.*

(c) *Scultet. p. 287.*

1530. ler les Luthériens en France, demanda à être reçu dans cette ligue, mais sa proposition fut rejetée (a). Le Landgrave souhaitoit de faire recevoir les Cantons évangéliques dans la ligue de Smalkalden, ils n'en étoient pas éloignés, mais comme l'Electeur de Saxe zélé lutherien demandoit qu'ils reçussent sa doctrine, cela ne put avoir lieu (b).

C'est ainsi qu'un zélé mal entendu arrêta les progrès de la réformé, qui auroit pu devenir générale, si en s'élevant contre les abus de la puissance ecclésiastique les Princes, qui la favorisoient, n'eussent point touché aux biens du Clergé, qui par une conduite opposée devint un parti formidable dans toute l'Europe. Les peuples se mêlèrent de controverse, s'échauffèrent; on se calomnia. Les protestants d'Allemagne

(a) *Hotting.* p. 540.

(b) *Sleidan.* l. 8. p. 215.

d'Allemagne se préparèrent à la guerre, & les reformés de la Suisse s'y trouvèrent engagés par la précipitation de Zurich & de Glaris. 1530.

Ces deux Cantons avec ceux de Lucerne & de Schweiz font par les traités protecteurs de l'Abbé de St. Gall & de ses anciens sujets, (on appelle anciens sujets ceux que l'Abbaye avoit avant 1468. que l'Abbé Ulrich Rösch achéta le Toggenbourg,) en 1479 l'Abbé leur accorda le droit d'envoier à tour un Officier, qu'on nomme Landshauptmann, dans son pais pour veiller aux droitures respectives de l'Abbé & de ses anciens sujets. L'Abbé François Geisberger étant mort le 23. Mars 1529. les moines s'assemblèrent à Rapperswil & élurent Kilian Käufflin; Zurich & Glaris ne voulurent pas le reconnoître, il se retira en 1530. avec ses moines à Wolfurt près de Bregence, & soutenu par Marc Sittich Seigneur de Hohenems il fit mine de s'installer

1531. Italler par force. Ses sujets presque tous réformés se mirent sous la protection particulière de Zurich & de Glaris, ceux-ci dressèrent un règlement sur l'administration des biens de l'Abbaïe; Lucerne & Schweiz s'opposèrent à ce sequestre; Berne, Bâle & Strasbourg cherchèrent à en détourner Zurich & Glaris; les neuf Cantons neutres firent une seconde tentative; ils proposèrent au mois de Mars que les 4. Cantons protecteurs nommeroient un Landshauptmann, qui administreroit les biens de l'Abbaïe jusqu'à ce que la difficulté pût être terminée; l'expédient ne fut pas goûté; l'Abbé mourut exilé le 30. Août, Diethelm Blarer lui succéda; Zurich & Glaris restèrent en possession de tous les biens de l'Abbaïe, & affranchirent les Toggenbourgeois de toute dépendance & servitude pour la somme de 14000. Gouldes. Les anciens sujets refusèrent de recevoir le Landshauptmann que
Lucer-

Lucerne avoit nommé. Les cinq Can- 1530.
 tons réfufoient de leur côté de païer les
 fraix de la première Guerre de Cappel.
 Les Reformés en général se plaignoient 1531.
 qu'on genoit la liberté de Conscience
 des fujets dans les Balliages communs ;
 qu'on avoit maltraités plusieurs réli-
 gionnaires ; qu'on les rendoit odieux
 auprès des puiffances voisines. On ne-
 gotia beaucoup ; Zurich propofoit des
 expédiens extrêmes ; la Guerre de Müfs
 s'éleva ; les 8. Cantons envoyèrent aux
 Grifons 4000. auxiliaires ; les 5. Can-
 tons refusèrent leur contingent ; les re-
 formés crurent qu'il y avoit du deffein,
 la méffiance augmenta ; Zurich vou-
 loit la Guerre, les autres Cantons
 cherchoient à la prévenir. Enfin dans
 une diette tenuë à Zurich le lundi a-
 vant la Pentecôte les Cantons convin-
 rent d'interdire tout commerce aux
 cinq Cantons ; ils vouloient éviter une
 Guerre, & par cet expédient ils la pre-
 cipitérent.

1531. cipitérent. La France s'entrêmit avec Glaris, Fribourg & Soleure; on tint un Congrès le 14. Juin à Bremgarten. Les Reformés demandoient pour préliminaires, que les Catholiques laissent prêcher l'Évangile en toute liberté chez eux; les Catholiques étoient plus raisonnables, ils ne demandoient que la levée de l'interdit; les deux partis s'opiniâtèrent dans leur refus (a).

Dans ces entrefaites Basle & Soleure se brouillèrent au sujet des limites du Landgraviat de Sigsau, qui apparténoit au premier Canton; Soleure prétendoit que Dornach, Hochwald & Gempen leur aparténoient en toute Souveraineté. La difficulté fut d'abord remisé à un arbitrage: mais Soleure rompit la conférence & fit dresser une potence entre Schauenbourg & Gempen;

(a) *Stumpf.* p. 324. *suiv.* *Hotting.* p. 475. *suiv.* *Rhan.* 680. *sqq.* *Bullinger Hist. MSc. L.* 23.

pen ; les deux Cantons armèrent ; les 1531.
Cantons neutres s'entrémirent de nou-
veau ; on convint d'un second arbi-
trage , & cette difficulté fut mise heu-
reusement en regle (a).

Il n'en fut pas de même dans l'af-
faire des deux Religions ; un second
Congrès à Bremgarten, tenu le 11.
Juillet, fut sans effet aussi bien que
les suivans. On parle différemment
des dispositions de Zwingle dans ces
Circonstances. Hottinger rapporte ,
qu'il alla secretement à Bremgarten
pour représenter à ses Amis , que l'in-
terdit pouvoit avoir des Suites funestes ,
& qu'il conviendrait de s'en désister (b).
Bullinger par contre dit , qu'il alla
trouver les députés de Berne Jean
Jaques de Wattewyl Seigneur de Co-
lombier & Pierre Im-Haag , & qu'il
les sollicita de ne rien céder aux Ca-
tho-

S ij

tho-

(a) *Wursteisen* L. 8. c. 8.

(b) *Hotting.* p. 572.

1531. tholiques (a). Les Médiateurs firent plusieurs projets de paix, ils furent tous rejettés, tantôt par l'un tantôt par l'autre parti. Les Reformés s'opiniatroient & perdoient du tems en négociations, pendant que les cinq Cantons demandoient des troupes au Valaisans, au Duc de Savoie & au Pape, s'armèrent & declarèrent la guerre à Zurich le 8. d'Octobre (b).

Le lendemain les cinq Cantons firent une irruption avec 1200. hommes dans les baillages libres, ravagèrent le pais, & pillèrent Mouri, Moos, Esch, Boswyl & Bünzen. Albert de Mulinen Chevalier teutonique & Commandeur de Hitzkilch en donna avis à Zurich & à Berne; le premier Canton ne leva que trois corps peu considérables. Hottinger cherche à justifier cette conduite

(a) *Bulling. Msc.* p. 159. a.

(b) *Sleidan.* 1. 8.

duite (a), & elle en avoit béfoin, le 11. d'Octobre, jour auquel Berne déclara la guerre aux cinq Cantons, les Zuricois jettèrent 1500. hommes dans Bremgarten (b). George Göldlin étoit posté à Cappel avec environ 1200. hommes; il n'aprit la marche des 5. Cantons, que par leur attaque; son Canon les tint pendant quelque tems écartés; la banniere de Zurich marcha à son secours, mais de 4000. hommes à peine 2000. eurent le tems de le joindre; Zwingle étoit de ce nombre. Jean Jouch d'Uri tourna l'armée & jetta l'épouvante parmi les Zuricois, qui commencèrent à prendre la fuite. Rodolphe Lavatter fit ferme avec un petit corps de gens résolus; Zwingle la hallebarde à la main leur précéhoit d'exemple; il fut tué & la déroute devint générale. Les Zuricois ne per-

S iij dirent

(a) *Hotting.* p. 577.

(b) *Id.* p. 579.

1531. dirent pas au delà de 512. hommes ,
 suivant le Calcul de Bullinger , qui les
 nomme nom par nom , & qui est plus
 croïable que Salat suivi de M. le B.
 d'Alt , & qui fait monter leur perte à
 2000. hommes (a).

Les Reformés joignirent leurs forces
 après cet échec à Bremgarten , & sans
 entreprendre rien de considérable par
 la desunion des Généraux ils se parta-
 gèrent de nouveau & s'amusèrent à
 piller quelques Villages. Un détache-
 ment de 4000. hommes de troupes de
 Zurich , de Bâle , de Schafhausen &
 de St. Gall se laissa surprendre le 24.
 Octobre sur le Zugerberg par 700.
 Catholiques commandés par Chrétien
 Itti ; les Reformés y perdirent 830.
 hommes , 11. pieces de Canon & 5.
 Drapeaux (b). Salat compte encore
 ici

(a) *Bullinger Hist. Msc. Thuan T. I.*
 p. 80.

(b) *Bulling. Msc. l. c. Stettler Chr.*
Mf.

ici plus de 2300. hommes, les Relations de Bullinger font plus impartiales. 1531.

Les Toggenbourgeois se découragèrent & firent leur paix particulière ; on recommença les négociations , & les hostilités continuèrent ; les sujets de Zurich commencèrent à traiter de la paix en leur particulier , & le Canton fut obligé de l'accepter de 16. Novembre aux conditions , qu'il plut au vainqueur de dicter. Comme cette paix fut acceptée par Berne , & qu'elle servit de loix fondamentale jusqu'en 1712. je vais en donner les articles principaux.

On promet par le premier de laisser les cinq Cantons & le Valais dans leur ancienne , vraie & indubitable foi Chrétienne ; les cinq Cantons de laisser Zurich & leurs adhérens dans leur Religion ; les Cantons se réservent réciproquement leurs traités ; les sujets des Baillages libres , de Bremgarten

1551. & de Mellingen sont exceptés de la paix, de même que le Toggenbourg, le Gaster & Wefen.

2. Les deux parties s'engagent à se laisser jouir réciproquement de leurs droits dans les Balliages communs, sous la réserve que s'il y avoit quelque paroisse, qui ayant embrassée la nouvelle Religion voulut la garder, de même que les paroisses qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne Religion, seroient pleinement en droit d'y demeurer, & que s'il y en avoit, qui voulussent rétablir la Religion catholique, elles seroient en droit de le faire; qu'on partagera les biens d'Eglise entre les prêtres & les ministres selon l'étendue des lieux; qu'on ne pourra pas s'injurier pour cause de Religion.

3. Les deux parties s'engagent à observer mutuellement leurs anciennes Alliances, & en particulier les Zurichois s'engagent à ne point se mêler des

des affaires des lieux , où ils n'ont 1531.
aucune autorité.

4. Les Zuricois s'engagent de renoncer à tous les traités nouveaux , & le précédent traité de paix devra être annullé & remis aux Cantons.

5. Ils réstitueront aussi les 2500. Ecus , que les cinq Cantons leur avoient payé pour les fraix de la guerre précédente.

6. Les prétensions contre les ecclésiastiques se décideront par le droit.

7. Tous les dommages causés pendant cette guerre devront être remboursés.

8. Les prisonniers seront echangés & ceux qui ne pourront être echangés rantonnés à un prix raisonnable.

Ce Traité fut fait sous la médiation du Roi de France , du Duc de Savoïe , d'Ernest Marggrave de Baden , de Jeanne de Hochberg , des Cantons de Glaris , de Fribourg & d'Appenzell (a).

S iiiiij

Berne

(a) *Wurfsteif*. l. 8. c. 13.

1531. Berne n'eut d'autre parti à prendre après que Zurich eut fait sa paix particulière, que de l'accepter pareillement. Cette République avoit fait une faute qu'on lui a encore reproché depuis, c'est d'avoir trop partagé ses forces. Sebastien de Diesbach & Jean Jaques de Watteville n'avoient pas 7000. hommes sous leurs ordres; les Païsans servoient à leurs propres fraix; ils étoient mécontents, qu'on ne les eut pas d'abord menés à l'ennemi; mais Berne qui avoit travaillé à prévenir une rupture ne vouloit agir que deffensivement. Diesbach se replia vers Lenzbourg & Aarau; les 5. Cantons le suivirent avec 12000. hommes, qui firent une incursion sur les terres de Berne, & insultèrent la Ville de Brougg; l'advoyer Zulauff de cette Ville avec les gens de la Châtellanie d'Eigen les répoussa avec beaucoup de valeur (a). Les mediateurs firent

(a) *Stettler* T. 2. p. 53.

firent accepter la paix aux Bernois le 1531. 22. Novembre sous les conditions nommées plus haut. On ajoutâ qu'ils païeroient 3000. Ecus aux cinq Cantons pour les dommages causés au couvent de Mouri ; qu'ils remettroient à ceux d'Underwalden les titres & recés , qu'ils avoient contre eux au sujet de l'affaire de Hasli ; qu'ils ne séroient pas obligés par contre de restituer les 3000. Ecus , que ceux d'Underwalden leur avoient payés ; que les Bernois permettroient aux Rebelles du Grindelwald de rentrer chés eux. Les fraix de cette guerre-ci furent réglés à 5000. Ecus , que Zurich & Berne payèrent.

Tel fut le malheureux succes d'une guerre , que Zurich s'étoit attirée imprudemment , qui fut mal conduite & qui arrêta tous les progrès de la Reforme en Suisse. L'Abbé de St. Gall fut remis en possession de son Abbayé ; la Ville de St. Gall lui payâ 10000. Gouldes pour fraix & dommages

1531. mages (a), & il accorda la liberté de conscience à ses anciens sujets ; l'affranchissement des Toggenbourgeois fut déclaré nul en 1538. (b) & les VII. Cantons catholiques renouvelèrent leur Alliance en 1533. avec l'Evêque & le pais de Valais ; ce Traité fut confirmé le 9. de Juin 1578.

Pendant les négociations rapportées ci-dessus les Grisons étoient en guerre avec Jean Jaques de Medicis, dit le Chatelain de Müfs. Cet Aventurier s'étoit emparé le 12. de Mars du Bourg & du Chateau de Morbegno dans la Valteline ; les Grisons appellèrent les Suiffes à leur secours, & obtinrent 4000. hommes. Les Confederéz reprirent Morbegno & quelques autres petites places, & s'avançoient contre Müfs, lorsque le Duc de Milan pour éloigner les Suiffes de ses frontieres leur fit accepter un traité

(a) *Bulling. MSc.*

(b) *Id. ib.*

té le 7. de May, par lequel il s'en- 1531.
gageoit de continuer la guerre à ses
dépens; qu'à l'exemple de son frere
Maximilien il renonçoit à ses preten-
sions sur la Valteline & les Comtés de
Chiavenne & de Bormio; qu'il pren-
droit 2000. hommes des Confederéz
à sa Solde; que les places dont il se
rendroit maitre lui appartiendroient,
& qu'il payeroit 30000. Gouldes d'Or
aux Confederéz (a).

(a) *Sprecher* L. 10.

F I N.



TABLE



TABLE DES MATIERES.

A.

A <i>Arau</i> , passe sous les Bernois	T. I, p. 219.
<i>Aigle</i> , pris par le Bernois.	2. 38.
<i>Albert</i> , Empereur, ses entreprises.	I. 40, seq.
<i>Allemannie</i> , Duché, sa fondation	I. 13, 14.
<i>Alliance</i> des trois Cantons.	I. 119. première
des Suisses avec la France.	2. 5.
<i>Alliés</i> des Suisses.	2. 215.
<i>Anabaptistes</i> .	2. 258.
<i>Anglois</i> , leur guerre en Suisse.	I. 169.
<i>Argen</i> , faisoit partie de l'Allemannie.	I. 18.
<i>Appenzell</i> ,	I. 201, seq. 2. 191.
<i>Associés</i> des Suisses.	2. 214.
<i>Autriche</i> , sa puissance en Helvétie.	I. 63.

B.

<i>Baden</i> pris par les Cantons.	I. 220.
<i>Bâle</i> , la Ville, son Histoire	I. 104, seq. 2. 134.
entre dans la Confédération Helv:	2. 151.
(l'Evêché)	I. 105, 74, 77.
<i>Balliages d'Italie</i> .	2. 175.
<i>Balliages libres</i> .	I. 220, seq.
<i>Bargen</i> Comté,	I. 8, 19, 75.
<i>Bellinzone</i> ,	I. 214, 2. 151, seq.
<i>Berne</i> ,	

T A B L E.

<i>Berne</i> , étoit d'origine une Ville Imp.	<i>Tom. I. p. 92.</i>
Conjecture sur l'origine de son nom.	I. 94.
Son Histoire.	I. 97. seq.
Déclare la guerre à Charles le Hardi.	2. 32.
Refuse la Comté de Neufchâtel.	2. 114.
<i>Berthold V.</i> de Zäringue.	I. 28, 91.
<i>Berthou</i> vendu aux Bernois.	I. 178.
<i>Bienne.</i>	I. 75, 77, 162. 2. 232. seq.
<i>Bipp</i> vendu aux Bernois.	I. 167.
<i>Bochat</i> (de) cité.	I. 4, 80.
<i>Boucheck</i> (Comtes de)	I. 102.
<i>Bourgogne</i> la petite.	I. 11, 15, 21.
<i>Bourgogne</i> (Guerre de)	2. 12. seq.
<i>Bruderholtz</i> (bataille au)	2. 121.
<i>Brougg</i> surpris & brûlé.	I. 249.
<i>Bubenberg</i> (Adrien de)	2. 59, 75.
<i>Buchsgeu</i> , Landgraviat.	I. 32.

C.

<i>Cantons</i> , (les trois premiers)	I. 3, 33. seq.
les VIII. anciens.	I. 150.
<i>Capitulat</i> de Milan.	2. 8.
<i>Cappel</i> (I. Guerre de)	2. 265.
Seconde ib.	276. seq.
<i>Chablais</i> , ce qu'il comprenoit.	I. 23.
<i>Chambre Impériale.</i>	2. 109. III.
<i>Charles le Hardi.</i>	2. 16, 20, 49, 61, 75.
	<i>Cerlier</i>

T A B L E.

<i>Cerlier</i> pris par le Bernois.	T. 2. p. 37, 72.
<i>Coire</i> , l'Évêché.	I. 13. 2. 220.
<i>Combourgeoisie</i> de Berne avec Neufch.	I. 210.
de Berne avec la Prévôté de Môtier.	2. 95.
<i>Combourgeoisies</i> Suisses, ce que c'est.	I. 261.
<i>Compagnies</i> (Grandes) en France.	I. 248.
<i>Comtes</i> en Helvetie.	I. 31, 79.
<i>Conspiration</i> à Zurich, I. 140. à Berne, I. 168.	
à Soleure.	I. 176.
<i>Constance</i> (Guerre du Concile de),	I. 215.
<i>Cunrad</i> (Nicolas) Général Soleurois,	2. 139.

D.

<i>Diesbach</i> (Nicolas de)	2. 32.
(Guillaume)	2. 131, 183.
<i>Diettes</i> en Suisse,	2. 150.
<i>Dijon</i> (Siège de)	2. 185.
<i>Discipline Militaire</i> des Suisses,	I. 198.
<i>Disputes</i> sur la Religion.	2. 260, 262.
<i>Dornach</i> (Bataille de)	2. 137.
<i>Droit Helvetique</i> , ce que c'est.	I. 262.
<i>Dunod</i> redressé.	2. 188.

E.

<i>Epone</i> , ou situé.	2. 226.
<i>Equestres</i> , ce que c'étoit.	I. 23.
<i>Erlach</i> (Ulrich d') I. 99. (Rodolph) I. 132, 137.	
<i>Esclées</i> pris.	2. 44.
<i>Estavaïé</i> pris & saccoagé.	2. 44.

Farnsberg

T A B L E.

F.

<i>Farnsberg</i> assiégé par les Suisses, T. 1, p. 250.	
<i>Fiefs</i> (Gouvernement des)	1. 27.
<i>Flue</i> (George auf der)	2. 169.
(Nicolas von) Hermite,	2. 87.
<i>Franche Comté</i> ,	2. 77, 82.
<i>Frafsenz</i> (Bataille de)	2. 125.
<i>Fraubrunnen</i> (Bataille de)	1. 173.
<i>Fribourg</i> bâti, 1. 91, son Histoire, 2. 3, 71, 74.	
reçu dans la Confédération Helvet, 2. 87.	
<i>Frobourg</i> (Comte de)	1. 166.

G.

<i>Gall</i> (Abbé de St.)	1. 74, 29, 2. 217,
	2. 219.
<i>Genève</i> , son Histoire.	2. 235.
<i>Glaris</i> , son Histoire.	1. 121; 145, 148.
<i>Gouverneurs</i> Imper, en Helv.	1. 45, seq. 53.
<i>Grandson</i> (Bataille de)	2. 65.
<i>Grinau</i> (Combat de)	1. 139.
<i>Grisons</i> , leur Histoire.	2. 116, 220.

H.

<i>Habsbourg</i> bâti.	1. 20.
(Lauffenbourg) Comtes.	1. 64.
<i>Haguenbach</i> (Pierre de)	2. 11, seq. 29.
<i>Hallweil</i> (Jean de) Général Bernois.	2. 64.
(Thuring) Général des Zuricois.	1. 238.

II. Part,

T

Hard

T A B L E.

<i>Hard</i> (Bataille de)	Tome 2. p. 119.
<i>Hasli</i> , sa Description.	1. 33.
<i>Helvetie</i> , sa Description.	1. 61, 9, 83.
<i>Helvetiens</i> , leur Origine & Hist.	1. 3. seq. 80.
<i>Hericourt</i> (Bataille de)	2. 35.
<i>Historien</i> (Caractère d'un)	1. 56.

I.

<i>Jacob</i> (Bataille de St.)	1. 250.
<i>Joigne</i> pris par les Bernois.	2. 38.
<i>Indulgences</i> prêchées en Suisse.	2. 250. sq.
<i>Iverdun</i> pris.	2. 47.

K.

<i>Klettgen</i> dévasté par les Cantons.	2. 129.
<i>Kybourg</i> (Comtes de)	1. 31, 65, 224.

L.

<i>Landgraviat</i> de Bourgogne.	1. 40.
<i>Laupen</i> (Bataille de)	1. 134.
<i>Lausanne</i> , Evêché.	1. 70.
<i>Lentzbourg</i>	1. 218, 2. 222.
<i>Leopold</i> d'Autriche tué à Sempach.	1. 186.
<i>Livinen</i> (Vallée de)	1. 213.
<i>Lucerne</i> , son Histoire.	1. 123. seq.

M.

<i>Maires du Palais.</i>	1. 5.
<i>Maleray</i> , (Bataille de)	1. 165.
<i>Malsferheid</i> (Bataille de la)	2. 133.

Marignan

T A B L E.

<i>Marbourg</i> (Colloque de)	Tome 2. p. 268.
<i>Marignan</i> (Bataille de)	2. 205.
<i>Matter</i> (Jean) Capitaine Bernois.	1. 250.
<i>Milanois.</i> (Guerre du)	1. 212, 2. 106, 165. sq.
<i>Morat</i> , Ville	1. 33, 82. (Bataille de) 2. 65.
<i>Morgarten</i> , (Bataille de)	1. 113.
<i>Mülhausen.</i>	2. 9, 231.
<i>Murbach</i> (Abbé de) vend Lucerne.	1. 42.
<i>Mufs</i> (Guerre de)	2. 284.

N.

<i>Näfels</i> (Bataille de)	1. 192.
<i>Neufchâtel</i> (Comtes de)	1. 71. 2. 240.
<i>Neuveville.</i>	1. 78. seq.
<i>Nidau.</i>	1. 171, 174, 175, 194.
<i>Novarre</i> (Bataille de)	2. 181.
<i>Nugèrol</i> Ville détruite.	1. 75. 2. 241.

O.

<i>Oechtland</i> , conject. sur l'orig. de ce nom.	1. 90.
<i>Orbe</i> , pris.	2. 38.

P.

<i>Pays de Vaud.</i>	1. 65. 2. 43.
<i>Paix</i> de Senlis. 2. 104. de Bâle. 148. perpétuelle avec la France.	2. 210.
<i>Paix</i> entre les Reformés & les Catholiques.	2. 279.
<i>Payerne</i> (Abbaye) fondée.	1. 18.
<i>Petinesca</i> , Conjecture sur cette Ville.	2. 232.
<i>Pfaffenbrief</i> , ce que c'est.	1. 168.

T A B L E.

<i>Pierre pertuis.</i>	<i>Tome I. p. 165.</i>
<i>Pipp</i> , bâti I. 8. (Comté de) <i>ibid.</i>	I 9, 75.
<i>Pontarlier</i> pris par les Suisses.	2. 37.
<i>Privilèges</i> des Suisses en France.	2. 89.

R.

<i>Rapersweil</i> (Comtes de)	I. 139, 224.
<i>Rauraques.</i>	I. 81, 104.
<i>Reforme</i> à Berne.	2. 262.
<i>Reforme</i> (ce qui en empêcha les progrès)	2. 283.
<i>Rheinfelden</i> pris par les Bernois.	I. 257.
<i>Rhetie.</i>	I. 13. 2. 220. seq.
<i>Raden</i> , ce que c'est.	2. 192.
<i>Rodolph V.</i> de Habsbourg.	I. 38. seq.
<i>Roseneck</i> (Baron de) sauvé par son épouse.	2. 130.

S.

<i>Sargans.</i> (Comté de)	I. 73, 206. 2. 92.
<i>Savoie</i> (Comtes de)	I. 65.
<i>Schafhausen</i> , son Histoire.	I. 108. 2. 9.
entre dans la Conféd. Helvétique.	2. 153.
<i>Schlofsberg</i> bâti.	I. 78.
<i>Schwaderloch</i> 2. 119. (Bataille de)	2. 123.
<i>Schweitz</i> , Histoire de ce Canton.	I. 33, 111.
<i>Sempach</i> (Bataille de)	I. 183.
(Règlement.)	I. 197.
<i>Soleure</i> , son Histoire.	I. 101, 126.
reçu dans la Confédération Helv.	2. 87.

T A B L E.

<i>Spreng</i> , cité.	<i>Tome 2.</i> , p. 255.
<i>Stanz</i> (Convenant de)	2. 88.
<i>Stüssi</i> , Bourguem. de Zurich.	1. 236, 242.
<i>Stumpf</i> , Historien accusé.	1. 56.
<i>Suabe</i> (Guerre de)	2. 109. seq.
<i>Suisse</i> , sa Description.	1. 61. seq.
<i>Suisses</i> , Origine de ce nom.	1. 100.
Leur première guerre.	1. 112.
Commencent à s'enrôler dans les Services Etrangers.	2. 6.
S'emparent du Milanois.	2. 171.

T.

<i>Tättoveil</i> (Combat de)	1. 146.
<i>Tell</i> (Guillaume) son Histoire.	1. 49. seq.
<i>Thourgovie</i> conquise.	2. 7.
<i>Thun</i> , vendu aux Bernois.	1. 178.
<i>Tirol</i> (grande misère du)	2. 135.
<i>Toggenbourg</i> (Comtes du)	1. 72, 226.

V.

<i>Valais</i> .	2. 14, 45, 226.
<i>Undervalden</i> , Hist. de ce Canton.	1. 3, 33. 2. 35.
<i>Union héréditaire</i> avec l'Autriche.	2. 22, 151.
<i>Uri</i> , Histoire de ce Canton.	1. 3, 33, 218.

W.

<i>Watteville</i> (Jaques de) Général Bernois.	2. 118, 183, 185, 189, 203.
	<i>Welfes</i> ,

T A B L E.

<i>Welfes</i> , leur Généalogie.	Tome I. p. 16.
<i>Werdenberg</i> (Comtes de)	I. 72.
<i>Winterthur</i> cédé aux Zuricois.	2. 8.
<i>Wolleb</i> (Henri) Officier très-brave.	2. 125.

Z.

<i>Zäringue</i> (Ducs de)	I. 24.
<i>Zoffingue</i> .	I. 33, 218.
<i>Zug</i> , son Histoire.	I. 148.
entre dans la Confédération Helv.	I. 149.
<i>Zurich</i> , Capitale du Pagus Tigurinus.	I. 80.
Son Histoire.	I. 85. seq.
Sa guerre civile.	I. 137.
Etablit une nouvelle forme de Gouverne- nement.	I. 138.
Entre dans la Conféd. Helvétique.	I. 141.
Sa guerre avec les Suisses.	I. 225. seq.
<i>Zurlauben</i> , (Baron de) son Histoire Mili- taire des Suisses.	I. 199.
<i>Zwingle</i> .	2. 250.

F I N.

